

C.R.A.C. N° 134 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Mardi 16 juin 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Les Éditions de L'Avenir – Auditions</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Dispa, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, MM. Fontaine, Bierin, Dodrimont.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	5
<i>Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Fonds d'urgence » ;</i>	
<i>Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le secteur de l'HORECA et les nouvelles mesures wallonnes de soutien après le Conseil national de sécurité du 3 juin » ;</i>	
<i>Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les suites du début du déconfinement de l'HORECA » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Greoli à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les ASBL actives dans le secteur de l'HORECA »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Bierin, Antoine, Liradelfo, Mme Greoli, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	5
<i>Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le financement de la transition énergétique et de l'économie circulaire dans les entreprises »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	11
<i>Question orale de M. Evrard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le retrait des repreneurs de l'abattoir de Bastogne »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Evrard, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....	13

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de Nivelinvest »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....16

Question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement d'une silver économie en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Roberty, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....19

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation du secteur brassicole »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....20

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les dernières demandes de la Confédération de la construction wallonne (CCW) » ;

Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Plan de relance au niveau régional wallon pour et par la construction proposé par la confédération Construction wallonne (CCW) » ;

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mesures wallonnes pour soutenir la construction dans le plan Get up Wallonia »

Intervenants : M. le Président, Mmes Schyns, Cremasco, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....23

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'état des lieux en matière de primes régionales covid-19 »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....27

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation des infrastructures aquatiques privées »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....29

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la rencontre de M. le Ministre avec les représentants du secteur des forains »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....31

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la détresse du secteur des prestataires de mariage »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....32

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la stratégie numérique »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides européennes liées au numérique »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....36

Reprise de la séance.....38

Interpellations et questions orales (Suite).....38

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réouverture de l'HORECA et l'élargissement de l'exonération de permis d'urbanisme pour le placement d'une terrasse » ;

Question orale de M. Dodrimont à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la simplification des règles urbanistiques relatives aux terrasses »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Dodrimont, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....38

Question orale de Mme Mathieux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les abus relatifs aux demandes de documents complémentaires dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Mathieux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....41

Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la relocalisation de terrains industriels en Wallonie » ;

Question orale de M. Di Mattia à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les perspectives de relocalisation et la question des terrains disponibles »

Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco, M. Di Mattia, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....43

Question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le label « Qualité différenciée » »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kelleter, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....48

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accès à la terre pour les agriculteurs » ;

Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'accès aux terres publiques et l'Observatoire du foncier agricole »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....49

Question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la production et la disponibilité des semences labellisées bios en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kelleter, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....52

Question orale de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation de l'ASBL Biowallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Collin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....54

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les nouvelles cultures afin de répondre au réchauffement climatique »

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....56

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement d'une filière de transformation en vue d'une meilleure promotion des produits locaux »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....58

Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le bail à ferme et les clauses environnementales »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....60

Question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le programme européen « Lait, fruits et légumes à l'école » »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....61

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement et la professionnalisation des circuits courts »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....63

Question orale de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les craintes du monde agricole envers la nouvelle Politique agricole commune (PAC) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Collin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....65

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les constats critiques de la Cour des comptes à propos des dispositifs de lutte contre les métiers en pénurie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....67

Organisation des travaux (Suite).....69

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....69

Interpellations et questions orales retirées.....69

Liste des intervenants.....70

Abréviations courantes.....71

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 6 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. - Bonjour à tous. Bienvenue.

Cela fait plaisir de vous revoir tous ici en présentiel puisqu'il n'y a plus de questions par vidéoconférence à partir de cette semaine.

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Les Éditions de L'Avenir – Auditions

Mme la Présidente. - Le point des Éditions de L'Avenir et l'organisation éventuelle ou en tout cas la discussion sur d'éventuelles auditions.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous, chers collègues.

Le point vient puisque la Conférence des présidents a été saisie de la demande que j'avais déjà suggérée lors de l'interpellation, Monsieur le Ministre, il y a 15 jours maintenant sur le sujet des Éditions de L'Avenir.

À l'époque déjà, puisque le Gouvernement – et je m'en suis réjoui avec d'autres collègues – faisait un pas dans ce dossier en décidant de confier une mission à la SRIW, il me semblait intéressant que le Parlement, lui aussi, puisse rester présent dans ce dossier puisque c'est un dossier qui par définition nous intéresse tous à des titres divers, mais notamment parce que l'on touche là au cœur des valeurs démocratiques qui nous tiennent à cœur.

Il me semblait intéressant que nous puissions amorcer des auditions, en particulier pour préciser un peu les contours de ce modèle alternatif qui a été suggéré par la coopérative « Notre avenir » qui a été mise en place et qui maintenant est porteuse de ce modèle.

La demande que nous avons formulée viserait à entendre les responsables de la coopérative « Notre Avenir » associés, le cas échéant, parce que je pense qu'ils ont travaillé en binôme, avec l'Association des journalistes professionnels.

Je crois que ce serait une façon de donner une légitimité, de conforter la légitimité de la coopérative « Notre avenir ». Parce qu'incontestablement, et tout le monde est unanime sur le point, ils ont un rôle à jouer. Quel que soit le scénario, la coopérative a un rôle à jouer.

L'entendre ici, je pense que ce serait une façon de lui donner une crédibilité supplémentaire. Cela lui permettrait, je pense, de préciser le projet qui est le sien. Ainsi, on pourrait, de concert avec le Gouvernement et la SRIW qui travaille de son côté, avancer un peu dans la recherche d'une solution qui puisse satisfaire à tous les objectifs qui sont les nôtres.

Dans la demande qui a été envoyée par le groupe cdH et par l'intermédiaire de son président, François Desquesnes, chef de groupe, il était également suggéré que nous puissions entendre M. Witmeur, CEO de Nethys. Puisque Nethys est actionnaire des Éditions de L'Avenir.

Cela pourrait éventuellement se faire dans un deuxième temps et l'objectif n'est pas ici de mettre en difficulté le processus de vente, qui, par ailleurs, se poursuit ; ce serait d'avoir la vision de l'actionnaire sur le rôle possible de cette coopérative et sur ce modèle alternatif qui a été esquissé par les uns et par les autres.

Voilà, Madame la Présidente, les propositions très concrètes que nous formulons. J'espère qu'elles pourront recueillir l'assentiment des membres de cette commission et que nous pourrions assez rapidement entendre, à tout le moins, M. Herminaire, le président de la coopérative, et Mme Simonis, la représentante de l'Association des journalistes professionnels, accompagnés, le cas échéant, des experts, des techniciens ou des personnes qu'il serait utile, à leurs

yeux, de faire venir également dans cette instance. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Monsieur le Député, merci d'avoir reprecisé le contenu du courrier que votre groupe m'a fait parvenir ainsi qu'au secrétariat de cette commission. Vous avez décrit les personnes que le groupe cdH souhaite entendre.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Il y a 15 jours, nous avons eu une longue discussion en commission sur le sujet, ô combien intéressant et important, comme nous en convenons tous. Le Gouvernement et M. le Ministre nous ont proposé une formule via une étude de la SRIW. Il faut laisser le temps au Gouvernement de travailler et de voir comment ce dossier va aboutir. Il est dans les mains du Gouvernement et celui-ci souhaite avoir une solution. M. le Ministre a été clair, il y a 15 jours, par rapport à ce débat.

Je vais voir ce qu'en disent les collègues. Pour ma part, il me semble un peu tôt pour avoir des auditions – je n'ai pas dit que l'on refusait des auditions, ce n'est pas cela du tout – au vu du travail qui a été fait, au vu de l'agenda présent et au vu de la discussion que nous avons eue il y a 15 jours.

Voilà un premier jet de pensées que je partage avec vous. Je suis à l'écoute pour savoir ce que vont dire les collègues. Ensuite, nous déciderons d'une position commune que nous prendrons. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Juste un mot – non pas sur les travaux du Parlement, qui ne m'appartiennent évidemment pas – à propos de l'interpellation qui m'a été adressée lors de notre dernière séance. J'ai immédiatement relayé auprès de la SRIW, ou de ses structures via la SOWECSOM, la demande d'avoir, comme je m'y étais engagé, une analyse – certes, rapide, mais tout aussi approfondie – de l'alternative sous forme de différents modèles que la coopérative avait identifiés comme possibles autres pistes. Le but est d'avoir une « validation » ou, en tout cas, une « dévalidation » possible de la possibilité économiquement, de la robustesse et aussi de voir comment ce type de modèle fonctionne ailleurs.

Voilà des retours par rapport à cette demande et par rapport à cette analyse. Je ne manquerai pas de revenir devant le Parlement de manière à pouvoir vous en informer, comme je m'y étais engagé.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre, cela va préciser notre agenda.

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'intervention de notre collègue en séance plénière était très intéressante. Nous sommes tous sensibles à l'avenir de « Notre Avenir ». Je l'ai moi-même défendu en conseil communal.

Je suis assez d'accord avec ma collègue, Mme Cassart-Mailleux, qui dit qu'il faudrait laisser un peu de temps au Gouvernement pour mettre en place ce que M. le Ministre a proposé en séance plénière. Je ne suis absolument pas contre le principe des auditions, mais peut-être les retarder un peu et laisser le travail qui a été promis se faire avant d'en arriver aux auditions. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je partage l'avis de mes collègues qui se sont exprimés juste avant. Mon groupe et moi-même n'avons rien contre le principe des auditions dans l'absolu, mais nous sommes un peu étonnés par cette demande à ce stade puisque M. le Ministre – comme il vient de le rappeler – a donné une suite positive il y a deux semaines, aux demandes conjointes, y compris du cdH, d'étudier sérieusement la piste d'une forme sans but lucratif, que ce soit via coopératives, fondations, et cetera.

Le dossier est actuellement instruit par la SRIW. Par contre, je pense que c'est effectivement très important que la coopérative puisse être reçue par la SRIW, qu'elle puisse être impliquée dans l'étude et dans la réflexion. Il serait donc peut-être intéressant de voir si M. le Ministre peut confirmer que c'est bien le cas.

De même, c'est important par la suite que la coopérative soit associée à Nethys pour le montage du projet qui sera fait, ainsi que la société des rédacteurs et l'Association des journalistes professionnels, comme cela avait déjà été suggéré.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu.

Je souscris tout à fait à la démarche du Gouvernement et en particulier de M. le Ministre. Je pense que dans la foulée des contacts ont d'ores et déjà été pris entre la SRIW et la coopérative. Je n'ai donc aucun doute sur la volonté de mener à bonne fin cette mission, mais cela va nécessairement prendre du temps puisqu'il y a une série de données à recueillir, il y a des analyses à développer, une expertise à vérifier.

Je pense que le moment venu, il sera intéressant d'avoir effectivement ici, par l'entremise de M. le Ministre ou avec la SRIW directement, le feedback de cette analyse. Ici, nous sommes un peu en amont de cette analyse qui risque de prendre un certain temps et de nous reporter assez loin.

Ici, je proposais plutôt que, dans une phase parlementaire, on puisse entendre la coopérative sur le scénario qu'elle esquisse sans attendre l'analyse que pourra en faire, le moment venu, la SRIW. Que l'on ait déjà un peu les contours du projet. Je pense que c'est intéressant pour la bonne information des parlementaires. C'est intéressant pour la coopérative, car cela lui donne une forme de légitimité. Dans le processus qui est en cours, dans les semaines et mois qui viennent, cette légitimité devra toujours lui être reconnue avec d'autant plus de forces.

Je pense aussi que c'est important pour le modèle de la presse francophone, de manière générale, au-delà du cas des Éditions de l'Avenir, avoir l'occasion ici, dans la Commission de l'économie, de réfléchir sur le modèle économique de la presse francophone, sur les alternatives qui peuvent exister, notamment sur base de ces expériences étrangères, au départ d'une proposition formulée par la coopérative et par l'Association des journalistes professionnels, je crois que c'est intéressant, car cela permettrait d'amorcer une réflexion qui viendra nourrir, sans aucun doute, les travaux et l'expertise de la SRIW. Au terme de l'analyse de la SRIW, on aura l'occasion de se revoir pour entendre les conclusions qu'elle peut en tirer.

Dès à présent, je pense que cela reste intéressant d'entendre la coopérative, de mesurer les avantages, les risques, les incertitudes du projet ou du scénario qui est développé par cette coopérative et par l'Association des journalistes professionnels. Ce sera une pièce importante du dossier, mais il se poursuivra par la suite et on aura l'occasion, ultérieurement, de vérifier si les scénarios de départ se vérifient ou pas et sont réalistes.

Ici, je pense donc que le dossier des Éditions de l'Avenir va nous mobiliser sans aucun doute pendant encore des semaines et des mois. Il nous mobilise d'ailleurs déjà depuis longtemps. Je pense qu'il serait dommage de mettre le dossier en veilleuse au niveau du Parlement sous prétexte qu'une mission est en cours dans le chef de la SRIW. Je pense que nous pouvons, en bonne intelligence avec le Gouvernement, continuer à avancer et à analyser les choses, à préciser les scénarios possibles, de façon à ce que, le moment venu, nous puissions avoir tous les éléments du dossier et mieux mesurer les décisions qui, in fine, seront prises par l'actionnaire ou par les acteurs de ce dossier.

L'idée, c'était d'avoir une présentation du projet avec toutes les incertitudes qu'il contient encore, mais de manière à ce que nous puissions, nous, dans cette enceinte, avoir également une connaissance plus

officielle, plus avérée, de ce qui a déjà été suggéré par voie de presse.

Je pense très honnêtement que si l'on sollicite officiellement la coopérative et l'Association des journalistes professionnels, ils répondront avec enthousiasme et je pense qu'ils seront honorés de pouvoir être entendus, ici, dans cette enceinte.

Je me permets d'insister en sachant que ce ne sera qu'une étape et qu'il y aura bien sûr ultérieurement d'autres pièces du dossier et en particulier cette étude confiée à la SRIW.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Député.

Un membre de cette commission désire-t-il ajouter un élément, ou M. le Ministre ?

Je vais essayer de synthétiser le contenu de nos débats. Je pense qu'au niveau du *momentum* et du timing, je vais vous faire la suggestion de reporter ces auditions suite notamment à la demande qui a été faite à la SRIW, mais Monsieur Dispa, il ne s'agit pas du tout de mettre en veilleuse le dossier et d'ailleurs, il y a 15 jours, nous avons eu un très beau débat sur le sujet et je pense que cela peut vraiment confronter et faire avancer les avis et faire avancer le débat.

Il ne s'agit pas du tout de le mettre en veilleuse. D'ailleurs, je n'ai entendu aucun groupe qui s'est exprimé le faire de cette façon. Donc il s'agit bien de continuer à alimenter le dossier et de le faire vivre, de questionner le Gouvernement et d'avoir des retours de l'éventuelle évolution de cette étude « de la SRIW », mais nous reviendrons avec le sujet dans l'organisation des travaux.

Je pense que c'est ce qui ressort des discussions que nous avons pu avoir dans cette commission.

Je demanderai quand même votre aval, à chacun des membres.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Évidemment, la commission est souveraine et je m'inclinerai devant sa décision, mais permettez-moi de regretter l'orientation de ce débat. Ce qui est ici en jeu, finalement, c'est la conception de notre travail parlementaire. Sommes-nous là uniquement pour interroger le Gouvernement, attendre des réponses et puis poser de nouvelles questions, ou bien avons-nous un rôle plus dynamique à jouer ? C'est ce que le Parlement a fait sur le dossier de l'affaire Nethys et en particulier sur le dossier des Éditions de l'Avenir depuis longtemps.

Ici, je ne comprends pas bien cette frilosité. Je n'ai aucune défiance à l'égard du travail qui sera diligenté par le Gouvernement et par M. le Ministre en particulier. Là n'est vraiment pas le problème. Ici il me

semble que nous avons, comme parlementaires, comme représentants du peuple, soucieux de la liberté de la presse, de l'indépendance rédactionnelle et du sort d'un journal qui fait partie de notre patrimoine collectif – et là-dessus nous sommes tous d'accord – nous avons, je crois aussi, un rôle à jouer, modeste certes, ce n'est pas un rôle de décision, mais nous pouvons aider à la construction d'une solution collective qui pourrait rassembler l'ensemble des acteurs et en particulier cette coopérative dont on sait bien à quel point elle est dépositaire de cette histoire du journal, de sa légitimité et de sa volonté de se réinventer sur un mode alternatif.

Donner à cette coopérative la possibilité d'être entendue, il me semblait que c'était dans le rôle du Parlement et que cela nous permettait ainsi de participer à la coconstruction d'une solution collective pour l'avenir de ce journal.

Mais si la majorité préfère en décider autrement, c'est sa responsabilité. Je le regretterai et j'essaierai de revenir, modestement, avec les collègues du groupe cdH ou d'autres groupes sur le sujet pour que nous ne restions pas dans l'expectative pendant des semaines ou des mois.

Je pense que sur ce dossier, il y a une certaine urgence et vous ne semblez pas en avoir conscience. Je le regrette.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrिमont.

M. Dodrिमont (MR). - J'entends bien ce que M. Dispa nous propose et dans sa première argumentation il a, à la fois, plaidé pour que ces auditions puissent se mettre en place et donné, à travers son intervention, les argumentations pour que l'on ne le fasse pas.

Il a évoqué lui-même le travail qui est en cours au sein de la SRIW. Si l'on veut être cohérents et si l'on veut travailler sur un dossier d'ensemble avec tous les éléments, je pense qu'il faut attendre d'abord ce travail réalisé par la SRIW et en plus, vous l'avez aussi rappelé, et M. le Ministre l'a confirmé, la coopérative sera entendue par la SRIW.

Comment peut-on, aujourd'hui, vouloir isoler finalement un travail d'audition à l'égard de la coopérative alors que dans le travail d'ensemble mené par la SRIW ce contact, cette audition, est menée avec la coopérative ? Je vois déjà là un élément pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs et pour attendre qu'il y ait évidemment un travail complet qui soit réalisé pour que le Parlement puisse prendre connaissance de façon très claire de tous les éléments. C'est le premier point.

Le deuxième point, vous évoquez d'autres auditions en disant que finalement on peut auditionner beaucoup de monde dans ce dossier. Il faudrait peut-être auditionner M. Witmeur. Puis vous dites qu'il y a aujourd'hui les contacts d'ordre financier à l'égard d'une

reprise éventuelle et ce n'est peut-être pas opportun de le faire. J'essaie de vous entendre, de vous suivre, mais ce que vous demandez vous le contrariez par d'autres propos dans la foulée.

On ne va évidemment pas là non plus mettre la charrue avant les bœufs, on va attendre ce rapport complet, puis déterminer, en fonction des éléments qui nous seront apportés, la façon la plus opportune pour aborder ce dossier.

Ne faites pas dire aujourd'hui que la majorité, quelque part, se lave les mains de ce dossier et n'entend pas...

(Réaction d'un intervenant)

C'est ce que vous êtes en train de sous-entendre.

C'est très déplaisant. L'initiative a été prise par M. le Ministre, on l'a rappelé, à l'égard de la SRIW. Je crois que l'on a confiance aussi en nos propres institutions. C'est aussi un travail cohérent.

Le Parlement peut tout faire. Le Parlement ou la Commission de l'Économie peut remplacer l'ensemble des opérateurs économiques en Wallonie. On peut s'y mettre, mais je pense que ce n'est pas de notre compétence et cela ne relève pas du rôle, du travail parlementaire.

Nous rappelons tout notre intérêt à cette situation, nous sommes évidemment bien conscients des difficultés et nous voulons faire tout ce qu'il est possible de faire pour maintenir cet outil d'information, mais nous n'allons pas le faire dans le sens précipité pour lequel vous plaidez aujourd'hui. Les choses doivent être claires et cela doit être acté aujourd'hui. L'intérêt de la majorité est de sauver cet outil, mais de le faire de façon cohérente avec tous les éléments en notre possession. Nous attendons donc – Madame la Présidente, c'est le plaidoyer de la majorité – le rapport de la SRIW pour fixer l'ensemble des travaux qui seront proposés à cette commission dans la foulée de ce rapport.

Mme la Présidente. - Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ?

Je pense que l'on peut clôturer les échanges. Merci à M. Dodrिमont d'avoir rappelé l'ensemble des éléments de cette discussion. J'entends bien que l'étude de la SRIW est en phase d'amorce, nous allons attendre d'avoir des éléments plus probants. Le dossier n'est pas du tout mis en veille et les travaux de cette commission sont suffisamment chargés pour dire qu'elle n'a pas peur de travailler, ni sur le dossier de Vers l'avenir, ni sur un autre dossier d'ailleurs.

Dans l'échéancier et dans la façon dont les différentes choses vont se mettre en place dans ce dossier, il semble plus opportun, pour ne pas doubler les interventions et les débats, d'attendre notamment a

minima les premiers éléments de l'étude de la SRIW. Je vous propose donc de revenir avec le dossier, M. Dispa et le groupe cdH, et même toute cette commission, quand nous aurons des éléments notamment par rapport à l'étude de la SRIW.

Cela convient-il à tout les membres de cette commission ? Je ne vois que des oui, à part sur les bancs du cdH. Demandez-vous un vote de procédure ? Je pense que le vote va être à l'aune des têtes qui s'inclinent, mais je n'ai aucun problème avec la procédure.

(Réaction de Mme Schyns)

Nous sommes largement en nombre, Madame Schyns.

M. Dispa (cdH). - Ne tirez pas comme conclusion de l'absence du vote que nous sommes d'accord avec ce que propose la commission.

Mme la Présidente. - Non, je n'en tire pas cette conclusion.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Le compte rendu est là.

Mme la Présidente. - On y reviendra et l'on en débattrà. Encore une fois, je n'ai absolument pas perçu le moindre iota de non-investissement par rapport à ce dossier, de non-volonté de venir redébattre de ce dossier, de le faire progresser, de prendre pleinement notre rôle de parlementaire. Après, chacun son rôle.

Nous avons évoqué la SOWECSOM et vous avez certainement reçu comme moi le communiqué de presse qui dit que la SOWECSOM va changer de nom, qu'elle va s'appeler W.Alter : W comme Wallonie et Alter pour « autre économie ». Tant qu'à faire, je me dis je vais partager l'info de la SOWECSOM.

Ceci termine notre organisation des travaux.

M. Fontaine (PS). - Au sujet des questions orales, juste une petite proposition, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre : reporter mes deux questions en fin de rubrique économie si vous le voulez bien, parce que je dois me rendre dans la commission de Mme la Ministre Tellier.

Mme la Présidente. - Si vous aviez quitté cette salle, c'est quand même ce qui se serait passé. Donc, il n'y a aucun problème. Sauf si M. Bierin n'était pas prêt, mais auquel cas il peut faire exactement la même chose que M. Fontaine. Puisque le règlement le permet.

Monsieur Bierin, cela va pour vous ? Par ailleurs, vous avez une question jointe avec M. Antoine, M. Liradelfo, M. Hazée et Mme Greoli. À ce stade, pas de M. Hazée et de Mme Greoli.

(Réaction d'un intervenant)

Super. Nous espérons qu'ils arrivent tous les deux en temps et en heure.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE FONDS D'URGENCE »

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SECTEUR DE L'HORECA ET LES NOUVELLES MESURES WALLONNES DE SOUTIEN APRÈS LE CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ DU 3 JUIN »

QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES SUITES DU DÉBUT DU DÉCONFINEMENT DE L'HORECA »

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES ASBL ACTIVES DANS LE SECTEUR DE L'HORECA »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Bierin, sur « le Fonds d'urgence » ;
- M. Antoine, sur « le secteur de l'HORECA et les nouvelles mesures wallonnes de soutien après le Conseil national de sécurité du 3 juin » ;
- M. Liradelfo, sur « les suites du début du déconfinement de l'HORECA » ;

- Mme Greoli, sur « les ASBL actives dans le secteur de l'HORECA ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, lors de notre dernière commission, mais également dans la presse le 6 juin, vous avez annoncé qu'un fonds d'urgence allait être mis en place pour aider les secteurs les plus impactés par la crise.

Certains indépendants, commerces, PME font en effet partie de secteurs qui ont dû rester fermés longtemps, certains n'ont pas encore pu rouvrir, ou ne en tout cas ne retrouveront pas leur activité initiale, leur volume d'activité initiale, avant de nombreux mois.

Pouvez-vous aujourd'hui détailler les secteurs concernés, le budget qui sera mobilisé pour ce fonds et les critères et procédures d'attribution ?

Vous aviez déjà indiqué que, selon vous, concernant la problématique spécifique des ASBL, la question d'une aide sectorielle devait être abordée compétence par compétence. À cet égard, certaines ASBL ont une activité commerciale, notamment dans l'HORECA, non négligeable. Certains députés ont notamment été contactés par le groupe des Grignoux, les cinémas bien connus à Liège et à Namur, qui sont organisés en ASBL et qui ont aussi une activité HORECA importante.

Le journal de la FWA, *Pleinchamp*, mentionnait dans son dernier numéro la question des fermes pédagogiques organisées en ASBL. J'imagine que cela ne vous aura pas échappé et que c'est une publication que vous consultez très régulièrement.

De plus, depuis 2019, les ASBL relèvent du Code des sociétés. Le nouveau Code des sociétés et des associations prévoit que ce qui distingue une ASBL d'un autre type de société se résume à deux éléments : la poursuite d'un but désintéressé et la non-distribution d'avantages patrimoniaux à ses membres. Ces activités n'échappent pas aux lois du marché et aux risques financiers qui en découlent. Elles occupent un nombre important de travailleurs et elles contribuent à la dynamique économique générale de la Région.

Dans ce contexte, envisagez-vous d'ouvrir l'accès à ce fonds d'urgence à certaines ASBL selon des critères bien définis ? Cet accès pourrait être déterminé, par exemple, sur base du fait de prouver une baisse des rentrées durant cette période, sur base du fait que des emplois sont en danger, que les charges fixes sont supérieures aux rentrées, qu'il n'y a pas de réserve suffisante, ou encore d'autres critères qui peuvent être imaginés.

Pour conclure, le secteur culturel est également un acteur économique important. L'État fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont bien entendu des leviers pour agir, mais les Régions peuvent également

jouer un rôle. La Région bruxelloise a d'ailleurs saisi cette opportunité. Dans ce cadre, un accès au fonds d'urgence est-il prévu ou envisagé pour ce secteur ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, concernant le secteur HORECA. Vous allez me dire que ce n'est pas la première fois que nous vous interrogeons, probablement pas la dernière, puisque le 3 juin, le Conseil national de sécurité a décidé de rouvrir les restaurants, cafés et bars avec des règles très strictes : distance de 1,5 mètre, port du masque pour les serveurs, 10 personnes par table, fermeture à 1 heure du matin. Tout cela, reconnaissons-le, a posé un grand nombre de problèmes à différents établissements. À telle enseigne que certains n'ont pas rouvert leur enseigne et que l'on peut considérer aujourd'hui, si j'en lis la presse régionale, qu'il y a un retour d'environ 30 % de la clientèle, ce qui coïncide du reste aux chiffres constatés en Allemagne et en Autriche où l'on n'a pas vu un retour massif de la clientèle.

Tout cela débouche sur de très nombreux abandons, et j'en connais à titre personnel, où l'on a décidé de ne plus rouvrir et dès lors de remettre le commerce, si tant est que ce soit possible, avec un certain nombre de faillites.

La décision du CNS a été suivie ensuite d'une décision d'un super Kern avec des mesures qui étaient attendues. Peut-être sont-elles venues un peu tard, mais soyons de bons comptes : la TVA à 6 %, la distribution de chèques-repas – même s'il y a une contestation à l'égard des bénéficiaires du RIS et de la GRAPA sur la modalité de distribution –, ainsi que des mesures pour le personnel des entreprises intéressées.

On pourrait croire que le chapitre est clos et que tout va bien. J'ai la faiblesse de croire, pour vous avoir déjà entendu à différentes reprises, Monsieur le Ministre, que vous ne partagez pas cette thèse. Dès lors que vous ne la partagez pas, votre responsabilité et la nôtre sont évidemment incontournables.

J'en viens à quelques suggestions, pour ne pas être trop long :

- le manque cruel de liquidités qu'ont exprimé différents responsables et gestionnaires d'établissement. Après 90 jours sans recettes et en étant confrontés à des dépenses nouvelles, puisqu'il faut adapter le commerce, il faut recommander des matières premières, il faut s'adresser à ses fournisseurs... avec une liquidité, une trésorerie asséchée ;
- le report de la perception des cotisations sociales, décision prise par le Fédéral, là où l'on attendait une exemption. C'est évidemment la principale

revendication du secteur si l'on veut l'amener à retrouver le personnel, ne fût-ce qu'en partie, qu'ils occupaient auparavant ;

- le coût des charges locatives qui sont très élevées. Je vous ai évoqué un sondage que j'ai fait en son temps dans le Brabant-Wallon. Il y a d'une part les charges locatives pour ceux qui sont locataires, et pour les propriétaires, il y a le paiement du précompte immobilier, qui est très important, et qui va tomber en octobre, à un moment où il n'est pas sûr que la trésorerie ou la viabilité de l'établissement soit retrouvée.

Quand je vois ces différents problèmes, certains sont de compétences fédérales, comme l'exemption des cotisations sociales, l'aide à l'adaptation des établissements par rapport aux normes sanitaires, puis il y en a deux qui sont typiquement wallonnes :

- la liquidité : vous allez dire que nous sommes têtus et tenaces. Oui, c'est vrai. Mais, le problème est persistant aussi. Il s'agit de ce fameux chèque complémentaire de 5 000 euros qui serait nécessaire pour un grand nombre de ces enseignes ;
- l'exemption du précompte immobilier avec une compensation pour les pouvoirs locaux – M. le Ministre Dermagne l'a organisée – et une aide locative pour les autres établissements.

Je sais, Monsieur le Ministre, nous en avons parlé avec votre collègue, M. le Ministre Crucke, hier, que la Région a déjà dégagé des sommes importantes. Je vois cependant que lorsque l'on vous avait poussé à élargir le champ des bénéficiaires, finalement, vous l'avez fait. Je vois aussi que nous avons plaidé singulièrement, avec M. Desquesnes, à différentes reprises, pour l'éligibilité des ASBL et finalement vous l'avez fait puisque j'ai cru voir la décision du Gouvernement sur la plateforme du Parlement. Dès lors, aujourd'hui, n'est-il pas temps, Monsieur le Ministre, de prendre une nouvelle mesure de soutien pour l'HORECA parce que l'inquiétude et la préoccupation sont aiguës ? J'imagine que vous n'êtes pas sourd à ces appels. Je serais tout aussi impatient à vous entendre que les gestionnaires du secteur HORECA.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). - Monsieur le Ministre, nous avons eu un débat sur le secteur HORECA dans cette commission il y a maintenant deux semaines. Ce débat s'est tenu au lendemain du CNS qui annonçait officiellement les premières mesures de déconfinement pour le secteur.

Depuis, ces mesures ont été mises en place pour les enseignes qui en avaient la capacité. Il est donc important de refaire le point sur le sujet et de voir si de nouvelles mesures doivent être prises sur base des premières expériences pour soutenir au mieux le secteur.

Malgré les mesures de déconfinement, une enquête publiée ce 8 juin par le Syndicat neutre pour indépendants annonce qu'un établissement sur cinq ne pourrait pas rouvrir.

De nombreux témoignages arrivent de travailleurs de l'HORECA pour lesquels les affaires ne semblent pas avoir assez repris que pour les prémunir de la faillite. Certains sont toujours en dessous des 70 % de leur chiffre d'affaires habituel.

Le Kern a décidé pour les secteurs en difficulté comme l'HORECA que le chômage temporaire et le droit passerelle seront prolongés jusqu'au 31 décembre.

Quel bilan tirez-vous de cette première étape de confinement pour le secteur ?

Sur base des nouveaux témoignages et de la nouvelle situation, allez-vous mettre en place de nouvelles aides régionales pour soutenir le secteur jusqu'à sa pleine reprise ou du moins jusqu'au 31 décembre ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Monsieur le Ministre, comme mon collègue, je vais revenir sur une situation particulière, mais révélatrice d'une discrimination à l'égard des ASBL.

J'ai également été interrogée par une ASBL qui déploie ses activités à la fois à Liège et à Namur – Les Grignoux, pour ne pas les citer – et qui organise, dans le cadre de ses activités, trois restaurants indépendants sans aucun subventionnement. Ce sont donc des établissements à 100 % sur fonds propres. Ceux-ci ne bénéficient d'aucun subside sous prétexte qu'ils sont organisés en ASBL.

Pourtant, il existe en Région wallonne des dispositifs tout autant ouverts aux ASBL qu'aux PME. Je pense, entre autres, au prêt « Coup de pouce ». Voilà un dispositif où l'on a cherché à traiter de manière équivalente à la fois ceux qui sont organisés sous une forme marchande et ceux qui sont organisés sous une forme non marchande.

Vous le savez aussi bien que moi, l'HORECA souffre. Mes collègues viennent de le rappeler, et M. Antoine en particulier. Des restaurants comme ceux des Grignoux qui, en plus, sont liés à un cinéma, vont souffrir encore plus longtemps puisque les cinémas ne vont rouvrir qu'au 1er juillet. Ils vont donc subir ce que j'appellerai « la double peine ».

Monsieur le Ministre, vous avez dès lors l'occasion de pouvoir mettre fin à une discrimination, vous avez l'occasion de permettre à ces ASBL de sortir la tête hors de l'eau et vous avez aussi l'occasion de pouvoir montrer

que ce n'est pas la nature juridique de l'activité, mais bien l'objet qui est la philosophie de vos interventions.

Défendez-vous, comme nous, le fait de mettre les ASBL sur le même pied que les autres acteurs lorsqu'ils développent des activités dans les mêmes secteurs ?

Par ailleurs, pour ce qui concerne les ASBL qui développent leurs activités dans l'HORECA, leur permettez-vous d'obtenir les aides comme l'ensemble du secteur ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - M. Hazée étant retenu dans la commission de Mme la Ministre Morreale, nous allons faire sans lui.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Messieurs les députés, comme vous l'avez indiqué, le Conseil national de sécurité du 3 juin dernier a permis pour certains secteurs de reprendre les activités sous conditions et de lever les incertitudes dans lesquelles ces secteurs étaient plongés depuis plusieurs mois avec un niveau de contrainte dont je mesure l'impact pour l'organisation des activités ainsi que pour les finances et le fonctionnement des secteurs concernés.

C'est notamment le cas de l'HORECA qui, depuis ce 8 juin, a pu reprendre avec une série de règles qui ont encore évolué dans les derniers jours et les dernières heures avant la décision du Conseil national de sécurité et qui ont fait l'objet de larges concertations avec les représentations de l'HORECA et notamment les fédérations HORECA.

Il apparaît cependant que d'autres secteurs sont toujours aujourd'hui totalement à l'arrêt ou très largement à l'arrêt.

Vous avez cité ou certains d'entre vous ont cité le secteur de l'événementiel, ce qui est lié aux loisirs, les voyageurs, les forains et encore d'autres activités qui retiennent vraiment totalement notre attention, dans la mesure où les interdictions de rassemblement telles que déterminées par le Conseil national de sécurité actuellement ne leur permettent pas d'envisager une réouverture, car elles dépendent de ces rassemblements que je viens d'évoquer. Certaines de ces activités sont liées à de grands événements dont on sait, d'ores et déjà, qu'ils seront interdits pendant la période des grandes vacances.

De surcroît, en ce qui concerne les activités qui ont pu reprendre, les reprises se font de façon assez contrastée, si l'on en croit les retours qui nous reviennent des fédérations représentatives et aussi des contacts directs que nous avons.

Certains établissements ont repris une activité quasi identique à l'activité antérieure. D'autres ont une activité qui est impactée par les distances, eu égard à la configuration des lieux, qu'il n'est pas possible de compenser d'une façon ou d'une autre. D'autres encore ont repris d'une façon qui est beaucoup plus ralentie par rapport à la situation antérieure. Et puis, certains établissements – je pense notamment dans des endroits plus confinés, le Carré, à Liège, par exemple – n'ont, pour la plupart d'entre eux, m'indique-t-on, pas rouvert leurs portes.

Et puis, d'autres secteurs – je ne les cite pas tous, bien sûr – les établissements de jeux, les casinos et un certain nombre d'autres sont aujourd'hui dans une situation où leurs perspectives de réouverture ne se déclinent qu'à partir du 1er juillet.

J'ajoute encore la situation très spécifique, dans l'HORECA, des organisateurs de banquets, de ceux qui vivent des réceptions dans leurs différentes déclinaisons, familiales, événementielles, et cetera, pour qui l'activité n'a pas repris et, lorsqu'elle reprendra, va reprendre dans un mode qui est tout à fait différent et, vraiment, avec une diminution très forte des capacités d'activités, puisque 50 personnes pour un banquet, une initiative, c'est évidemment très très compliqué.

J'ajoute encore la situation des discothèques, des boîtes de nuit ou des sociétés de loisirs.

Je dois encore ajouter la dimension des sociétés dont l'activité s'exerce de façon, en tout cas substantielle, avec une dimension transfrontalière. Les traiteurs ou les gens de l'HORECA dont une partie importante de la clientèle est en France ou des événements est en France, par exemple, ou inversement, qui attirent de l'événementiel entrepreneurial, par exemple, en Belgique. Venant d'une dimension transfrontalière, s'ajoute encore une dimension compliquée. J'ai eu l'occasion de rencontrer des interlocuteurs à ce propos.

Bref, ceci n'est pas exhaustif, croyez-le bien, mais voilà quelques-uns des secteurs, quelques-unes des activités, des situations où, on le voit, la situation actuelle reste très largement difficile, parfois à l'arrêt.

Je dois encore ajouter les détenteurs de spas, de saunas, une partie de l'activité *wellness* et d'autres situations et nous sommes en contact avec chacune des structures représentatives ou avec des groupes d'indépendants qui représentent ces différents secteurs.

Nous avons donc, par rapport à cela, plusieurs attitudes.

Le premier élément, c'est, pour chacun des secteurs concernés, d'avoir un dialogue aussi approfondi que possible avec les autorités fédérales pour débattre des propositions, des cadres, des balises, comme pour les autres secteurs antérieurement, avec les commerces, les commerces de proximité, les marchés, et d'autres

interlocuteurs, l'HORECA, bien sûr, pour définir les conditions de reprise ou d'exercice d'activités adaptées à la situation sanitaire et qui correspondent à la praticabilité opérationnelle et économique des établissements concernés, parce que, pour l'ensemble de ces interlocuteurs, il est aussi essentiel, me semble-t-il, d'avoir une perspective en termes de temps et une définition aussi précise que possible, eu égard aux circonstances, des conditions de reprise. C'est un premier élément.

Deuxième élément, je salue l'ensemble des décisions qui ont été prises successivement par le niveau fédéral ainsi que par les différentes familles politiques qui forment ce « groupe des 10-9 ». On observe, d'une part, que les modalités en ce qui concerne les reports de financement et les prêts – ce que l'on appelle le « bazooka fédéral » – ont été adaptées. Les modalités doivent encore être précisées et couchées sur papier, mais c'est un élément important puisque cette durée d'un an limitait la balise des reports d'un certain nombre de crédits et de financements et était handicapante. D'autre part, des mesures spécifiques – et plusieurs d'entre vous y ont fait allusion – ont été prises à propos du droit passerelle et de l'adaptation de celui-ci. Je salue ces propositions de mon collègue, M. le Ministre Ducarme.

Par ailleurs, l'extension du chômage temporaire jusqu'au 31 décembre 2020, la réduction de la TVA à 6 % jusqu'à la fin de l'année également et la dispense partielle de versements de précompte professionnel pour les trois prochains mois est un élément important également. Comme vous l'avez observé, les dispositions ont été modulées pour correspondre aux situations à la reprise partielle d'activité.

S'y ajoutent un nouveau système de *tax shelter* important en termes de soutien aux PME et qui, jusqu'à la fin de l'année, sera ouvert à l'ensemble des PME impactées par la crise du coronavirus ainsi qu'une déduction pour investissement majoré de 25 % pour les investissements réalisés entre le 12 mars et le 31 décembre. J'avais connu, à l'époque, l'évolution des déductions pour investissements qui, originellement, était à 4 % pour les indépendants et à 8 % pour les PME. On l'avait portée à 20 % en opérations *one shot* limitées dans le temps. Elles sont dorénavant portées et améliorées d'une majoration de 25 %.

L'augmentation de 50 à 100 % de la déductibilité des frais liés à l'organisation d'événements et de *catering* jusqu'au 31 décembre est assez importante pour le soutien à l'activité lors du dernier trimestre de l'année 2020.

Il y a également la suspension de l'acompte TVA de décembre 2020 puisque les entreprises doivent normalement payer et effectuer ce paiement anticipé avant le 20 décembre. Celui-ci va être reporté. L'objectif est toujours la liquidité des entreprises.

Par ailleurs, une augmentation de 10 à 20 % de la part du revenu net pouvant bénéficier de la réduction d'impôt au titre de libéralité et la réduction d'impôt pour les dons effectués en 2020 à des institutions qui est portée à 60 %.

Il y a encore d'autres dispositions, mais j'ai cité ici les principales d'entre elles.

Vous avez mentionné les propriétaires. Nous ne disposons pas, et la mesure est absolument « inévaluable », d'un cadastre qui viendrait quantifier ce que représenterait un dispositif sur le précompte immobilier ou sur les loyers payés par le secteur HORECA. La disposition aurait, de surcroît, un caractère très variable eu égard au statut de la propriété : occupe-t-on soi-même son propre établissement, celui-ci est-il amorti, fait-il l'objet d'une acquisition récente, se trouve-t-on dans le cas d'un investisseur multipropriétaire, dans le cas d'une petite propriété de l'ancien restaurateur mise en location à son successeur ? Cette piste n'a pas été retenue par le Gouvernement.

Par contre, vous me donnez l'occasion de réitérer avec force – avant que ce dossier ne soit, le cas échéant, traité par des juridictions pour le cas très probable où des locataires porteraient ces contestations devant les juridictions – et de plaider mon appel au bon sens en ce qui concerne les loyers de biens commerciaux dont l'activité a été totalement à l'arrêt pendant une période de quasiment trois mois. Mon insistance a pour but d'obtenir un accord amiable entre propriétaires et locataires de biens commerciaux, de sorte que, comme les structures représentatives l'ont indiqué, le revenu locatif soit partagé en deux de sorte que, face à une circonstance exceptionnelle, propriétaires comme locataires puissent indiquer « voilà, on s'arrange. Personne n'avait prévu cette circonstance.

Personne n'est peut-être éligible à l'endosser totalement, mais soyons de bon compte et de bon sens. On dit *fifty-fifty* ». Et pour certains établissements *fifty-fifty*, c'est beaucoup d'argent.

Vraiment, je plaide en faveur de cela. En général, je ne plaide pas trop par hasard. Je me permets vraiment d'insister pour que les uns et les autres puissent être très attentifs. D'autres que moi, notamment les structures des propriétaires, ont diffusé cela très très largement. Je pense qu'il vaut mieux en général être de bon sens que parfois être contraint à faire des choses qui vont plus loin ou qui sont peut-être moins discutées.

Concernant les assurances, c'est la même logique. Je pense qu'Assuralia recommande aux entreprises de prendre contact avec leurs assureurs et avec leurs intermédiaires. En effet, lorsque pour un cas exceptionnel – et c'est à l'évidence un cas totalement exceptionnel puisqu'il s'agit d'une pandémie – un risque qui est couvert par une assurance a complètement disparu ou a très largement disparu pendant un espace

de temps de trois mois – peut-être plus dans certains cas –, il me paraît assez normal pour les assureurs de convenir également de la suspension des contrats et donc des primes dues pour la période concernée, voire d'une prolongation *pro rata temporis* de la période couverte de manière à ce qu'ici aussi, on soit de bons comptes par rapport, à la fois aux nécessaires couvertures de différents types de biens concernés. Mais aussi au fait que lorsqu'il n'y a pas d'activité, on se trouve dans un cas de figure différent et encore plus pour certaines couvertures d'assurance.

Vous le savez, par ailleurs, que les assurances et le secteur appliquent les mêmes conditions, les mêmes dispositions de moratoire que celles reprises dans le moratoire des banques pour les remboursements et intérêts venant à échéance jusqu'aux 31 octobre 2020.

En ce qui concerne la liquidité des entreprises, je l'ai indiqué ici il y a quelques jours et nous allons incessamment déposer le dossier sur la table du Gouvernement, nous travaillons à un élargissement du dispositif prêt Coup de pouce et aussi à des modalités différentes de manière à encore amplifier le succès de ce dispositif prêt Coup de pouce.

Cela a fait l'objet de concertations menées depuis déjà un certain temps avec les différents acteurs, d'évaluation du dispositif existant, de manière à ce que cette réforme soit bien menée et surtout qu'elle soit un levier indubitable par rapport à ces besoins de financement. Et aussi cette volonté peut-être de certains de nos concitoyens, dans une démarche à la fois sociétale et économique, mais aussi de soutien à des activités qui leur sont connues, de s'inscrire dans le cadre financement de ces activités.

Il y a deux éléments que je voudrais encore indiquer.

Le premier élément qui est vraiment très sensible à la situation d'ASBL dont l'activité est extrêmement proche de, vous avez cité les Grignoux notamment, des situations assez variables dans le secteur. Vous avez décrit des situations qui sont très proches des activités classiques, des activités qui sont aidées ou dont l'impact sur l'activité est très proche de ce qu'on a observé. Vous avez cité l'exemple des Grignoux et des activités cinématographiques ou encore des activités pédagogiques à la ferme.

Ce dossier est assez variable dans la diversité des situations. Nous sommes en train de réfléchir à la façon de répondre à cette diversité de situations, en étant à l'écoute du secteur. En outre, mon objectif est à très court terme de pouvoir déposer les contours de ce fonds complémentaire pour les secteurs qui sont encore aujourd'hui très largement à l'arrêt. L'idée n'est pas d'avoir une démarche de la même nature que les démarches antérieures, mais une démarche qui tient compte ici aussi de la diversité des situations. J'ai cité les secteurs potentiellement concernés à la faveur de

l'introduction lors de ma réponse. Je pense effectivement qu'indubitablement la Région doit faire un pas complémentaire. Je sais que le Gouvernement y est très sensible, le ministre-président tout particulièrement. Le but est de répondre à ce qui est une évidence. J'ai cité les traiteurs, l'événementiel, les forains, l'une ou l'autre situation. Je dois bien constater que nonobstant et complémentaiement aux mesures fédérales qui sont importantes et sont une réponse vraiment positive, je tiens à l'indiquer, il y a un espace complémentaire de travail et de soutien pour la Région. C'est en cela que cette intervention complémentaire sera dans les tout prochains jours soumise à l'examen du Gouvernement, de manière à essayer de bien cadrer par rapport à ces situations que je viens d'évoquer.

Voilà ce que je souhaitais partager avec vous en toute transparence. Je ne dois pas redire les différents dispositifs d'aide, je les ai évoqués très largement lors de mes réponses antérieures au niveau de la Région wallonne pour soutenir et liquidités et solvabilités, les dispositifs de type prêt Ricochet, et cetera. J'ai déjà détaillé tout cela précédemment lors de nos échanges. Je n'y reviens pas, mais n'y voyez pas une distraction par rapport à cela, un rappel simplement. Je suis évidemment à disposition pour toute infirmation complémentaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - On attendra d'avoir un peu plus de détails sur les contours de cette nouvelle forme d'aide et de ce fonds d'urgence. Je salue en tout cas positivement l'ouverture au dialogue et à la concertation avec certains acteurs que mes collègues et moi avons évoqués.

Je me permets juste d'insister encore un peu sur le secteur culturel, en tout cas dans sa dimension économique, auquel vous n'avez pas directement fait référence dans votre réponse. Mais vu que vous avez cité de manière générale des situations très variables qu'il faudra analyser en détail, je ne doute pas que cela sera le cas également pour ce secteur.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Convenons, Monsieur le Ministre, pour être tout à fait direct, nous l'avons toujours été vous et moi, que le Fédéral, bon an, mal an, a fait son travail, même si l'on pourrait espérer une meilleure mesure sur les cotisations sociales. La Région wallonne est-elle allée au bout de ses possibilités ? Je ne le pense pas, parce qu'il y a quand même un problème de fond. C'est le problème d'égalité et de proportionnalité. L'HORECA, premier fermé, dernier ouvert, puisque certains, vous l'avez vous-même mentionné, n'ont toujours pas rouvert. Ce qui veut dire que vis-à-vis d'autres commerces, alors qu'ils sont touchés de manière beaucoup plus significative, ils recevront la même aide. Il y a là pour moi un principe

d'égalité et d'efficacité qui me pose problème. Vous écarterez la piste précompte et soutien au loyer, soit. Mais alors un système forfaitaire pouvait prendre le relais. En cela, les propositions que mon groupe a formulées d'un deuxième chèque de 5 000 euros restent totalement pertinentes.

Troisièmement, sur le *tax shelter*, c'est une amélioration, mais convenons que l'on a porté au maximum, les 45 % existaient déjà au Fédéral pour un certain nombre de TPE moyennant une intervention de 100 000 euros dans l'actionnariat. On a poussé le curseur, mais la mesure n'est pas spectaculaire, sauf sur un point. Et j'attire votre attention puisqu'il y a quelques semaines, j'ai eu le plaisir et j'ai vu que vous preniez des notes, de vous présenter notre option « Coup de main » qui est un coup de pouce élargi. Depuis lors, j'ai vu que vous aviez fait des annonces consécutives à notre proposition et tant mieux. Je vous rends attentif. On verra le résultat, peu importe la paternité, c'est le résultat qui compte. Moi, je vous rends attentif à la garantie qui doit assortir ce prêt « Coup de pouce » version Willy Borsus au « Coup de main » du cdH. Si vous n'avez pas une garantie de 30 %, vous serez loin du dispositif bruxellois qui l'organise en crédit d'impôt et vous serez loin des 45 % du *tax shelter* qui est remboursé l'année suivante en éventuelle déconfiture.

Si vous voulez vraiment être opérant, il faut que le coup de main soit assuré.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je pense que le secteur n'est évidemment pas sauvé. On l'a répété, il y a encore beaucoup d'établissements qui n'atteignent pas leur chiffre d'affaires ou les 70 % du chiffre d'affaires habituel.

On va rester attentifs aux mesures que vous prendrez et à cette troisième aide. On verra la forme qu'elle prendra. On restera donc attentifs.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Complémentairement à ce que M. Antoine vous disait sur le « coup de pouce » qui nécessite de se transformer en « coup de main », je voudrais revenir sur la fin de votre réponse et sur les cas particuliers des ASBL actives dans l'HORECA.

Je vous cite : « Nous sommes en train de réfléchir à des fonds complémentaires », mais « il y a une telle diversité, qui n'est pas de la même nature, il faut répondre à des situations ».

Monsieur le Ministre, j'ai envie à la fois de vous encourager à mettre un sacré coup d'accélérateur et à la fois, à vous mettre en garde sur le côté quasiment kafkaïen que me laissent déjà supposer les méandres de votre réponse.

Nous avons élaboré une proposition de décret et la signataire principale est juste à ma gauche. Elle est simple, efficace, elle vous permettra de ne pas perdre de temps dans de grandes réflexions et, surtout, elle sera utile au secteur des ASBL.

Monsieur le Ministre, pourquoi aller remettre sur le métier un travail qui est parfaitement achevé et qui est déjà sur votre table ?

Par ailleurs, je le redis, ce n'est pas dans quelques semaines, ce n'est pas au bout de la pandémie, lorsqu'ils auront repris leurs activités, mais c'est maintenant que le secteur HORECA dans son entièreté et celui organisé en ASBL en particulier ont besoin de vos aides. C'est maintenant qu'il faut leur apporter des solutions.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
FINANCEMENT DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE DANS LES ENTREPRISES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le financement de la transition énergétique et de l'économie circulaire dans les entreprises ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la question de la transition énergétique et de l'économie circulaire est une question primordiale pour le climat, comme on le sait.

La Déclaration de politique régionale a notamment prévu à ce sujet une réforme de gouvernance afin de renforcer les moyens et la force de frappe de la Wallonie, y compris en matière de financement, puisque l'on sait aussi que c'est le nerf de la guerre.

Il existe aujourd'hui une multitude de dispositifs de financement de la transition énergétique à travers les différents outils wallons : SOGEP, SOWALFIN, SRIW.

Il est donc prévu, dans la DPR, que « la Wallonie se dotera d'un dispositif de financement unique pour la transition énergétique et l'économie circulaire au sein des outils publics de financement, qui définiront une offre globale et cohérente en matière d'accompagnement et de financement ».

D'autre part, il est également prévu dans la DPR de permettre un subside pour un audit « ressources et énergie » et d'envoyer des auditeurs sur cette thématique dans les entreprises pour « définir les mesures à prendre pour entrer en transition vers un modèle circulaire ». On sait bien que la question des ressources est aussi extrêmement importante, car l'Union européenne, de manière générale, n'est pas la plus grande productrice de ressources primaires. Il est donc nécessaire, si l'on veut pouvoir être plus indépendant, de pouvoir miser sur cette économie circulaire qui ne va pas tout jeter, mais qui va réutiliser ou recycler.

Pouvez-vous faire le point sur les différentes structures qui existent actuellement dans le domaine de la transition énergétique et de l'économie circulaire ?

Pouvez-vous nous exposer les actions que vous avez déjà entreprises pour réformer les différents dispositifs ?

Par ailleurs, avez-vous pu avancer sur la question des auditeurs ressources-énergie et sur un mécanisme de subsidiation d'une analyse de ce type au sein des entreprises ?

Enfin, avez-vous prévu d'autres dispositions pour permettre aux entreprises d'aller dans le sens de l'économie circulaire ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, le développement de l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources par les entreprises figurent parmi les priorités du Gouvernement et de cette DPR.

Ce sujet est d'autant plus prégnant que la crise du covid-19 a montré que les questions économiques, sanitaires, sociales et environnementales sont interdépendantes comme le soulignait déjà la Déclaration de politique régionale.

Aussi le plan Get up Wallonia sera conçu de façon à faciliter bien sûr la sortie de crise, à permettre le redéploiement régional, mais à le faire en intégrant une approche qui est inclusive de ces différentes dimensions.

En ce sens, Get up Wallonia veillera à valoriser les atouts bien sûr de l'économie circulaire et à intégrer

pleinement celle-ci, de même que la transition et les enjeux énergétiques et climatiques.

Une stratégie d'économie circulaire régionale est en cours d'élaboration et encouragera les porteurs de projets et les entrepreneurs qui inscrivent leur action dans le cadre de la transition énergétique et l'économie et l'économie circulaire.

L'objectif est d'adopter la stratégie d'économie circulaire au plus tard pour la fin de cette année. Le Gouvernement entend également intégrer l'économie circulaire à l'ensemble des outils et services publics tant aux politiques d'aide, de soutien, de financement que d'accompagnement des entreprises et ainsi en faire une opportunité, une véritable opportunité de développement pour l'économie wallonne.

Le Gouvernement soutiendra également au maximum la circularité à travers l'ensemble de ces politiques notamment de marchés, d'achats publics, et cetera.

Aujourd'hui, le dispositif des chèques-entreprises a été simplifié et adapté à différents niveaux. Dans le cadre de la réforme de ces chèques-entreprises, un chèque-énergie et un chèque-économie circulaire ont été créés. Le chèque-économie circulaire vise à assurer un soutien à la mise en œuvre d'actions en entreprise ayant pour objectif l'optimisation de l'usage des ressources matérielles et immatérielles dans une optique de transition durable des activités vers une économie plus circulaire.

Deux types de prestations sont proposées. Des études de faisabilité économique du projet d'économie circulaire et/ou d'évolution des activités vers plus de circularité et des études de la faisabilité technique du ou des projets concernés.

Les plateformes numériques ont été améliorées et un nouveau site a été mis en ligne. La labellisation des prestataires est également simplifiée et sera dorénavant réalisée par les services du SPW.

Le chèque-énergie facilite l'accès en subventionnant des audits énergétiques pour les PME. En parallèle, le Gouvernement a décidé d'inclure désormais dans le programme AMURE des subventions spécifiques à destination des PME et des secteurs de la restauration et du commerce de gros, ainsi que de détails, qui investissent dans l'isolation, dans la ventilation, le renouvellement de l'éclairage, et cetera de leur bâtiment ainsi que, par exemple, l'isolation de leur chambre froide.

La SOWALFIN a aussi lancé fin 2017 le dispositif Easy'green et a créé en 2018 un pôle dédié à l'environnement pour les PME.

Le financement d'Easy'green est principalement réalisé sous forme de prêts subordonnés, lesquels, ou

lequel, est souvent combiné avec une autre source de financement, ce qui donne un effet de levier significatif pour les PME wallonnes. Les dossiers financés depuis le lancement du dispositif se répartissent entre les différentes thématiques suivantes : 27 % pour l'efficacité énergétique, 33 % en éco-innovation et 40 % en production d'énergie renouvelable.

Le programme NEXT-Économie circulaire de la SRIW accompagne également les entrepreneurs dans leurs projets. Ils les financent aussi via des prêts subordonnés et de liquidités pour des montants allant jusqu'à 1 million d'euros et il identifie des filières porteuses et des moyens de valorisation profitables à la Région wallonne en matière de gestion efficace des ressources, de bouclage des flux et de nouveaux modèles économiques.

Le programme des pôles de compétitivité s'inscrit également dans la transition énergétique circulaire environnementale des entreprises. L'accessibilité et l'intégration des PME dans les pôles de compétitivité ont également été améliorées.

Un Green Deal achat circulaire a été lancé fin novembre 2019. Cent dix entreprises et organisations publiques en sont aujourd'hui signataires, les signataires s'engageant à mettre en œuvre au moins deux projets d'économie circulaire pilotes d'achat ou de soutien endéans les trois ans du Green Deal.

Je n'entre pas dans le détail des différentes aides, mais j'ai ici à votre attention les aides qui sont fournies par les différents départements de la Région wallonne, pour certaines cofinancées par le FEDER, avec pour vocation d'inscrire les entreprises dans la transition énergétique ou dans une démarche de circularité.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon prévoit de réformer les aides en mettant l'accent sur la simplification et l'impact sur l'économie régionale. Le processus de renouvellement de la stratégie régionale de spécialisation intelligente a été également lancé, avec pour objectif d'aboutir pour la fin de cette année 2020. Ce cadre stratégique renouvelé doit permettre de stimuler l'investissement en matière d'innovation, l'entrepreneuriat et la création d'activité dans les thématiques prioritaires qui seront identifiées.

Mon intention est donc bien d'inclure dans ces réformes les initiatives existantes, mais surtout le soutien dans le but d'accélérer la transition vers une économie circulaire.

Je termine mon propos en remerciant Mme la Présidente pour son indulgence, parce que le sujet est tellement important que j'ai grignoté de façon très peu respectueuse plus de 40 secondes du temps réglementaire. Merci.

Mme la Présidente. - Monsieur le Ministre, ma tolérance en ce début de commission peut vous être

accordée pour 40 secondes. Le sujet n'y est peut-être pas complètement étranger.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa réponse complète sur les différents mécanismes qui existent.

L'enjeu pour la Wallonie est beaucoup plus global et général, c'est de faire plus vite, plus fort. On le sait, les défis qui sont face à nous sont gigantesques. Il est nécessaire de mettre beaucoup de temps et d'énergie à ce sujet-là. On voit qu'il y a déjà un changement puisque vous expliquez toute une série de choses qui sont faites dans les choses à venir : Get up Wallonia. Mais dans les choses qui existent déjà actuellement.

Je reste un peu sur ma faim puisque vous ne répondez pas sur l'élément précis de la Déclaration de politique régionale concernant le dispositif de financement unique pour la transition énergétique. Il y a quelque chose de très concret, de très facile à mettre en œuvre puisqu'il s'agit de regrouper les différentes initiatives qui ont cours dans différents outils.

C'est vraiment un élément important et essentiel si l'on veut permettre d'avoir une approche globale de la situation. Si chacun recommence à développer son mécanisme, s'il n'y a pas une porte d'entrée unique, s'il n'y a pas à un certain moment un pôle de financement, alors on aura une difficulté à aider véritablement les entreprises, à aller dans le sens de la transition énergétique qu'on appelle de nos vœux.

C'est à ce travail-là qu'il est nécessaire de s'atteler dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet puisque je sais que vous-même vous étiez favorable à une réforme de la gouvernance des outils et qu'on évite cette filialisation qu'il y a eu de manière assez large dans les différents outils ces dernières années. Il convient d'avoir un ensemble d'outils qui soit le plus cohérent possible et au service des intérêts de la Wallonie et notamment de la transition énergétique.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
RETRAIT DES REPRENEURS DE L'ABATTOIR
DE BASTOGNE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du

territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le retrait des repreneurs de l'abattoir de Bastogne ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, voici quelques minutes, on évoquait le soutien au secteur HORECA. Il passe aussi entre autres par la possibilité d'avoir un steak à offrir à la clientèle.

Je voulais revenir quelques minutes avec vous sur la situation actuelle de l'abattoir de Bastogne. Vous le savez, il y a un peu moins d'un an, l'entreprise Qualibeef était déclarée en faillite suite au scandale Veviba qui a lourdement impacté le secteur de la viande.

Heureusement, quelques mois plus tard, suite au travail acharné de l'intercommunale, on annonçait avoir trouvé des repreneurs robustes, notamment pour l'abattoir de Bastogne à savoir la famille Swaegers. C'était un travail de longue haleine puisque l'intercommunale a eu l'occasion de ratisser large pour trouver un investisseur, notamment à travers les pays européens, mais aussi au-delà des frontières.

La finalisation de cette volonté s'est concrétisée par la signature de conventions entre les différentes parties. Malheureusement, il y a quelques semaines, on a appris que le repreneur a décidé de rompre et de se retirer de ce projet, notamment en trouvant un accord à l'amiable avec l'intercommunale pour se retirer des investissements en matière de traitement de la viande, l'abattage et la découpe. On le sait, le scandale Veviba a laissé des traces extrêmement négatives auprès de la grande distribution qui n'a pas attendu de solutions et s'est naturellement tournée vers d'autres opérateurs et d'autres circuits de distribution.

Il va falloir aujourd'hui remettre le cœur à l'ouvrage de la part de l'intercommunale et de la part de l'ensemble des partenaires où la SOGEPa joue également un rôle important, et ainsi multiplier les contacts pour essayer à nouveau de retrouver un partenaire.

Il est clair que le contexte et la crise du covid ne vont certainement pas faciliter la recherche d'un investisseur capable. Capable, parce que c'est bien là le problème de trouver quelqu'un qui aura les épaules assez larges pour mener à bien cette nouvelle entreprise pour relancer la valorisation de la viande bovine spécifiquement dans le sud du pays.

On a évidemment quelques pistes qui sont sur la table, notamment une qui émane du secteur agricole où certains voient d'un bon œil la mise en place d'une coopérative, un petit peu à l'image de ce qui s'est fait dans le domaine du lait avec la Laiterie des Ardennes qui est un modèle qui fonctionne. Il a certes des inconvénients, mais il fonctionne.

Monsieur le Ministre, je voulais faire le point avec vous sur ce dossier et sur cette question. Quelle est votre position par rapport à un modèle à privilégier en particulier en vue d'une reprise de l'outil ? Un modèle de coopérative pourrait-il trouver un intérêt quelconque à vos yeux ? Quelle est la stratégie mise en place entre l'intercommunale et les outils comme la SOGEPa par exemple de manière à pouvoir essayer de dégager une solution ? D'une manière générale, quelles sont les pistes de travail envisagées ? Je me demande, avec toute la prudence et la réserve nécessaires, si l'on n'est pas, à notre époque, à un tournant et si l'on n'est pas face à une opportunité à saisir dans cette possibilité de réunir à la fois les producteurs et les distributeurs. On parle beaucoup de circuits courts. Même si cet outil permettait de grandes exportations en matière de volume de viandes, n'y a-t-il pas là un moyen d'entamer un dialogue pour rapprocher les points de vue et de voir dans quelle mesure on peut trouver une solution pérenne qui trouve un intérêt pour chacune des parties concernées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, il s'agit d'un dossier complexe, vous l'avez bien rappelé dans votre préambule, puisque suite aux déclarations de faillite des sociétés AMB et Qualibeef prononcées le 20 août 2019 à la suite des événements que l'on sait, le collège des curateurs, le comité de secteur du centre de valorisation de la viande de Bastogne Idelux Développement et Idelux Finances ont lancé un appel d'offres avec un cahier des charges très précis en vue de rechercher à l'époque un repreneur de l'ensemble du site : plus de 6 hectares, je le rappelle, dont plus de 17 500 mètres carrés de bâtiments. C'est un site important à l'évidence.

À l'époque, une campagne de prospection internationale en collaboration avec l'AWEx et la SOGEPa a été lancée par Idelux Développement auprès d'une cinquantaine d'acteurs du secteur. Ce fut une campagne – j'ai eu l'occasion de le revoir très récemment – très soutenue, intense, et contactant de très nombreux interlocuteurs et repreneurs potentiels.

Début décembre 2019, au terme de ces démarches, le Comité de secteur ainsi que les conseils d'administration d'Idelux Développement et d'Idelux Finances ont décidé d'accepter l'offre de M. et Mme Swaegers et donc de finaliser avec eux le processus de reprise.

Il faut savoir que de l'ensemble de ces démarches et de ces innombrables contacts, *in fine*, les interlocuteurs se sont retrouvés avec une seule offre sur la table, comme vous le savez.

Le 9 avril 2020, l'ensemble des conventions relatives à la reprise des installations de l'abattoir et du marché couvert a été signé, tant par Jan que Charlotte Swaegers que par la curatelle Idelux Développement et Idelux Finances. La route était encore longue à l'époque avec l'obtention des agréments AFSCA à obtenir, à solliciter d'abord et à voir aboutir la remise en état de l'outil, le recrutement du personnel, la mise en relation avec les acteurs locaux, la relance des abattages, la reconquête des marchés, et cetera.

Comme vous l'avez souligné, dans le contexte de la crise du coronavirus, la famille Swaegers, qui s'était portée candidate pour la reprise de l'abattoir, a annoncé qu'elle se retirait du projet.

L'évolution malheureuse du dossier amène l'ensemble des acteurs à devoir repenser le processus depuis le début et à rechercher, de façon très large, des solutions pour assurer le maintien, l'utilisation, l'adaptation peut-être et la pérennité de cet outil.

Le 10 juin dernier, la semaine dernière, j'ai eu l'occasion de convier au cabinet l'ensemble des parties prenantes pour que nous puissions dialoguer sur le dossier. Il s'agit du groupe Idelux dans ses différentes composantes, de la province, de la SOGEPa, du secteur, de la Ville de Bastogne, des organisations agricoles et de l'AWEx. Le but était de réfléchir ensemble et de façon très large au spectre des pistes de relance de l'abattoir.

Il est ressorti de cette réunion de travail plusieurs pistes de réflexion.

Le premier élément, c'est de réaliser une étude complète qui intègre les éléments liés à la situation des abattoirs en Wallonie. L'étude de 2016, qui doit être actualisée, est interpellante. Elle constate que beaucoup d'investissements sont nécessaires, que presque tous les abattoirs nécessitent des investissements sauf celui de Mouscron, plus récent, et cetera. Elle constatait, en 2016, le surdimensionnement de nos abattoirs par rapport au volume d'abattage sur notre territoire et encore bien d'autres éléments.

Le but est que cette étude puisse à la fois :

- analyser l'ensemble de nos capacités, l'état de nos capacités et les investissements nécessaires sur le territoire wallon ;
- de voir les besoins en termes de marché interne et de marché externe pour notre secteur de la viande bovine ;
- d'étudier toutes les possibilités au départ du site. Je vais y revenir ;
- d'étudier plus particulièrement les éléments d'investissement et d'adaptation du site qui seraient nécessaires suivant les orientations retenues.

En ce qui concerne le site et l'avenir de celui-ci, je suis très attentif à la proposition mise sur la table par les producteurs locaux, Idelux et la province qui

mentionnent la possibilité d'associer, dans un modèle de type coopératif ou dans une forme juridique à déterminer, les producteurs locaux...

(Réaction de Mme la Présidente Cremasco)

Je conclus très vite.

Mme la Présidente. - J'ai fait preuve de la même indulgence que pour l'économie circulaire à ce stade.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je me connais : d'une indulgence passagère, je suis en train de faire une indulgence pérenne et d'une indulgence pérenne un bonheur éternel. Je dois être vigilant par rapport à moi-même. Merci, vraiment, de m'avoir rappelé à cela.

Mme la Présidente. - J'ai veillé à être pareillement indulgente.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vais essayer d'être strict avec moi-même pour une autre question plus tard afin que, « en moyenne », sur la législature, ce soit bon. Ce n'est pas réglementaire, bien sûr. Soyons sérieux, je reviens.

Je suis ouvert au dispositif de type coopératif. On va l'étudier de la même façon et éventuellement dans une articulation avec les producteurs locaux, un opérateur professionnel ainsi que les pouvoirs publics, qu'ils soient luxembourgeois, provinciaux – Idelux, et cetera – et régionaux wallons. La difficulté est d'avoir un professionnel qui gère un dispositif qu'il soit de cette ampleur ou même un peu dans une voilure plus restreinte. Ce n'est pas un métier simple du tout dans un contexte qui ne l'est vraiment pas en ce qui concerne le secteur.

Enfin, la dernière hypothèse est de rembobiner et de reprendre à nouveau la démarche telle qu'elle avait été initiée avec appel d'offres large, identification d'un repreneur, large appel à candidatures, et cetera.

Voilà où nous en sommes et nous avons une nouvelle réunion demain sur le sujet avec les mêmes interlocuteurs pour discuter déjà des grandes lignes du cahier des charges et des modalités de l'étude, et pour avancer de façon transparente et concertée.

Je suis totalement et à l'écoute, et à disposition des interlocuteurs provinciaux, intercommunaux, de la ville et tout autre partenaire.

Merci beaucoup et désolé d'avoir été un peu bavard.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, je sais que c'est un dossier qui vous tient à cœur et que c'est un dossier que vous connaissez bien, raison pour laquelle vous avez sans doute débordé sur votre temps de parole.

Merci d'avoir fait le point sur ce dossier extrêmement complexe dans un contexte qui l'est tout autant. J'apprécie la méthode de travail qui laisse ouvertes toute une série de portes. C'est l'occasion, au travers de ma question, que celles et ceux qui ont un intérêt, une idée, qui veulent se joindre à la démarche puissent se manifester de manière à essayer de dégager une solution qui soit la plus pérenne et la plus structurante pour le secteur de la viande et de manière plus large, pour le monde agricole en province du Luxembourg.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR
DE NIVELINVEST »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de Nivelinvest ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, vous allez là aussi, à l'instar du secteur HORECA, me trouver tenace, mais je reconnais qu'il y a eu des ouvertures dans ce dossier et je veux les saluer alors je le fais publiquement. Il s'agit du dossier Nivelinvest puisque je note avec satisfaction :

- le maintien de l'identité de l'*invest* brabançon wallon. Ce n'était pas donné dès les premières lignes de cette réforme.
- le recrutement par un chercheur de tête d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale ;
- la constitution d'une société « support » en commun avec Namurinvest dont le siège serait situé à Louvain-la-Neuve, siège que je connais bien pour l'avoir financé au titre du département de l'énergie ;
- le renforcement de l'ancrage avec les entreprises avec notamment peut-être l'accession d'entreprises dans le capital de Nivelinvest.

Ce qui répondait à vos vœux, qui était une condition que je n'ai pas nécessairement rencontrée ailleurs, mais

soit, elle est nécessaire, c'est l'établissement d'un plan stratégique puisqu'une ancienne présidente de ce Parlement y travaille pour Nivelinvest.

Tout cela, ce sont de bons signes. Mais tout pour autant n'est pas réglé et à nouveau, je suis obligé de vous présenter la suite du programme pour lequel il reste des difficultés.

Premier élément, qui va financer le traitement du directeur général ? Vous savez que le conseil d'administration l'a même conditionné à votre intervention à titre exceptionnel, le temps que l'*invest* se fasse une santé financière en dégageant des marges sur ses prises de participation ou sur ses prêts.

Deuxième élément, c'est l'augmentation des moyens. Je sais que nous ne sommes pas d'accord sur le croisement des données historiques, mais peut importe, ce dont je suis certain aujourd'hui, et M. Moten n'a rien dit d'autre, c'est que l'*invest* est asséché et qu'il ne peut plus prendre de participation. Or, nous le savons, c'est le terreau par excellence des spin-off, start-up et *get-up* et qu'il y a un vivier de TPE particulièrement actifs qui ont besoin de croissance, qui ont besoin de moyens financiers.

À l'inverse, vous trouverez les victimes du covid qui ont besoin, parce qu'ils se situent dans le portefeuille de Nivelinvest, d'avoir certaines adaptations de leur plan financier. C'est donc une aide en capital que vous pouvez décider.

Chaque année, le Gouvernement l'opère et ce serait d'ailleurs un rattrapage historique puisque l'on sait très bien que Meusinvest et Sambrinvest là où les uns ont une camionnette, eux ont un 30 tonnes pour venir chercher les subventions. Tant mieux pour eux, mais peut-être faudrait-il penser à la Lotharingie qui a parfois été malmenée dans la répartition de ses crédits, en tout cas à une certaine époque.

Troisième élément, c'est l'émancipation du capital de Nivelinvest de deux autres *invests* : Sambrinvest et IMBC Mons. Je rappelle qu'en 2013, il avait été convenu à la sortie d'un actionnaire historique que c'était un portage temporaire. Sauf que chacun y a pris goût et sept ans après, les voilà toujours temporaires devenu quasi définitifs. Ce qui pose problème parce que cette cannibalisation des *invests* est non seulement incestueuse, mais elle n'est pas vertueuse. On voit même que certains dossiers très étrangement ont quitté le giron du Brabant-Wallon pour un autre *invest* qui était dans son capital. Je ne considère pas que c'est le travail d'un *invest* de concurrencer un *invest* voisin. Ce ne sont pas non plus des montants conséquents.

Si je prends les 12,25 de l'IMBC et de Sambrinvest, chacun de ces deux *invests* détient 525 000 euros. Je n'ose imaginer qu'ils demandent une bonification sur leur participation. Ce serait quand même malvenu que de l'argent public du Gouvernement wallon entraîne un

promérité dans le chef des *invests*. Je crois qu'ils seraient mieux inspirés de le céder. Il y a deux pistes : soit localement à des entreprises, pourquoi pas à la province, qui a d'ailleurs inscrit un montant dans son budget ajusté à cet effet, ou encore à InBW. Ou, plus raisonnablement, assurer la faïtière des PME que constitue la SOWALFIN. La SOWALFIN pourra alors monter de 49 % détenus aujourd'hui en y ajoutant 25 %. Ce serait d'ailleurs le meilleur choix en termes d'autorité wallonne que la SOWALFIN intervienne, puisque c'est sa responsabilité depuis la dernière réforme de votre prédécesseur, M. Pierre-Yves Jeholet.

Enfin, cela peut vous paraître cosmétique, c'est le changement de nom. Nivelinvest renvoie à la sidérurgie de Clabecq et à la reconversion lorsque les trois hommes politiques historiques de l'époque – Flahaut, Langendries, Michel – l'ont mise sur pied. Aujourd'hui, située à Louvain-la-Neuve et vu le tissu économique de notre région, j'ose vous faire une proposition : je crois que BWII, pour Brabant wallon Invest Innovation, correspond beaucoup mieux à la philosophie actuelle que celle qui avait présidé historiquement à sa création.

Il y a des améliorations, mais il reste pour vous, Monsieur le Ministre, à ponctuer ce dossier. Je pense que tout le monde vous en sera reconnaissant sur les quatre questions que je vous soulève aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, rappelons globalement qu'en Wallonie nous avons la chance de disposer d'outils financiers de proximité – je mesure bien mes mots – qui sont impliqués à des degrés divers, significativement, voire fortement, dans le tissu économique local. Avec la SOWALFIN et ses filiales, ils soutiennent actuellement tant les entreprises de leur portefeuille que les nouvelles entreprises qui s'adressent à eux pour leur permettre de passer des étapes de croissance, de passer aussi des situations de crise, comme c'est le cas actuellement, ou d'autres situations encore.

Concernant les moyens de Nivelinvest, débat entre nous, de 2017 à 2019, ce sont près de 16 millions d'euros qui ont été octroyés à Nivelinvest, dont plus de 12 millions d'euros destinés à sa filiale spin-off – je parle de la période que je connais le mieux, pour avoir l'occasion de participer à ces décisions –, et plus de 3,5 millions d'euros destinés à sa filiale FEDER.

Le Brabant wallon constitue véritablement un vivier d'entreprises en Wallonie, et aussi un vivier d'opportunités de création et de croissance d'entreprises, notamment eu égard à sa situation géographique, à sa

proximité avec le microcosme ou l'écosystème universitaire, eu égard à la présence d'entreprises phares et moteurs dans le secteur, et d'autres caractéristiques encore.

Par conséquent, cette attractivité du Brabant wallon doit aussi constituer un atout majeur pour Nivelinvest et inversement, qui doit pouvoir, en ce qui concerne cette relation, cette dynamique, contribuer à mobiliser des moyens, à faire éclore des projets, à soutenir la croissance de ces entreprises.

Auparavant, Nivelinvest mobilisait sa trésorerie ainsi que les moyens qu'elle générerait pour rémunérer son personnel. Investir cette trésorerie lui permettait de générer des revenus suffisants pour supporter les rémunérations, en ce compris de la direction générale. Il appartient aux organes de Nivelinvest de gérer, de faire les propositions de manière à pouvoir équilibrer les revenus opérationnels, les charges opérationnelles, et cetera. Je n'entre pas dans ces différents éléments à ce stade dans ce débat au Parlement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les moyens investis et ceux encore disponibles, notons qu'il me semble qu'il y ait un besoin et des possibilités importantes d'affectation de ces moyens pour générer les ressources suffisantes et aussi un résultat d'exploitation capable d'absorber les rémunérations actuelles et futures.

Pour rappel, le résultat d'exploitation est négatif sur la base des comptes annuels publiés depuis 2004. Si la trésorerie libre actuelle de plus de 30 millions d'euros est investie à 1 % dans des interventions au bénéfice d'entreprise, elle générerait mécaniquement un revenu de l'ordre de 300 000 euros.

Il est évidemment toujours possible d'octroyer des moyens supplémentaires à Nivelinvest, mais il est nécessaire au préalable de mobiliser les moyens disponibles actuellement et de pouvoir démontrer qu'à la fois, les disponibilités sont activées pour financer les besoins de fonctionnement de l'*invest* et aussi reconstituer une trésorerie afin de poursuivre le mouvement.

Comme j'ai déjà pu vous l'indiquer, c'est sur la base d'un plan ambitieux qui montrera comment les moyens actuels et ceux qui pourraient leur être octroyés seront affectés dans des entreprises plutôt que dans l'augmentation de la trésorerie que des décisions pourraient être prises à l'avenir. Je ne suis pas fermé, vous l'entendez. J'accueille dès lors positivement la décision du Conseil d'administration d'établir un plan stratégique.

En ce qui concerne l'intervention dans les spin-off et les start-up, le portefeuille est actuellement constitué de 46 interventions, dont trois dans des fonds d'investissement et 30 qui sont liées à une décision de suivre automatiquement la décision d'un autre fonds d'investissement.

Il y a donc aujourd'hui 13 interventions dont on peut réellement dire qu'elles sont en faveur de spin-off analysées par Nivelinvest, en priorité.

Le parc scientifique de Louvain-la-Neuve est à cet égard, une véritable opportunité. C'est le plus grand de Wallonie, comme vous le savez. On sait qu'il y a là pas mal d'initiatives, de possibilités de croissance et d'activité.

Concernant la question de l'actionnariat croisé de Nivelinvest, je dois dire que dès le moment où cette décision avait été prise, j'avais exprimé – je n'étais pas dans le rôle qui est le mien actuellement – ma perplexité par rapport à ces croisements qui étaient présentés comme devant être la réponse à une harmonisation de la stratégie entre les *invests*.

Je suis donc favorable à ce que l'on puisse simplifier tout cela et d'ailleurs, simplifier plus globalement le paysage des *invests*.

Cependant, la question de la valorisation n'est, à mes yeux, pas aussi anodine que vous ne l'avez décrite.

Il revient au Conseil d'administration de réfléchir quant au nom qui est le sien.

J'entends que vous lancez une idée. Je suis à l'écoute de toutes celles qui seraient exprimées à ce propos.

Voici les différents éléments de mon attitude à l'écoute avec beaucoup d'attente également par rapport aux *invests* en général, mais par rapport, notamment, à Nivelinvest.

Mme la Présidente. - Monsieur le Ministre, vous verrez que mon indulgence n'est pas récompensée. C'est exactement le même dépassement que la question précédente.

Si l'on continue comme cela, on ne mangera pas...

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Exactement et je viens de trouver la cause. C'est cette espèce de sentiment de sortir de ces austères webinaires qui font que l'on a une espèce de présentiel qui incline à être un peu plus bavard qu'à l'accoutumée.

Nous allons nous départir de cela.

Mme la Présidente. - C'est vrai, je vous concède que ces retrouvailles sont agréables, néanmoins nous allons quand même essayer de rester dans le timing.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Madame la Présidente, la question est de savoir si le ministre Borsus sera aussi

bon que le député Borsus. Le député Borsus, je l'entends, avait, semble-t-il, remis en cause la cannibalisation des *invests* qui ne se justifie en rien. Il y a une faïtière et puis une démarche locale de proximité à travers les *invests* et il n'y a pas de raison de voir des *invests* se croiser et parfois « se chiper » les dossiers au gré des opportunités qui se présentent.

Je prends donc acte que vous allez donner des consignes, des instructions, pour que l'on simplifie et que dès lors, ce cannibalisme d'action disparaisse moyennant peut-être l'une ou l'autre adaptation sur la valorisation des parts sur laquelle je reste particulièrement sceptique dès lors qu'il s'agissait d'un portage et non pas d'un investissement de type prospectif pour les deux *invests* concernés. Si cela a été possible, c'est parce que certaines personnes – reconnaissons-le – exerçaient plusieurs casquettes.

Deuxième élément, nous ne serons donc jamais d'accord sur les moyens, mais j'en appelle à la rescousse, Monsieur le Ministre. M. Mottet d'IBA dit : « Nous n'avons plus d'argent pour investir ». J'appelle à la rescousse la Province du Brabant-wallon qui vient, il y a 10 jours, dans son ajustement budgétaire de prévoir 3 millions d'euros notamment pour l'*invest* du Brabant-wallon.

Vous ne pouvez pas dire, d'un côté, qu'il n'y a pas de problème et, de l'autre, voir le principal responsable et la Province soutenir le contraire. J'ajouterai l'Intercommunale du Brabant wallon, l'InBW, qui, dans son plan stratégique, a également prévu des participations pour l'*invest*. Autrement dit, pour plusieurs acteurs locaux, il y a urgence et, pour vous, il n'y a pas de nécessité.

J'en veux pour preuve – et j'en termine, Madame la Présidente – un dernier élément. Trouvez-vous normal qu'un *invest* liégeois vienne investir dans une entreprise du Brabant wallon – je la connais bien, elle est à un kilomètre de chez moi –, Odo, pour 12 millions d'euros, au mépris des règles de l'« émancipation sous-régionale », qui est du ressort de l'*invest* ? Cela démontre deux choses : aujourd'hui, les *invests* n'ont plus de frontières et, de surcroît, certains *invests* ont des réserves très importantes, accumulées par des alimentations qui étaient nettement plus importantes que d'autres, à qui on a laissé la part congrue.

Monsieur le Ministre, j'espère qu'il y aura une évolution sur l'actionnariat et puis sur les moyens, puisque le plan stratégique devrait vous être déposé très prochainement.

Mme la Présidente. - Nonobstant tout l'intérêt de vos propos...

(Réaction de M. Antoine)

Vous dépassez systématiquement aussi bien l'un que l'autre, vous êtes incorrigibles. Je vais serrer la vis. Autrement, on n'en sortira pas.

(Réactions dans l'assemblée)

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT D'UNE SILVER ÉCONOMIE
EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement d'une *silver* économie en Wallonie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Madame Roberty, je compte sur vous pour être concise. Cela tombe sur vous parce que, jusque-là, j'ai été indulgente avec trois questions qui émanent de trois partis politiques différents.

Mme Roberty (PS). - Madame la Présidente, vous allez voir que je vais respecter le timing qui m'est offert. Tout d'abord, je voudrais vous remercier de m'accueillir pour la première fois au sein de votre commission. D'habitude, je dépose les questions à l'écrit, mais ici, j'aurai deux questions orales pendant la journée.

Monsieur le Ministre, nous vieillissons tous, c'est un fait, et nous vivons plus vieux aussi. La génération du baby-boom se transforme aujourd'hui en génération du papy-boom. À l'horizon 2035, les personnes de plus de 65 ans représenteront 23 % de la population.

Le développement d'une *silver* économie est un enjeu majeur, mais, en parallèle, la dimension sociale d'une telle économie reste essentielle et doit être maintenue au cœur de la réflexion.

Rappelons-nous d'ailleurs que l'enquête de l'IWEPS avait mis l'accent sur le besoin d'affection et de liens sociaux de nos aînés, deux notions qui doivent rester centrales.

Aujourd'hui, la crise exceptionnelle que nous traversons apporte encore une nouvelle dimension à cette réflexion. En effet, alors que les personnes âgées ont été amenées à fortement limiter leurs contacts humains, voire à les supprimer entièrement pendant un moment, la difficulté pour elles d'user des technologies

existantes pour rompre l'isolement a été importante. Nous pouvons noter que la question s'est posée autant au domicile qu'au sein des structures d'hébergement.

La DPR mentionne l'organisation d'une table ronde avec les acteurs de terrain concernant le développement d'une *silver* économie. En effet, inclure les aînés et les acteurs du secteur dans l'analyse relative au développement de ces technologies est essentiel pour répondre aux attentes réelles de nos seniors.

Pouvez-vous revenir sur la mise en place de cette concertation ? Une méthodologie, voire un planning ont-ils déjà pu être arrêtés ?

De quelle manière la crise du coronavirus influence-t-elle votre réflexion à ce sujet ?

Un protocole d'accord entre l'AViQ et l'Agence du numérique, dans le cadre de la plateforme e-Santé, était, sauf erreur de ma part, en cours de concrétisation avant la crise du covid. Pouvez-vous revenir sur cet accord et nous dire s'il a pu être conclu ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - Félicitations, Madame Roberty !

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, comme vous l'indiquez, la crise sanitaire que nous traversons n'a fait que renforcer la nécessité et la perception de cette nécessité d'investir dans la *silver* économie.

Toutefois, vous comme vous le savez, le Gouvernement n'a pas attendu cette crise, ni le Parlement d'ailleurs, pour attacher une attention toute particulière à cette réflexion et globalement bien sûr à tout ce qui concerne nos aînés.

En effet, dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement a mis en évidence la nécessité de mettre la priorité à la fois sur les moyens pour permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie qui le souhaitent, ainsi que sur d'autres dispositions. Pour se faire, nous souhaitons rendre et soutenir avec ma collègue, Christie Morreale, une offre diversifiée de services accessibles financièrement pour faire face aux besoins de nos aînés visant à leur garantir une plus grande autonomie.

Cette nécessité ne fera que croître dans les prochaines années puisque, vous l'avez rappelé, la proportion de la population âgée de plus de 65 ans devrait atteindre 22 % de la population d'ici 2030.

Par ailleurs, un rapport commandé par la Commission européenne en 2015 prévoyait que la contribution de la *silver* économie européenne au PIB équivaldrait à 32 % de ce PIB et à 38 % des emplois de l'Union.

Cette dynamique que nous voulons mettre en place, elle doit pouvoir s'appuyer sur un certain nombre d'analyses, notamment d'analyses prospectives. C'est ainsi que l'IWEPS, en juillet 2019, a livré ce rapport et cette analyse que vous avez mentionnée.

Ce rapport a permis de proposer une série de recommandations dont l'objectif est de mettre en évidence tous les leviers pour la construction d'une véritable *silver* économie wallonne. Il a notamment recommandé d'intégrer les dimensions de la *silver* économie autres que médicale ou paramédicale : les dimensions loisirs, la dimension de l'inclusivité, et cetera, dans toutes les démarches liées à la construction d'une véritable *silver* économie wallonne.

Le Parlement s'est d'ailleurs lui-même emparé de ce dossier en émettant rapports et recommandations. Le vieillissement de la population est en effet une problématique qui touche à de nombreuses politiques publiques : le logement, l'aménagement du territoire, l'innovation, la santé, le digital, et cetera. Dès lors, dans une logique de *silver* économie inclusive, cette problématique doit nourrir, doit irradier à travers l'ensemble des politiques publiques wallonnes. Il sera donc important de décloisonner l'ensemble des acteurs produisant des biens et des services à destination des seniors.

C'est dans cette optique que la table ronde prévue dans la DPR autour du développement d'une *silver* économie en Wallonie devra s'organiser en concertation avec les acteurs de terrain et son démarrage sera planifié pour le tout début de l'année 2021. Comme vous savez, il y a eu un décalage bien sûr avec cette période de crise pandémique.

L'objectif sera de former un réel noyau dur qui sera porteur de la dynamique pour la poursuite du processus de structuration de notre économie et déboucher sur un plan d'action très opérationnel.

Au-delà de ces aspects globaux, la crise a mis en lumière toute importance du numérique, vous l'avez soulevé, en tant qu'outil de transformation positive. Et des solutions doivent pouvoir être déterminées afin de permettre le maintien du contact social et des soins de santé pour tous tout au long de la vie. Il ne fait aucun doute que le numérique aura une part importante dans le développement de cette solution.

Vous m'interrogez concernant le protocole d'accord entre l'AViQ et l'Agence du numérique pour la mise en place d'un plan e-Santé wallon. Il m'en revient que l'AdN a formulé les propositions à destination de l'AViQ, l'AViQ doit encore remettre son accord ou

émettre des commentaires par rapport à cette proposition. Mais de nouveau, les trois mois que nous venons de traverser ont décalé cette décision.

Par ailleurs, c'est en novembre 2008 qu'a eu lieu le lancement de la plateforme de gouvernance e-Santé wallonne avec l'objectif de créer un lieu où les acteurs wallons peuvent échanger, développer une réflexion structurante autour de l'e-santé, sujet très important, mais aussi d'établir une cartographie de l'e-santé en Wallonie afin de connaître l'étendue des projets et des initiatives existants.

Quatre réunions ont eu lieu dans ce sens entre les différents acteurs avant de nouveau la survenue de la crise que nous connaissons. Ces rencontres vont reprendre dès la rentrée prochaine.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre. Félicitations aussi, je crois. Je vais aller dans l'encouragement.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses très précises. Vous l'avez compris, je trouve le sujet très intéressant. J'ai d'ailleurs déjà interrogé à la ministre Morreale aussi à ce sujet. Je ne manquerai pas de revenir au sein de votre commission pour refaire le point avec vous, et notamment alors dans le début de l'année 2021, puisque les tables rondes vont se mettre en place à partir de ce moment-là.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SITUATION DU SECTEUR BRASSICOLE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation du secteur brassicole ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, j'imagine que vous connaissez la Clémentine ou l'Avalanche. Ce sont des bières qui proviennent de la belle région de Marche, de la brasserie Atrium. J'imagine que le ministre a déjà dû en déguster l'une ou l'autre. De mon côté, j'aurais pu lui offrir, elle est dans ma voiture, mais vous allez la recevoir, la bière Thor, qui vient de

Thorembais, un magnifique village de ma commune, de la brasserie Valduc.

Au-delà de ce rappel, convenons qu'il y a aujourd'hui dans notre pays environ 220 brasseries artisanales : six à Bruxelles, 104 en Wallonie et le solde en Flandre. C'est donc aujourd'hui une tradition de notre terroir qui se perpétue par des créations, par des installations, des passionnés, mais aussi des diplômés, qui à la fois ont mis au point une bière selon des recettes ancestrales ou des recettes plus récentes, avec un véritable *business plan* et un effort de marketing exceptionnel.

Il n'empêche, aujourd'hui ce secteur des quelque 100 brasseries wallonnes – 67 dans le Hainaut, 25 dans le Brabant wallon, je pourrais ainsi poursuivre – a souffert de la pandémie, puisque l'on considère qu'il y a eu durant le confinement une diminution de 60 % de la consommation de bière et 30 % des brasseries ont été simplement fermées, puisqu'il n'y avait pas d'écoulement. L'HORECA était fermé, les cafés, l'événementiel ; il ne restait que la grande distribution, qui n'est pas toujours accessible pour l'ensemble des brasseries.

J'en viens dès lors, suite à ce constat, pour faire bref, à mes questions. Vous aviez déclaré à mon excellent collègue Christophe Bastin, il y a environ un mois, que vous alliez rencontrer le secteur brassicole, entendre leurs suggestions et leurs demandes et que vous prendriez alors un certain nombre d'initiatives pour rencontrer celles-ci. Quel a été le fruit de ce contact avec le secteur brassicole ?

Deuxièmement, pouvez-vous nous dresser un premier bilan des différentes aides que vous avez mises sur pied ? Les chèques de 5 000 euros et 2 500 euros en faveur du secteur brassicole, les ont-ils sollicités, les ont-ils reçus ?

Troisièmement, ne faudrait-il pas, vu la longueur des difficultés rencontrées par le secteur brassicole, mettre sur pied un fonds d'urgence complémentaire, c'est-à-dire à l'examen d'un dossier libérer des moyens complémentaires ? La SOGEP, dans sa nouvelle cellule de réaction, pourrait le faire utilement pour ces entreprises. Il y a là un intérêt de mettre sur pieds ce fonds d'urgence.

Enfin, sur le plan du marketing, j'ai deux propositions. Je vous suggérerais que, à l'initiative de l'APAQ-W, on mette sur pied une vaste plateforme wallonne de promotion, de vente et d'achat des bières wallonnes. Autrement, dit nous pourrions commander les bières sur une plateforme que vous pourriez financer, qui serait bien utile pour toutes ces brasseries.

Enfin, dès lors que le festival de Bruxelles sera supprimé au mois de septembre, pourquoi ne pas prendre l'initiative d'une route de la bière wallonne ? Vous avez de magnifiques installations à Marche

susceptibles d'accueillir ce type de manifestation qui serait un vibrant hommage au terroir, à la tradition et au savoir-faire de notre Wallonie.

Mme la Présidente. - Quant à moi, si vous respectez l'un et l'autre les temps de parole, je vous offrirais bien une Badjewe, de la brasserie coopérative liégeoise. Chacun fait sa petite pub.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, merci pour cette question. Que ce soit pour la Thor, pour la Badjewe, les productions de la brasserie Atrium, plusieurs fois récompensées par des *awards* et que j'ai eu l'occasion de visiter et de rencontrer à plusieurs reprises, ou pour les autres, bravo pour ce remarquable travail mené par ces porteurs de projets, ces passionnés à des stades divers, mais pour la plupart d'entre eux de véritables entrepreneurs.

J'ajoute un élément à ce que vous avez indiqué, qui est que cela permet aussi de valoriser de l'orge brassicole, dès le moment où l'on est en capacité d'en produire suffisamment sur notre territoire. C'est aussi, pour le secteur agricole, une opportunité intéressante. Je soutiens donc totalement.

L'APAQ-W s'investit aussi chaque année dans la promotion des différents acteurs du secteur, sur base d'identités actuelles qui sont les bières locales ou le concours Best Local Beers.

On le sait, les événements en 2020 ont dû être reportés, mais, nonobstant ces incertitudes, l'APAQ-W s'est adaptée, en transformant ses campagnes antérieures dans un mode de campagne à travers les réseaux sociaux, de campagne à distance, de soutien en faveur des bistrotts du terroir, et cetera.

On le sait, ces bistrotts du terroir sont de véritables soutiens du secteur brassicole à travers cette charte d'adhésion qui entraîne automatiquement une exigence, bien acceptée, de valorisation des produits locaux, en ce compris les bières locales.

Dans les événements qui concernent les bières, le week-end découverte organisé par l'APAQ-W est lui-même postposé en 2021, mais va être remplacé par une campagne digitale au travers les plateformes médias, les médias classiques, presse écrite, médias audiovisuels ainsi que les réseaux sociaux. C'est évidemment l'occasion de mettre en valeur nos productions brassicoles locales.

La carte des brasseries qui avait été réalisée lors de l'année thématique « Wallonie gourmande » est aussi en cours d'actualisation et fera l'objet d'une campagne de

promotion en concertation avec Wallonie-Belgique Tourisme, qui valorise les circuits touristiques liés à la bière wallonne.

Enfin, depuis la mi-mars, notre ambassadeur, Éric Boschman, réalise quotidiennement une vidéo – vous l'avez peut-être vue –, diffusée sur les réseaux sociaux, qui met en exergue un apéritif local, dont nos bières font aussi partie, ainsi que des produits de bouche de façon générale.

Toutes ces actions ont pour but de soutenir l'ensemble de nos secteurs de production locale, dont, bien évidemment, le secteur brassicole.

Par ailleurs, je note les deux idées que vous avez émises. La première est d'avoir un dispositif de type « route de la bière » ou un dispositif de cette nature-là. Je trouve que, a priori, l'idée est assez séduisante et je demande à mon fidèle collaborateur, M. Palmans – cela me donne l'occasion de vous le présenter –, de bien vouloir faire le relais avec l'APAQ-W pour que cette idée soit mise à l'étude, en concertation avec les acteurs concernés, comme il se doit.

Concernant le dispositif Ré-Action, il est vraiment à disposition des entreprises en général, en ce compris les entreprises du secteur brassicole. Celles et ceux qui seront confrontés, et c'est évidemment le cas du plus grand nombre, à des difficultés de trésorerie, de solvabilité, d'organisation, venez frapper à la porte de la SOGEPa ou de la SOWALFIN pour que l'on structure une réponse adaptée à la situation de chacune des entreprises concernées.

Dernier élément, je n'ai pas décliné la statistique des 5 000 euros et encore moins des 2 500 euros, puisque c'est toujours en cours, mais si vous me le permettez, je vous transmettrai cela ultérieurement concernant ceux qui auraient bénéficié spécifiquement au secteur.

S'agissant d'entreprises qui font, pour l'essentiel, du B2B, c'est vraiment une réponse de type adaptée avec l'accompagnement SOGEPa ou SOWALFIN qui me paraît la plus indiquée en l'espèce.

Voilà, Monsieur le Député, ce que je pouvais partager avec vous.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, j'avais convenu avec un Antoine, mais dont c'est le prénom, Antoine Limbourg, le patron de la brasserie Valduc, que si votre réponse était correcte, je vous donnerais une bière ou plusieurs, mais que je n'allais pas la donner à l'avance. Je ne suis quand même pas fou ni lui non plus.

Je pense que l'on peut se satisfaire de votre réponse, Monsieur le Ministre. Je prends note que vous me transmettez la portion qui est réservée, dans les chèques 5 000 euros et 2 500 euros, aux brasseries.

Je pense qu'une démarche proactive de la SOGEPa serait la bienvenue. Je crois, en effet, qu'il serait intéressant que la SOGEPa s'adresse directement aux brasseries en disant qu'ils sont disponibles parce que la SOGEPa, pour le commun des mortels, s'adresse aux grandes entreprises en difficulté. Ce n'est pas la réalité d'une brasserie. Dès lors, une démarche volontariste serait vraiment appréciée par l'ensemble des brasseries.

Troisième élément, merci de prendre note de quelques pistes, notamment cette vaste plateforme d'échanges et d'achats, parce qu'elle serait unique pour la Wallonie, où tous les producteurs pourraient s'inscrire et vendre leurs produits. Ce serait un « Amazon bières wallon ».

Et enfin, la Route de la bière a connu déjà des initiatives, mais la réédition de sa carte et un soutien seront évidemment les bienvenus. Ne vous étonnez pas, Monsieur le Ministre, demain très discrètement dans votre voiture, je glisserai le colis de circonstance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vous en remercie, mais je sollicite la faveur de pouvoir partager cette bière avec les membres de la Commission à la faveur de la réouverture prochaine de notre petit espace...

M. Antoine (cdH). - Vous avez le choix : la Petite Sœur, la Festive, la Thor. Il y a toute une gamme d'excellentes bières.

Mme la Présidente. - Je propose même, on avait un grand débat sur les auditions, je pense qu'il y a une vraie brèche qui est ouverte. Si le cdH veut venir avec une proposition, je pense qu'elle va facilement faire l'unanimité.

(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
DERNIÈRES DEMANDES DE LA
CONFÉDÉRATION DE LA CONSTRUCTION
WALLONNE (CCW) »**

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PLAN
DE RELANCE AU NIVEAU RÉGIONAL
WALLON POUR ET PAR LA CONSTRUCTION
PROPOSÉ PAR LA CONFÉDÉRATION
CONSTRUCTION WALLONNE (CCW) »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
MESURES WALLONNES POUR SOUTENIR LA
CONSTRUCTION DANS LE PLAN GET UP
WALLONIA »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Schyns, sur « les dernières demandes de la Confédération de la construction wallonne (CCW) » ;
- Mme Cremasco, sur « le Plan de relance au niveau régional wallon pour et par la construction proposé par la confédération Construction wallonne (CCW) » ;
- M. Antoine, sur « les mesures wallonnes pour soutenir la construction dans le plan Get up Wallonia ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, début juin, la Confédération de la construction wallonne publiait un plan de relance pour et par la construction après la crise du covid. Dans ce plan, la CCW sollicite de la Région une série de mesures. Certaines émanent de vos compétences. J'en cite trois.

D'abord, l'accélération de la délivrance des permis d'urbanisme à cause du retard pris en raison de la crise sanitaire, entre autres en assurant l'implémentation de la dématérialisation du permis. C'est un dossier dont nous avons déjà parlé dans cette Commission. Pouvez-vous dire où il en est ?

Ensuite, la CCW plaide pour une augmentation temporaire des primes régionales d'aides à l'investissement. Votre Gouvernement a-t-il déjà planché sur différentes pistes ? Si oui, lesquelles ?

Troisièmement, la confédération plaide pour l'instauration de nouvelles lignes de trésorerie directes à destination du secteur. Certaines petites structures et certains indépendants se voient refuser un financement bancaire. Avez-vous eu des échos de ces difficultés ? Quelles réponses pouvez-vous y apporter ?

Dernier point que je voulais soulever avec vous, la CCW propose la réinstauration de médiateurs de crédits pour, d'une part, faciliter l'obtention de financements auprès des banques, et d'autre part mieux défendre les entreprises face à d'éventuelles dégradations de la note des entreprises par les assureurs crédits. Est-ce votre intention de réinstaurer cette fonction qui a par le passé démontré tout son intérêt ?

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ma question concerne le même plan que celui évoqué par ma consœur. Je reviendrai quand même sur une petite introduction qui est faite par M. Carnoy lui-même : « La construction semblait s'en être bien sortie durant la crise du coronavirus, même si, au plus fort de la crise, deux entreprises sur trois avaient dû fermer. Mais maintenant que le secteur a repris ses activités, la situation a complètement changé, et ce, surtout, à cause de l'interruption de la demande. Plus de la moitié des entreprises de construction – 54 % – ont moins, voire pas de contacts qui pourraient les mener à de nouveaux contrats. Cette situation aura des répercussions à l'automne : 23 % des entrepreneurs de la construction seront contraints de licencier des travailleurs, tandis que 9 % craignent une faillite. » disent-ils.

Ce sont les propos de la Confédération de la construction qui suggère ainsi que la Wallonie s'appuie sur le secteur de la construction et sur ses effets multiplicateurs pour relancer l'économie wallonne, comme ce fut le cas après la crise de 2008.

Il faut dire que c'est un secteur qui, par ses effets directs et indirects génère au total, 13 % de la valeur ajoutée et 17 % de l'emploi privé.

C'est incontestablement un puissant facteur de relance. D'ailleurs, dans son plan, en déclinaison wallonne, je trouve que c'est aussi intéressant de le remarquer, la Confédération de la construction

développe trois axes et le premier, c'est la relance. Avant les mesures d'urgence, il pense « relance ». C'est un secteur qui est structurant et qui aura des effets différés. Je trouve donc que c'est intéressant de le signaler.

Ils insistent dans leur axe 2 aussi par des mesures purement d'urgence qui concernent le très court terme.

Dans ce cadre, Monsieur le Ministre, je voulais insister sur ce plan de relance à moyen et long terme et en particulier sur une des mesures importantes et restructurantes qu'ils mettent en évidence, à savoir l'amélioration du parc de logements wallons via une grande alliance Emploi-Environnement pour redynamiser l'activité de la construction tout en répondant aux exigences de performance énergétique imposées par l'Europe aux horizons 2030 et 2050. Cela ne vous étonnera pas, Monsieur le Ministre. Je voulais donc mettre cette proposition en particulier. D'abord, mettre en valeur son ampleur et à quel point cet axe et cette alliance Emploi-Environnement pourrait être structurante dans la relance et le redéploiement de la Wallonie et les mettre en parallèle avec Get up Wallonia et vous demander quelle était votre appréciation politique de cette mesure, en particulier, du plan de la Confédération de la construction wallonne.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, les voies du greffe sont décidément impénétrables puisque ma question concernait M. le Ministre-Président Di Rupo en termes de coordination du plan Get up Wallonia puisque les demandes de la Confédération de la construction s'adressent à plusieurs ministres.

Il se fait que vous êtes bon client. On m'a donc envoyé chez vous. Je ne le regrette pas, mais je vais donc, complémentaiement à l'excellente question posée par Mme Schyns, compléter ses questions par d'autres éléments.

Je ne vais pas revenir sur les constats avec le problème qu'un quart des entreprises licencieront d'ici la fin de l'année et un certain nombre d'entre eux, malheureusement, connaîtront la faillite.

Très clairement, Monsieur le Ministre, je sais qu'au Gouvernement de ce jeudi, un plan Logement sera déposé. Je ne sais pas si vous serez partie à la cause ou pas au titre de ministre de l'Économie, mais quelques suggestions.

D'abord, directement comme ministre de l'Économie, comptez-vous mobiliser les filiales de la SRIW spécialisées dans ce domaine ? Je pense à la SOWAFINAL ou à BeFin qui pourraient développer des programmes d'investissement et qui seraient les bienvenus pour épauler la construction.

Deuxièmement, ne croyez-vous pas qu'il serait utile pour le Gouvernement d'avoir, à l'instar de ce que nous avons convenu vous et moi, un dispositif écoreuil au terme duquel, si un particulier investit dans la réhabilitation, l'efficacité énergétique de son bâtiment, il obtient à la fois un prêt à taux zéro et à la fois un incitant fiscal.

Il y aura là une formidable mobilisation de l'épargne privée sur l'habitation de nos concitoyens sachant que le Wallon a une brique dans le ventre bien davantage que le Bruxellois ou le Flamand. C'est une deuxième suggestion.

La troisième est un développement d'un excellent outil que j'ai connu lorsque j'étais ministre du Logement, qui est l'assurance perte de revenus. C'est toujours le même dispositif. Il y a l'avantage et la garantie. On en revient à ce que je vous indiquais tout à l'heure avec le prêt Coup-de-poing et Coup de pouce. On a besoin de ces garanties et la sinistralité est très faible dès lors qu'il s'agit de l'habitation des personnes concernées, elles font tout pour la conserver en la matière.

Enfin, je sais que ce n'est pas dans vos compétences, mais vous serez bien sûr amené à devoir vous prononcer, la Société wallonne du Crédit social dispose de moyens considérables. Elle se finance à très bon compte pour le moment. Votre collègue, M. Crucke, me l'a confirmé hier. Pourquoi ne pas systématiquement maintenir le prêt à 110 % de la valeur vénale, c'est-à-dire à la fois l'acquisition, mais aussi un pan rénovation ? C'est d'ailleurs ce qui fait le succès de la Wallonne du crédit social.

Je sais que vous avez beaucoup de compétences et certainement un réel poids au sein du Gouvernement et je vous rends attentif parce que vos collègues qui s'occupent d'énergie, qui s'occupent de logement ou qui coordonnent le Gouvernement, doivent servir l'économie dont vous êtes le responsable.

J'espère que vous pourrez – puisque c'est vous qui avez été désigné comme coordinateur – m'apporter quelques éclaircissements complémentaires aux excellentes questions de la présidente et de ma collègue Marie-Martine Schyns.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Désolé, Monsieur Antoine, faute de grives on se contente de merles. Je suis donc Ministre-Président faisant fonction très temporairement, je vous rassure.

Mesdames et Monsieur les députés, pour illustrer votre propos, il y a une grue qui travaille et dont l'image passe devant les fenêtres de notre Parlement pour insister, si besoin en était encore, sur l'importance de ce secteur que vous soulignez à travers vos trois questions totalement pertinentes.

Premier élément : je suis vraiment très attentif au suivi des analyses statistiques des chiffres qui nous sont communiqués en ce qui concerne les différents secteurs et notamment le secteur de la construction, qui est un secteur majeur de l'activité wallonne, comme vous le savez.

Deuxièmement, ici aussi on a des situations qui sont manifestement très contrastées suivant les portefeuilles, suivant les opérations de promotion, suivant la nature des activités de construction de bâtiments neufs, de rénovation, de transactions immobilières de bâtiments déjà plus anciens, et cetera.

Troisièmement, il faut effectivement que l'on prenne un certain nombre de dispositions pour soutenir la reprise du secteur et soutenir le rôle moteur du secteur dans l'économie en général et plus largement.

Ensuite, les éléments mentionnés sont tout d'abord la relance de l'investissement. C'est absolument indispensable. Je vais dire que ne pas investir dans une situation qui est celle que nous vivons aujourd'hui serait une erreur fondamentale. Il ne faut évidemment pas investir de façon déraisonnée en ce qui concerne la dimension budgétaire des investissements, mais l'investissement, qu'il s'exprime d'ailleurs dans un certain nombre de travaux publics, visant l'intermodalité, les travaux routiers classiques, l'entretien, les travaux d'urgence concernant les ponts. La mobilité alternative me semble absolument importante. Je suis d'ailleurs favorable à ce que l'on aille même au-delà de ce que l'on avait imaginé il y a quelque temps, tant les besoins sont impérieux. Mais aussi les retombées pour l'activité sont évidemment très attendues.

Par ailleurs, ces investissements, ce sont aussi des investissements dans différents domaines. Vous avez mentionné différents aspects. Lorsque l'on parle des actions SOWAFINAL, lorsque l'on parle des sites d'activités économiques désaffectés, lorsque l'on évoque le plan Logement préparé par notre collègue, M. Dermagne, lorsque l'on parle de l'alliance Emploi-Environnement qui associe également, notamment, notre ministre en charge de l'énergie, M. Henry, et d'autres partenaires du Gouvernement, c'est une dynamique qui à la fois correspond à l'accord du Gouvernement et qui est absolument indispensable.

Donc l'isolation massive des bâtiments, qu'ils soient des bâtiments privatifs utilisés comme logement ou même du bâti des entreprises me paraît une opération qui est une opération non seulement urgente, mais

totalement pertinente dans le cadre de notre DPR. Pour ce faire, les travaux sont en cours. Des décisions interviendront, comme vous le savez vraisemblablement, dans les prochains jours.

Je pense qu'il faut mobiliser de façon suffisamment originale parfois les différents modes de financement. Les financements classiques, les tiers investisseurs, des financements qui mobilisent l'épargne privée, des partenariats public-privé et encore d'autres voies puisque l'ampleur des besoins est telle que manifestement pour répondre aux différents besoins il faut pouvoir ouvrir les perspectives d'investissement.

J'y inclus évidemment les supports qui peuvent nous venir de la BEI, par exemple, ou encore des leviers européens mis en place par la Commission dans le cadre de sa réponse à la crise. La réponse doit évidemment passer par l'investissement dans ses différentes dimensions.

Ensuite, n'oublions pas que nous avons encore des besoins et des éléments en termes de pénurie d'emploi.

C'est assez paradoxal d'évoquer cela maintenant, mais n'oublions pas que dans certaines des fonctions dans la construction, l'activité a besoin de fonctions spécialisées pour lesquelles la dimension ressource humaine, la dimension formation, la dimension accompagnement dans la formation restent importantes.

Vous avez évoqué également les permis. Écoutez, dites-moi si vous avez trouvé un problème quelque part. Mais je suis cela moi-même au millimètre. On a d'une part fait passer en mode digital les commissions de recours qui ont statué non-stop du matin au soir pour qu'il n'y ait pas de retard. On a suspendu la suspension des délais de rigueur. Vraiment à la date la plus rapprochée, puisqu'on a mis le 30 avril pour qu'ensuite les annonces de projets, les enquêtes publiques puissent reprendre. De manière à ce qu'il n'y ait pas de repères au-delà de ce qui était évident. Je veux dire, il n'était pas possible d'aller poursuivre les procédures si les personnels ne pouvaient pas se déplacer pour consulter les dossiers.

Nous avons nous-mêmes contacté les différents CATU dans les communes, l'Union des villes et communes. J'ai moi-même téléphoné à l'une ou l'autre commune où il me semblait que la reprise des permis ne démarrerait pas comme elle aurait dû démarrer en disant « attention maintenant tout le monde sur le pont ». Nos administrations sont totalement mobilisées. Les recours, on traite déjà des recours qui sont des recours pour dans quelques semaines, date ultime d'échéance.

Si vous voyez ça et là un problème dans la mécanique, dites-moi-le. Mais on a tout mis en œuvre pour qu'il n'y ait pas de goulot d'étranglement ni au sortir de la crise ni ultérieurement. Au contraire, on cravache pour que la décision administrative ne soit pas un frein, au contraire, plutôt un élément d'accélération.

Mais s'il y a ça et là un problème, il ne m'est pas revenu, n'hésitez pas à m'en faire part.

Les éléments de dématérialisation du permis que vous avez abordé. On a commencé par les permis publics, vous le savez. On est en train de numériser les archives. On doit avoir une plateforme qui permet aussi de dématérialiser les permis privés et la collaboration pour ce faire avec les différents intervenants et les communes.

Je ne vous cache pas, pour être très franc, que je préférerais maintenant déjà conclure l'opération de dématérialisation des permis. C'est un serpent de mer dont on parle avec M. le Ministre honoraire de l'aménagement du territoire. Je me souviens de l'un ou l'autre échange sur le sujet, si je ne m'abuse.

Je suis en fonction très modestement depuis la mi-septembre de l'année dernière. Notre but est d'accélérer le rythme, mais on m'explique dans toutes les langues que les plateformes, les datas, le fait de numériser les archives, que toutes les communes soient équipées, que tout cela soit sécurisé, avec les différents intervenants. Cela nous fait un développement qui prend encore de nombreux mois. Si vous voulez mon avis : de trop nombreux mois.

J'essaye de restreindre le processus, mais comprenez que je ne demande pas mieux qu'il y ait une digitalisation totale de l'affaire. Voilà, très exactement, où l'on en est : permis public en route, numérisation des archives en route, contact et première phase et plateforme avec les communes en préparation.

Puis, pas à pas, vous ne manquerez pas de me questionner. Vous n'avez d'ailleurs pas besoin de mon invitation pour ce faire sur l'état d'avancement de ce dossier dont quelques membres très éminents de cette assemblée pourraient vous retracer l'historique déjà abondant. Je vous remercie.

Dernier mot, Madame la Présidente, pour dire que s'il y a des mesures spécifiques complémentaires, moi je suis tout à fait favorable. Je sais que la confédération plaide avec force la réduction à 6 % de la TVA sur les premiers 60 000 euros de l'investissement dans l'achat d'une nouvelle maison ou d'un nouvel appartement par exemple, ou pour la première accession à la propriété. Ce sont des opérations qui avaient démontré leur succès lors de la crise précédente et qui ont contribué à cette dynamique pour lequel il faut la mobilisation des pouvoirs publics, le soutien des organismes financiers. Par ailleurs, l'une ou l'autre mesure qui sont des incitants.

Puis un quatrième paramètre est important : c'est la confiance. C'est cette volonté d'investir, cette volonté de se projeter dans l'avenir. Ces différents piliers font alors, me semble-t-il, les ingrédients d'une mobilisation positive pour un secteur qui est indispensable puisque, comme chacun sait, quand le bâtiment va, – je ne dis

pas que tout va —, mais en tout cas beaucoup d'autres secteurs ont plus de chances d'aller mieux.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je commencerai par l'enjeu des délais dans les permis. Il y a un peu plus d'une semaine, et d'ailleurs il y a eu une discussion en commission du ministre-président il y a 15 jours, la Commission européenne dénonçait les retards de la Région wallonne par rapport à des permis. C'est historique, mais cela vaut toujours maintenant. Si la Confédération de la construction nous donne cette alerte, j'imagine que vous allez les rencontrer et voir avec eux où sont les problématiques. Il y a peut-être des zones plus touchées que d'autres. On sait aussi que, dans certains endroits, les fonctionnaires délégués manquent parfois de personnel pour recevoir les différents acteurs ou les promoteurs. S'ils nous alertent aujourd'hui, c'est que c'est toujours valable et c'est peut-être lié à certaines difficultés dans des zones ou dans des communes bien précises.

Sur la dématérialisation, je me doute que cela va prendre du temps. Je pense aussi que vous faites le maximum pour que ce soit un dossier qui puisse avancer rapidement malgré tout.

Enfin, par rapport à des mesures spécifiques complémentaires, il y a des demandes claires d'avoir des incitants à l'investissement. Il y en a qui dépendent d'autres niveaux de pouvoir que vous. Quand vous parlez de la TVA et de sa réduction à 6 %, c'est intéressant, mais ce ne sera pas une décision de votre Gouvernement. J'imagine que l'on devra attendre que le plan Logement sorte pour savoir s'il y aura des incitants pour les différents acteurs privés en fonction des rénovations ou des constructions, et en fonction aussi notamment de tout l'impact énergétique des bâtiments.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous ne m'avez pas déçue dans votre réponse, que du contraire.

J'insistais sur l'importance du secteur de la construction, mais c'est inutile de le faire au sein de cette commission et avec les interlocuteurs qui ont pris la parole sur le sujet. J'insistais également sur le Plan de relance à moyen et long termes. On est à la croisée des chemins, le secteur de la construction peut reprendre une autre direction, on va le reconstruire aussi dans Get up Wallonia.

Vous avez cité deux points qui me tiennent particulièrement à cœur. D'une part, vous avez énoncé l'investissement dans les travaux publics et dans les infrastructures, comme proposé par la Confédération de la construction, mais en citant toute une série d'exemples, comme des pôles d'intermodalité, et cetera – je pourrai tous les reprendre quand le compte rendu

sera sorti –, et je crois qu'ils sont tous absolument bons. Je suis très satisfaite par rapport à cet investissement sur les travaux publics et aux exemples que vous avez pu donner parce que c'est une grosse filière pour redéployer le secteur. D'autre part, le plan Logement et l'alliance Emploi-Environnement.

Dans l'ensemble des mesures de relance proposées par le secteur de la construction, les deux que vous avez mis en évidence sont, de mon point de vue, celles qui vont permettre de reconstruire ou de redéployer le secteur de la construction en Wallonie et de converger avec les objectifs de Get up Wallonia.

Je resterai très vigilante à ce qui va sortir de ce prochain gouvernement sur la question. Je suis convaincue que le secteur de la construction est à la croisée des chemins.

Vous avez reparlé...

M. le Président. - Puis-je vous demander de conclure, Madame la Députée, s'il vous plaît ?

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Cremasco (Ecolo). - Moi qui suis si flexible avec autant d'entre vous, Monsieur le Président.

(Rires)

M. le Président. - Vous avez déjà deux minutes.

Mme Cremasco (Ecolo). - Sur la pénurie d'emplois dans le secteur de la construction, je vais insister sur la pénurie d'emplois féminins en plus dans ce secteur, mais on a déjà eu l'occasion d'en débattre.

Merci, Monsieur le Président. Vous avez vu que c'est une charge complexe que de présider.

M. le Président. - J'anticipais la réplique de notre prochain orateur qui peut avoir des envolées terribles.

Mme Cremasco (Ecolo). - N'hésitez pas à être ferme, Monsieur le Président.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Rassurez-vous, Monsieur le Président, la distribution des questions fait que les miennes ne concernaient pas directement M. Borsus. Je suis désolé et j'en ferai part à qui de droit.

Il n'empêche que l'Union européenne est venue nous dire, jeudi dernier, que l'un des premiers thèmes prioritaires pour elle dans le cadre du Plan de relance de la Belgique, et donc de la Wallonie, concernait l'habitat. Ils ont mis en lumière notre habitat vétuste : 50 % des bâtiments sont d'avant-guerre, avant la Deuxième Guerre mondiale. Ils ont rappelé – ce que Mme Schyns dit est tout à fait correct – les lenteurs dans la délivrance

des permis encore aujourd'hui. C'est, en tout cas, ce que la Commission dit.

Au bout du compte, Monsieur le Ministre, il y a tout de même 4,8 milliards d'euros pour la Belgique – ce n'est pas beaucoup, on espère mieux – dont une partie reviendra à la Wallonie. Je ne dois pas vous faire la leçon, je sais que vous allez remplir votre devoir mieux que personne, mais c'est dire qu'il y aura des moyens disponibles pour la Wallonie dans des secteurs dans lesquels vous pouvez agir de manière très efficace et par exemple, nous n'avions pas les moyens naguère, mais aujourd'hui la technique est disponible, un vaste plan de numérisation de tous les permis, voilà un programme qui pourrait être parfaitement éligible, me semble-t-il, à l'aide européenne.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ÉTAT
DES LIEUX EN MATIÈRE DE PRIMES
RÉGIONALES COVID-19 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'état des lieux en matière de primes régionales covid-19 ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, dans chacune des séances de commission, mon groupe souhaiterait savoir où en est le traitement des primes régionales spéciales mises en place en suite de la crise sanitaire.

Dans la presse le 9 juin dernier, on pouvait lire que sur les 57 000 indépendants ayant rentré une demande de prime à 5 000 euros, environ 14 000 seraient toujours en attente du paiement de la prime, trois mois environ après le début de la crise, soit plus de 24 % des dossiers. Pouvez-vous confirmer ces chiffres et nous donner des informations ?

Dans le cadre du Facebook live que vous aviez eu avec le groupe des indépendants, vous vous étiez engagé à ce que toutes les primes à 5 000 euros soient payées pour le 22 mai et nous sommes le 16 juin. C'est une promesse qui n'a pas pu être tenue. Pour quelle raison ?

Beaucoup s'impatientent et n'hésitent pas à le signaler sur les réseaux sociaux, sur cette page d'ailleurs du groupe des indépendants.

En revanche, pour ce qui est de la prime à 2 500 euros, il semble que les démarches aient été plus efficaces puisque 15 381 indépendants ont en effet rentré leur dossier à partir du premier juin et eux ont déjà été payés.

Quand cela va bien, il faut le dire aussi, donc mon groupe tenait à le signaler. Il reste donc 11 571 dossiers de « personnes morales » à devoir traiter par l'administration pour ces primes à 2 500 euros.

Pouvez-vous nous donner des informations sur le calendrier ? Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, concernant l'état d'avancement du traitement des dossiers introduits dans le cadre de l'indemnité de 5 000 euros prévue par l'arrêté wallon du 20 mars 2020, je peux vous indiquer les chiffres suivants au 15 juin. Nous avons un total de 67 445 dossiers qui ont été introduits. Pour rappel, les demandes pouvaient être introduites jusqu'au 12 mai pour les premiers secteurs éligibles et jusqu'au 31 mai pour les secteurs concernés par l'extension du champ d'application décidé par le Gouvernement wallon le 22 avril dernier. Cinquante-cinq mille cent vingt-huit paiements ont été effectués à la date d'hier :

- 7 149 dossiers n'ont pas fait l'objet d'un retour des demandes de renseignements complémentaires qui ont été adressées par l'administration aux entreprises et aux indépendants concernés.
- 982 dossiers ont fait l'objet d'un refus ou d'un retrait de la part des demandeurs.
- 4 156 dossiers font l'objet de vérifications complémentaires et approfondies de la part de l'administration. Parmi ceux-ci, 2 954 dossiers sont placés sur ce que l'on appelle sur une liste grise pour éléments éventuels de vérifications complémentaires suite à des indications de fraude potentielle. J'insiste sur chacun des mots concernés.

Vous l'avez vu probablement à la lecture des informations, notamment en Flandre, des administrations se sont rendu compte qu'un certain nombre de paiements avaient été faits rapidement à destination d'un certain nombre de bénéficiaires qui semblaient ne pas y avoir droit avec maintenant des opérations de récupération de plusieurs millions d'euros qui sont en cours. J'avais attiré votre attention sur le fait que c'est ce qui a guidé notre prudence. En Allemagne

également avaient été observés des problèmes de cette nature. Dès lors, nous avons choisi et je sais...

Croyez bien que je suis proche du monde des indépendants et des PME et je sais la difficulté et les questions parfois très fortes que ceci a suscitées. Je dois dire aussi que d'autres systèmes où l'on paie et puis, pendant des semaines et des mois, faire des contrôles complémentaires et puis récupérer la somme sont aussi des systèmes extrêmement insécurisants.

Comme vous l'observez, on a bien avancé par rapport à ces dossiers. Votre question me permet publiquement d'indiquer à celles et ceux qui n'ont pas, pour des raisons qui leur appartiennent, répondu à la demande de renseignements complémentaires de l'administration, de le faire de manière à pouvoir alors mettre leur dossier à l'examen et, je l'espère, à la liquidation.

Comme je m'y étais engagé, je vous fais également le point concernant les dossiers à 2 500 euros. À la date d'hier, ce sont 31 757 dossiers qui ont été introduits. Plus de 21 293 ont été payés dans la semaine de l'introduction de leur demande et le flux est continu.

Par ailleurs, 5 126 dossiers font l'objet de demande de renseignements complémentaires de l'administration et 6 641 dossiers sont en cours de traitement. Le traitement est fluide, comme vous l'avez vous-même signalé, et je vous en remercie. Six cent vingt-trois dossiers ont fait l'objet d'un refus.

Voilà les différents éléments que je me permets de mentionner. Il n'y a pas de problème particulier qui m'est communiqué dans le traitement des dossiers à 2 500 euros, comme vous l'avez vous-même relevé. La situation est en voie complète de normalisation, dès l'instant où les dossiers qui font l'objet de vérifications plus circonstanciées et où les réponses des demandeurs pour les 5 000 euros nous seront parvenues.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, j'avais bien suivi à distance les différents échanges, il y a 15 jours, sur les modalités qui n'étaient pas les mêmes en Flandre ou en Allemagne, et où il y avait peut-être maintenant des récupérations à effectuer. C'est vrai que ce n'est jamais simple.

Finalement, vous constaterez que vous avez pris une option. Nous ne revenons plus sur cette option-là. D'ailleurs, dans la proposition que nous avons déposée pour faire en sorte que les ASBL qui ont des activités économiques, qui sont également des acteurs économiques, mais qui n'ont pas droit à ces différentes aides tout simplement à cause de leur statut, nous avons proposé que l'on trouve un système qui corresponde au système que vous avez mis en place pour qu'elles puissent bénéficier de ces aides et que l'égalité de traitement puisse être rétablie.

Je vous remercie d'avoir fait le point sur les différents chiffres. Il reste à espérer maintenant que les différents demandeurs vont pouvoir rentrer les informations manquantes et que l'on puisse suivre de manière fluide les différents paiements.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SITUATION DES INFRASTRUCTURES
AQUATIQUES PRIVÉES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation des infrastructures aquatiques privées ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est une question que j'avais voulu adresser à M. Crucke – ne m'en veuillez pas – dans le cadre de ses compétences sportives, mais c'est chez vous qu'elle a été renvoyée. J'imagine donc que vous pourrez répondre, y compris sur les aspects relevant des compétences sportives, puisque c'est de cela qu'il s'agit.

Le Conseil national de sécurité a décidé que les piscines ne rouvriraient pas avant le 1er juillet ; c'est une date, d'ailleurs, à confirmer. Dans l'inconscient collectif ou de façon générale, quand on parle de piscines, on voit les piscines publiques, les piscines communales ou autres. On n'envisage moins souvent les piscines privées, voire dans un certain nombre de cas les saunas.

Ces piscines privées ne sont pas très nombreuses en Wallonie, d'après les acteurs du secteur il y en aurait une vingtaine. Néanmoins, chaque fois, derrière ces piscines privées, on a des PME avec une, deux, trois personnes qui y travaillent, plus une série de personnes qui travaillent plus ponctuellement. Il y a là derrière un véritable petit microcosme.

Quand je dis « piscines privées », ce sont souvent des piscines d'apprentissage de la natation. Cela peut être également des piscines liées à des activités de type prénatal, et cetera.

Bref, ce sont des activités en petit nombre, pas du tout une piscine où l'on rentre comme on veut. On y va que si l'on a réservé, que si l'on a prévu un rendez-vous, un cours, et cetera.

C'est vraiment un secteur un peu oublié des radars qui ont été prévus par les instances fédérales qui ont été chargées du déconfinement. Malheureusement, pour elles, l'interdiction d'activité se prolonge. Si je fais la comparaison par rapport à une salle de sport en intérieur, bizarrement, ces sports en intérieur aujourd'hui sont de nouveau autorisés depuis une dizaine de jours.

Si cela se passe dans un milieu aquatique – alors que l'on sait que le chlore détruit le virus – malheureusement, ils n'ont pas été pris en compte. Les sports organisés par des entreprises, des PME en milieu fermé sont donc autorisés sauf s'ils sont pratiqués dans l'eau qui est pourtant chlorée ; chlore qui détruit les virus. Ils sont vraiment oubliés. Ils sont dans des mesures de prolongation d'interdiction d'activités qui sont extrêmement onéreuses. Vous le savez – on en est tous conscients comme gestionnaire public – les piscines coûtent cher, car ce ne sont pas des infrastructures que l'on met à l'arrêt comme cela. Elles doivent continuer à fonctionner. Il y a du chauffage. Il y a de l'entretien. Si vous abandonnez votre piscine pendant trois mois, vous retrouverez un étang à peine fréquentable.

Avez-vous attiré l'attention des autorités fédérales sur ce secteur particulier des petites structures aquatiques – piscine ou saunas ? Ce sont des piscines qui n'ont pas une vocation publique, mais privée et limitée, mais qui génère de l'emploi ?

Y a-t-il eu des contacts également avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? On le sait, la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente en matière de pratique sportive. Ici, on est quelques fois dans l'apprentissage de la natation. C'est donc a priori une compétence sur l'activité fédérale, mais la structure et l'infrastructure, elles, relèvent bien des compétences régionales.

Se pose donc à un moment donné, la question du soutien à ces acteurs-là qui sont un peu les oubliés et ils ne peuvent pas émarger aux aides des clubs sportifs. Ce ne sont pas des clubs sportifs non plus.

Vous allez me dire qu'il y a eu la prime à 5 000 euros à laquelle tout le monde a accès. C'est vrai, mais là, on se retrouve dans des prolongations d'interdictions d'activité qui commencent à devenir démentielles. Ma crainte, c'est que malheureusement beaucoup de ces structures-là prennent l'eau et disparaissent du paysage.

Quelle est l'attention que vous pouvez porter à elles ? Comment pouvez-vous appuyer pour qu'au Fédéral on distingue ces petites infrastructures des grosses piscines publiques qui répondent à d'autres enjeux sanitaires ? D'autre part, n'y a-t-il pas là nécessité à avoir un mécanisme d'aide spécifique pour ce type d'activité particulièrement touché ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je partage tout à fait votre préoccupation. Je ne vais pas revenir sur les éléments du fonds d'urgence complémentaire que j'ai eu l'occasion de détailler à la faveur des questions précédentes, mais j'ai cité cette activité au titre des activités encore aujourd'hui à l'arrêt ou très largement à l'arrêt et dont l'impact est encore un impact plus durable par rapport à d'autres activités qui ont repris successivement depuis le 4 mai, 11 mai, 18 mai ou 8 juin pour les autres secteurs.

Deuxièmement, j'ai pris effectivement un certain nombre de contacts et je plaide pour que l'on puisse, dans le cadre d'un protocole comme pour les autres activités, un protocole qui reprend les mesures de précaution négociées avec le secteur, que l'on puisse aussi permettre la réouverture de ces activités.

Antérieurement, les experts considéraient, dans l'examen antérieur de ce dossier, que cet environnement était un environnement qui n'était pas du tout favorable à une réouverture antérieure de l'activité.

On est maintenant dans un schéma différent puisque, d'une part, les réouvertures des frontières de la plupart des pays européens au 15 juin font que nos concitoyens vont pouvoir circuler et s'adonner à un certain nombre d'activités à l'extérieur de nos frontières, éventuellement de façon très nombreuse avec les périodes de vacances.

Deuxièmement, avec les activités en piscines publiques, on peut adapter, mutatis mutandis, les dispositions concernant les piscines privées.

Cette semaine, je reprends à nouveau contact avec les experts et les interlocuteurs fédéraux afin d'avoir, si possible, un accord avec, joints à cet accord, les protocoles qui fixent les conditions de la réorganisation des activités. J'ai été contacté par les structures représentatives et par certains, à titre privé, et aussi par des structures que je connais qui nous disent : « Et nous, que pouvons-nous faire ? », parce qu'il y a cette réalité économique et financière très lourde, et une difficulté majeure, indépendamment des dispositions d'aide qui ont été prises au niveau fédéral ou au niveau régional et de ce Fonds d'urgence complémentaire, que j'ai évoqué tout à l'heure, sur lequel nous travaillons.

Tout d'abord, il faut une perspective, c'est-à-dire une date. Ensuite, il faut également les conditions : un accord dans le respect des compétences de chacun, des autorités fédérales éclairées par les experts, pour cette reprise. Il faut, en outre, une aide complémentaire parce que, les catégories que j'ai citées tout à l'heure – l'événementiel, les forains, le secteur culturel, le secteur

des traiteurs et d'autres –, sont aujourd'hui encore lourdement impactées par les mesures prises en conséquence de la crise.

J'espère que les choses peuvent encore bouger dans les tout prochains jours. C'est en tout cas mon objectif et c'est en tout cas ce à quoi je travaille.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses encourageantes et la prise de conscience qui est la vôtre par rapport à ce secteur.

Les piscines d'apprentissage de la natation – votre conseiller connaît sans doute très bien, dans sa commune, une entité concernée par ce genre de situation – ont préparé ce genre de protocole de précaution, y compris pour les moniteurs, notamment la capacité à porter des masques, puisque des masques aquatiques existent et qui sont l'équivalent des FFP2, mais pour l'eau et fonctionnent comme tels. C'est utilisé et c'est efficace. Il y a des solutions techniques à mettre en œuvre en la matière.

Il faut vraiment que, au niveau fédéral, la voix de ces petites structures soit bien portée par la Région. Ce qu'elles demandent, c'est de retrouver une activité normale. La période des vacances qui s'ouvre est une période de forte activité pour ces structures parce qu'il y a des stages d'apprentissage de la natation. C'est extrêmement important.

Je voudrais aussi que vous n'oubliez pas, Monsieur le Ministre, les autres structures de type aquatique, comme la thalasso et d'autres structures aquatiques, sur lesquelles, de nouveau, ce n'est pas un public tout-venant : c'est sur réservation, il y a un moyen de désinfecter entre deux publics différents, et cetera. Il faut avoir de l'attention pour ces structures-là.

J'espère que ce secteur pourra émerger, de la longueur de la prolongation, au Fonds d'urgence que vous annoncez.

Mme la Présidente. - Je vous propose de faire un point horaire à la fin de la section « Économie » pour que chacun puisse organiser son temps de midi et en particulier M. le Ministre.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Et les membres de cette commission, bien sûr, mais je vais m'enquérir de votre horaire pour que ce soit confortable pour tout le monde.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
RENCONTRE DE M. LE MINISTRE AVEC LES
REPRÉSENTANTS DU SECTEUR DES
FORAINS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la rencontre de M. le Ministre avec les représentants du secteur des forains ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, j'étais venu vers vous sur le sujet, mais vous n'êtes pas sans savoir que le secteur des forains est dans une situation catastrophique en raison de cette crise. Je rappelle que les forains représentent pas moins d'un millier d'entreprises, pour la plupart familiales, sur l'ensemble de la Belgique.

En effet, le confinement a vu l'annulation de centaines de foires, festivités et ducasses partout dans notre pays. Cette crise a eu lieu juste au redémarrage de leur saison et après trois mois sans ou avec très peu de revenus ; je dirais même plutôt sans revenus. La question se pose également pour l'été, car les forains ne savent pas si les foires sont considérées comme des événements de masse ou non.

C'est une double crise pour les forains, pour ce secteur en général, car les forains en confinement sont également privés d'un mode de vie qui est le leur.

Vous m'indiquiez lors de notre dernière Commission économie, Monsieur le Ministre, que vous alliez rencontrer les représentants du secteur des forains. J'en viens déjà à mes questions. Monsieur le Ministre, quelles sont les suites de cette rencontre si elle a eu lieu avec les représentants du secteur forain ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette rencontre ? Qu'en est-il ressorti ? Quelles sont les perspectives pour ce secteur ?

Mme la Présidente. - Quelle concision, Monsieur le Vice-président, félicitations !

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je ne reviens par

sur les décisions successives prises par le Conseil national de sécurité, en ce compris lors de sa récente réunion du 3 juin dernier. J'ai eu effectivement l'occasion de rencontrer à la fois M. Mastrovalerio, président de l'Union des industriels forains belges, le 27 mai dernier, mais également plusieurs interlocuteurs qui à titre individuel me faisaient témoignage de la réalité de leur activité. Comme vous le dites très justement, ce secteur est confronté à des difficultés extrêmement profondes dues à plusieurs éléments.

Premièrement, l'incertitude que j'évoquais il y a quelques instants concernant les piscines ou les activités de type *wellness*. On se trouve également ici avec une incertitude du même type, amplifiée encore par le fait que :

- les grands événements sont supprimés jusqu'au 31 août ;
- des événements complémentaires après le 31 août font également l'objet de décisions locales de suppression. À cet égard, j'engage vraiment les villes et communes à rester dans le cadre et à rester alignées par rapport aux recommandations du Conseil national de sécurité. On ne peut pas imaginer avoir 262 communes en Wallonie qui chacune, avec son analyse, dit : « moi je maintiens ça, pas ça, j'ajoute cela, et cetera » alors qu'il y a toute la dynamique qui est alimentée par les experts, qui est concertée avec les régions avec le ministre-président dans le Conseil national de sécurité. Je sais que ce n'est pas facile à tracer des lignes et à prendre des décisions, mais je suggère vraiment que l'ensemble des pouvoirs locaux s'inscrive dans cette logique, sans quoi, pour un certain nombre d'activités et de secteurs et pour la population globalement, on vient créer une confusion par rapport à des événements en septembre, en octobre, et pourquoi pas au-delà encore. Je me permets de lancer cet appel à la faveur de la question que vous m'adressez ;
- d'autres événements pendant les vacances, en application du CNS, des événements d'une autre nature à côté desquelles on trouvait une activité de type foraine comme la Foire de Libramont, d'autres événements, les kermesses dans nos villes et villages ou d'autres ducasses encore.

Ce que nous avons convenu, c'est d'une part – et je suis désolé, vous aviez dû sortir à ce moment-là – je propose que les forains, au titre des activités événementielles soient éligibles au Fonds d'urgence complémentaire auquel je réfléchis et que ceux-ci puissent bénéficier d'une aide supplémentaire eu égard au fait qu'ils sont toujours au moment où l'on se parle, en ce 16 juin, à l'arrêt.

Deuxièmement, il y avait une demande de mesures complémentaires du Fédéral. Le Fédéral, et c'est évidemment son initiative et sa décision, a pris dimanche dernier et celui d'avant, avec le soutien au

total de neuf familles politiques, des dispositions complémentaires : prolongations du droit passerelle, chômage temporaire et encore d'autres dispositions de nature fiscale ou parafiscale qui sont les bienvenues pour ce secteur comme pour d'autres.

Troisièmement, ils plaident eux aussi pour avoir une ligne de temps qui est stabilisée ainsi qu'un protocole de reprise qui fixe raisonnablement du point de vue sanitaire, mais aussi raisonnablement du point de vue fonctionnement et économique, qui fixe les règles d'activité. Si je dis raisonnablement, c'est-à-dire qu'il faut que ce soit opérationnel du point de vue sanitaire, mais il faut aussi que ce soit économiquement viable. Un des interlocuteurs m'a expliqué : « Monsieur Borsus, c'est bien, mais si je ne sais mettre qu'une personne sur deux sur mon attraction ou une personne sur trois sur mon carrousel, si chaque fois je dois désinfecter ou si ceci, si cela, économiquement cela ne vit pas ».

Si ma période d'activité est réduite de façon telle que je n'ai mécaniquement que 30 % de mon chiffre d'affaires sur l'année possible, parce que l'on ne travaille pas l'hiver, nous, comme puis-je passer l'année ? »

C'est en cela que je plaide pour précautions sanitaires combinées à praticabilité concrète sur le terrain, dans l'organisation des activités et aussi économiques.

Voilà à peu près l'état des réflexions et du dialogue avec le secteur qui retient aussi tout à fait mon attention.

Vous l'avez bien dit, c'est un secteur de PME, d'indépendants et souvent de tradition familiale qui mérite aussi toute notre attention.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Vous vous étiez engagé lors de notre dernière commission et vous l'avez fait. Je n'en doutais pas un seul instant.

Le secteur est en grande souffrance, vous l'avez signalé.

Là où je vous rejoins également, c'est par rapport aux décisions de certains bourgmestres de petites villes ou de villes moyennes, voire de grandes villes de prolonger ou d'anticiper les décisions. Cela n'a aucun sens de dire : « On supprime tout jusqu'au 30 octobre » alors que les choses évoluent de façon quotidienne. Là, je vous rejoins totalement et M. le Ministre De Crem a d'ailleurs mis le poing sur la table pour dire : « Les décisions du CNS doivent être respectées et à tout le moins elles ne peuvent pas être amplifiées, en tout cas en l'état des choses ».

Les décisions qui ont été prises et je note également que vous travaillez sur le fait que les forains, que les familles qui exercent ce métier de forains soient

éligibles au fond complémentaire et je vous en remercie pour eux.

Les mesures du Fédéral ont été prolongées en espérant que tout ce secteur puisse être éligible aussi dans ces mesures de chômage complémentaire ou de prolongation du droit passerelle.

Pour en terminer, le protocole de reprise, effectivement, doit être aussi bien sanitaire qu'économique parce que comme dans d'autres secteurs, si l'on impose comme chez les autocaristes à remplir son car à 50 %, ce n'est pas viable et je vous rejoins.

Je resterai attentif à l'évolution de vos décisions par rapport à ce secteur.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
DÉTRESSE DU SECTEUR DES PRESTATAIRES
DE MARIAGE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la détresse du secteur des prestataires de mariage ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, vous avez abordé le sujet dans d'autres questions posées par les collègues précédemment, donc je vais rester très simple.

Le Conseil national de sécurité du 3 juin dernier a annoncé la phase 3 du déconfinement à partir du 8 juin, et avec elle, la reprise quasi complète des activités.

Parmi les secteurs encore touchés, vous en avez cité certains, d'autres collègues aussi, on retrouve notamment les prestataires de mariage.

Ceux-ci ne peuvent pas encore organiser de réception après la cérémonie, ce qui ne sera possible qu'à partir du 1er juillet, lors de la réouverture des salles de fête et salles de réception, avec une limite de 50 personnes. Or, a contrario, les célébrations dans les lieux de culte seront, quant à elles, autorisées pour un maximum de 200 personnes indépendamment de la superficie et à la même date.

Il me paraît incohérent de permettre à 200 personnes de se voir à l'église ou dans tout autre lieu de culte pour célébrer un mariage, puis à la fin de cette célébration, de renvoyer trois quarts des invités chez eux pour n'en garder que 50 pour une réception ensuite. Il me semble dès lors dommage de ne pas étendre cette limite de 200 personnes aux réceptions de mariage. Mais vous n'êtes pas responsable. Le souhait ici est de remonter cette information et cette incohérence au niveau du CNS.

Ces mesures impactent durement tous les prestataires de mariages, et ceux-ci ont besoin de réponses quant à la poursuite de leurs activités pendant l'été. En effet, on enregistre un nombre important de reports de mariages en 2021, ce qui engendre une surcharge du calendrier pour l'année prochaine, mais laisse un vide béant pour cette année. Cela représente donc une perte sèche de revenus pendant toute l'année 2020.

Je pense à tous les prestataires autour du mariage. Il y a l'organisateur du mariage, bien entendu, mais aussi – vous en avez parlé – les traiteurs, les sonorisations, les établissements HORECA concernés, les hôtels, les gîtes, les restaurants qui seront encore durablement impactés.

J'en viens à mes questions. Quelles mesures peuvent et/ou vont être mises en place pour soutenir ce secteur dans le cadre de la relance économique ? J'ai déjà eu quelques bribes de réponse par rapport aux questions des collègues.

Porterez-vous ces préoccupations vers le groupe d'experts et le CNS ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, vous avez raison, c'est un secteur qui, avec ses spécificités, est lui-même concerné à l'instar des autres que nous avons mentionnés antérieurement dans notre commission, avec ici une particularité : on ne pourra pas multiplier les samedis, les vendredis ou les dimanches de 2021. Quand les dates sont complètes, quand les infrastructures susceptibles d'accueillir les événements, les banquets, les mariages, sont complets, rien à faire, on n'a pas la possibilité de récupérer largement ou pas du tout en 2021 ce que l'on n'aura pas pu faire en 2020.

Par ailleurs, sur cette limitation des 50 personnes au maximum pour la soirée, la raison de cela est que la soirée est un moment plus convivial, plus festif, tout au long duquel les gens vont être en proximité, vont danser, vont prendre un verre. Ceci crée un environnement qui n'est pas le même en général que celui que l'on

rencontre à la cérémonie. C'est en cela que les 50 ont été fixés dans la soirée. C'est la raison, c'est la motivation.

Je mesure bien à la fois l'immense difficulté et, d'autre part, le questionnement des gens surtout dès l'instant où les gens vont se déplacer à l'étranger. Je ne sais pas, dans tous les pays d'Europe, ce qui sera autorisé ou pas, dans telle situation, dans tel événement, dans tel établissement, et cetera.

Chacun a un regard sur les chiffres de l'épidémie, aussi bien chez nous qu'à l'étranger. Il y a en même temps des signes positifs. Si c'est encore chaque fois un décès de trop, les chiffres nous montrent que l'on est à 55 infections et quatre décès annoncés. On est donc dans une courbe qui tente à se ralentir, mais à propos de laquelle on a encore pas mal de questions, d'autant qu'à l'étranger on voit ça et là – vous avez lu les informations sur Pékin ou sur d'autres situations –, on a des résurgences, en Nouvelle-Zélande notamment, parfois incompréhensibles du virus.

Tout cela amène, d'une part, à la prudence et à la vigilance, mais en même temps, compte tenu de l'évolution chez nous, probablement à élargir petit à petit les possibilités. En ce qui me concerne, je plaide pour que, comme pour les marchés – plusieurs semaines de marchés extérieurs, hebdomadaires, se sont tenus... Je pense que les choses se sont bien passées, les autorités se sont investies pour le contrôle, il faut les en remercier.

On pourrait, suivant mon analyse, passer à une phase d'élargissement, si les chiffres le permettent, comme avoir un peu plus de souplesse durant l'été par rapport aux événements. Le propre aussi est que tous ces événements sont programmés. Ce n'est pas parce que l'on va dire que l'on élargit à tel moment que quelqu'un va dire qu'il reprogramme sa cérémonie de mariage. Je crains que ce qui est aujourd'hui perdu ne le soit pour 2020. C'est la raison pour laquelle je plaide, en plus des mesures fédérales décidées le week-end dernier dans les jours qui ont précédé et qui sont utiles, qui ont un impact réel – adaptation du droit passerelle, chômage temporaire, dispositions fiscales, dispositions en matière de report TVA, et cetera, déduction fiscale –, en plus de ces mesures qui sont bien appropriées, je plaide pour inclure l'événementiel et les prestataires en ce qui concerne les événements, donc aussi bien traiteur que le photographe, que celui qui organise, bref, dans cette définition de fonds d'urgence complémentaire auquel nous travaillons.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Je vous rejoins une fois de plus quand vous dites qu'il n'y a pas de possibilité de récupération. Effectivement, il n'y a aucune possibilité de récupération, puisque les samedis sont comptés sur une année, les réservations de salle ne sont pas

extensibles non plus. Ce qui m'interpelle quand même ce sont les soirées à 50 personnes. En général, les gens qui font un mariage, qu'il soit civil ou religieux, invitent un plus grand nombre à l'apéritif et se limitent à un certain nombre de personnes qui pourraient être compréhensibles. Les 50 personnes pourraient tenir sur la soirée. Il est question de l'apéritif. Les prestataires de mariage interviennent sur l'ensemble de la cérémonie, y compris l'apéritif, là où il y a plus de monde. C'est à ce niveau-là que c'est inquiétant et il y a des questionnements à se poser.

A contrario, on a une bulle maintenant qui est déterminée de 10 personnes et qui peut être changée de façon hebdomadaire ou de façon journalière, je ne sais plus exactement. Dix personnes chaque jour ou chaque semaine. À côté de cela, on limite à 50 personnes pour une soirée, c'est un peu interpellant.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, Monsieur le Ministre, ce que je vogue demande, c'est de remonter ces informations et votre analyse, l'analyse que vous en faites qui est très juste et l'analyse de votre cabinet pour essayer d'ouvrir cela le plus rapidement possible. En plus, pour les mariages, les gens se marient également en hiver, mais la plupart du temps, ils essaient de se marier au beau temps. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
STRATÉGIE NUMÉRIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la stratégie numérique ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, « certains budgets pourraient être réalloués à l'équipement numérique des élèves eux-mêmes plutôt que des écoles » affirmait le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de la séance plénière de fin mai.

L'apprentissage à distance est devenu un enjeu de taille, le télétravail aussi. La fracture numérique a représenté un obstacle majeur pour bon nombre de personnes : travailleurs, employeurs, élèves, étudiants, entreprises, et cetera.

En février dernier, vous m'informiez travailler en étroite collaboration avec l'Agence du numérique et le

Conseil du numérique sur l'évolution du plan stratégique Digital Wallonia et avoir fait le constat malheureux des difficultés rencontrées par encore beaucoup d'écoles sur le volume et la qualité insuffisants de leur connexion, à l'occasion d'une question à propos de l'appel à projets de l'école du numérique.

Les dossiers en réponse à cet appel à projets devaient être déposés pour le 4 mars au plus tard. Je suppose que cet appel a rencontré le succès escompté et voir peut-être plus.

Pouvez-vous m'informer du nombre de dossiers rentrés ?

La stratégie numérique pourrait-elle prendre une nouvelle dimension depuis la crise et l'utilisation intensive des moyens liés au numérique ?

Qu'en est-il du côté de Digital Wallonia ?

Une nouvelle ambition à court terme est-elle envisagée pour la résorption de la fracture numérique ?

Pour revenir sur l'idée de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'équiper individuellement tous les élèves, une concertation avec vos collègues est-elle déjà en cours ?

Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, l'appel à projets École numérique a été un grand succès puisque pas moins de 955 projets ont été introduits valablement par les équipes pédagogiques de nos écoles. Je tiens vraiment à les en remercier.

Ces équipes ont fait l'objet à la fois d'un travail très attentif et ces dossiers d'une analyse tout aussi circonstanciée avec le concours d'un expert universitaire, ainsi que des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone.

Initialement, comme les années précédentes, il était prévu de choisir les 500 meilleurs dossiers afin de doter les écoles correspondantes en équipements numériques pour qu'elles puissent mener à bien leurs projets. Compte tenu de l'importance du numérique pour la formation, pour l'éducation et du rôle qu'il vient encore de montrer dans le cadre notamment de la communication et de l'apprentissage dans le contexte de cette crise du covid-19, j'ai décidé d'augmenter le budget consacré à cette action au maximum de nos possibilités. Ce seront donc pas moins de 679 projets

qui vont être soutenus et équipés dans la suite de cette année.

La liste des lauréats vient d'être publiée sur le site École numérique, votre question est donc tout à fait d'actualité.

La crise sanitaire a de plus mis en lumière que sans un équipement numérique de qualité, tant chez les élèves ou les étudiants que chez leurs enseignants, l'enseignement est pratiquement mis à l'arrêt ou, en tout cas, en difficulté dans ces circonstances.

Ce ne sont cependant pas les seules conditions pour que l'enseignement puisse se poursuivre en période de confinement. En effet, on l'oublie trop facilement. Il faut aussi que les connexions informatiques, vous l'avez dit, soient à la hauteur des besoins pour mettre et pour permettre des communications qui soient optimales, pour permettre aussi que les serveurs adéquats soient disponibles pour héberger les ressources pédagogiques et les travaux des élèves.

Enfin, comme on a pu l'observer, l'enseignement à distance ne s'improvise pas, ni pour les enseignants, ni dans les procédures, ni dans les examens ou épreuves à présenter à distance. Tout cela nécessite un accompagnement, une formation et un équipement technologique adéquat.

Par ailleurs, il importe que la Wallonie contribue, de concert avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone, pour créer les conditions techniques et pédagogiques qui permettront si nécessaire de faire face à l'avenir à une crise analogue ou en toute hypothèse aux besoins émergents.

Dès l'année dernière, j'ai soutenu l'Agence du numérique afin qu'elle accompagne une dizaine d'écoles dans la mise en place d'une stratégie *bring your own device*, c'est-à-dire une utilisation en classe et par les élèves de leur propre matériel, de terminaux leur appartenant, afin de tirer profit du numérique dans l'ensemble des cours.

Je vais cette année renforcer l'expérience en vue de la déployer plus largement dans le futur. De façon plus large, un projet pilote a permis d'équiper près de 200 implantations scolaires avec un réseau interne wifi qui facilite ainsi l'exploitation des outils numériques dans toutes les classes.

Enfin sur l'idée de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'équiper individuellement tous les élèves, j'ai pris connaissance de cette proposition et nous sommes en train de l'évaluer. J'ai d'ailleurs eu un dialogue avec le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet égard. Sur le fond, c'est globalement le principe de *bring your own device* que j'ai évoqué précédemment, mais à ce stade une généralisation nécessite un certain nombre de réflexions et de préparations eu égard aux différents niveaux d'éducation et de formation

concernés. Il y a les éléments d'évaluation budgétaire, et cetera.

Pour en venir aux aspects plus stratégiques, vous aurez noté que les compétences numériques sont l'un des cinq grands thèmes structurants de Digital Wallonia. Ces compétences sont désormais l'une des fondations d'une véritable citoyenneté dans un monde où le numérique est de plus en plus présent, voire omniprésent. Dans cette optique, notre système éducatif doit, à mes yeux, impérativement intégrer les technologies numériques et leurs enjeux à toutes les étapes de la vie professionnelle, voire de la vie privée.

Les projets de Digital Wallonia en matière de compétences numériques ont donc pour ambition de préparer les jeunes pour les nouveaux métiers, les nouvelles exigences du monde numérique, grâce à l'équipement des écoles, à la formation et au développement de leur expertise technologique.

Je rappelle d'ailleurs que nous disposons en Wallonie d'un véritable observatoire de maturité numérique développée par l'AdN qui se traduit concrètement par plusieurs baromètres spécifiques, dont celui consacré aux citoyens et celui consacré aux écoles.

En outre, en ce qui concerne les écoles, l'AdN a également réalisé une étude spécifique pour mesurer l'impact des plans d'équipement lancés dans le cadre du programme École numérique de Digital Wallonia. Il s'agit d'un outil essentiel, car j'attache vraiment une grande importance à valider de manière objective la qualité des actions mises en œuvre. L'étude montre ainsi un niveau de satisfaction très important vis-à-vis du dispositif développé dans le cadre de Digital Wallonia. Celui-ci a permis non seulement à de nombreux élèves et étudiants de disposer d'outils modernes pour étudier, mais aussi aux enseignants impliqués d'expérimenter progressivement de nouvelles méthodes s'appuyant sur les outils numériques qu'ils avaient eux-mêmes sélectionnés.

Aujourd'hui, le constat est clair : sans les solutions et les outils numériques, le monde de l'éducation aurait été en difficulté dans le contexte de la crise que l'on vient d'évoquer.

Par ailleurs, cela la question de l'accélération de l'équipement numérique des écoles, en matériel, en connectivité et en applicatif, mais aussi de la formation, des étudiants ainsi que des enseignants.

À cet égard, nous avons été saisis d'une note de l'Agence du numérique qui vise à proposer une mise en perspective très intéressante de tous les enjeux et opportunités avec une approche des processus pédagogiques, avec un modèle d'enseignement hybride, partiellement en présentiel, partiellement à distance. Tout cela doit faire l'objet de concertation avec nos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je ne vous cache pas avoir la même réflexion en ce qui concerne la formation en alternance à travers le réseau de l'IFAPME parce que combiner les atouts du présentiel avec les qualités de la formation à distance, faire de l'addition de ces deux qualités une approche renouvelée, augmenter l'attractivité de certaines formations en demande de talents à travers l'outil numérique, tout cela me semble assez intéressant.

C'est à cela que nous travaillons avec l'ensemble des partenaires, que je remercie pour leurs implications et leurs idées parfois disruptives, mais je vous avoue que l'on aime encore avoir des idées un peu « challengeantes ».

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse que vous venez d'apporter.

Je salue l'augmentation de budget que vous avez annoncée. Je suis satisfait des 679 projets primés par rapport aux 500 des années précédentes.

Reste un bémol : 300 écoles resteront sur le carreau. Je comprends que, dans l'urgence, on n'ait pas pu satisfaire l'ensemble des écoles qui étaient demandeuses. Ce serait bien que, à l'avenir, on puisse tendre vers cela. Il y a certainement des projets qui ne rentrent pas dans les clous, mais que l'on puisse tendre vers une satisfaction de 100 % des projets remis.

Je salue l'idée sur l'IFAPME. Vous avez anticipé une question pour la prochaine commission, vous êtes plus que proactif.

La réflexion sur l'évaluation des propositions de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'équiper l'ensemble des étudiants doit être menée en profondeur tant sur la méthode que sur les moyens. Je vous fais confiance par rapport à cela ainsi qu'à notre ministre-président en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
AIDES EUROPÉENNES LIÉES AU
NUMÉRIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides européennes liées au numérique ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, le 27 mai, la Commission européenne a présenté sa proposition pour le Plan de relance européen ainsi que pour le prochain cadre financier. C'est une proposition qui a été faite sur base d'un compromis pluriannuel 2021-2027.

Mon collègue, M. Antoine, s'est exprimé sur les différents enjeux des montants avec le ministre-président. Je voudrais revenir vers vous avec les enjeux liés au numérique.

L'objectif de la Commission est de relancer l'économie européenne en visant à construire une Europe plus équitable, plus verte et plus numérique. Les États membres sont invités à mettre le numérique au cœur de leur Plan de relance avec quatre éléments mis en avant :

- une connectivité accrue et de meilleure qualité ;
- une présence industrielle et technologique plus forte dans le secteur numérique ;
- une économie fondée sur des données réelles ;
- un environnement plus équitable et plus simple pour les entreprises.

Les règles en vigueur habituellement au niveau des transferts entre fonds, entre les régions d'un même État, ou permettant des financements jusqu'à 100 % sont assouplies afin de bénéficier de l'argent non utilisé. Et on parle de 37 milliards d'euros au total. Je parle de manière globale. Par contre, il reste apparemment aussi de l'argent dans l'enveloppe belge et, de manière globale, par rapport à l'argent non utilisé et resté disponible dans l'enveloppe belge, le Gouvernement wallon a-t-il fait des démarches pour bénéficier de ces facilités pour pouvoir disposer de l'argent ? Si oui, à quel montant la Région wallonne pourrait-elle prétendre dans le cadre spécifique du numérique ? Envisagez-vous d'en faire un point majeur de votre plan de relance ? C'était vraiment les questions liées au soutien européen et au numérique.

J'ai évidemment une seconde partie de question puisque dans la communication de la Commission sur le Plan de relance, on peut lire que l'Europe envisage le développement des apprentissages à distance. Je viens de vous écouter, vous vous en doutez, très attentivement, répondre à M. Fontaine sur l'école numérique. J'entends que l'AdN a différents projets dans les cartons, qu'ils sont en tout cas en train de faire des études. Je ne doute pas que l'AdN va concerter avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone sur cet enjeu des apprentissages à distance, mais vous le savez peut-être, en Fédération Wallonie-Bruxelles, une *task force* a été annoncée, on ne savait pas très bien si elle allait avoir lieu. Finalement, elle existerait. Une *task force* numérique a été annoncée par le ministre-président et il m'a été répondu à une question que les régions évidemment participaient à

cette *task force*. Avez-vous déjà eu une réunion avec eux ?

Quel est le partenariat que vous envisagez au-delà du projet École numérique dont on vient de discuter ? Que cela soit en termes d'équipements minimaux, en termes de connectivité ? Quels sont les partenariats que vous envisagez avec les deux communautés, germanophone et Wallonie-Bruxelles, évidemment, pour l'enseignement en particulier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la députée, en réponse à la crise, la Commission européenne a annoncé le 13 mars et le 1er avril deux séries de mesures appelées CRII, en anglais et CRII+, comme initiative d'investissement en réaction au coronavirus.

Il ne s'agit pas de moyens supplémentaires en l'espèce, mais des mesures donnant de la flexibilité aux États membres de mobiliser non des moyens supplémentaires, mais immédiatement les fonds structurels non utilisés.

À cet égard, un certain nombre de modifications importantes ont été introduites, à savoir l'élargissement du champ d'application des fonds, les possibilités de transfert entre les trois fonds de la politique de cohésion – le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion –, les transferts entre les différentes catégories de régions ainsi qu'une certaine flexibilité en ce qui concerne la concentration thématique.

La Commission visait prioritairement des mesures ayant pour objet de soutenir la liquidité des PME, des systèmes de santé, la mise en place de mécanismes, le chômage temporaire et d'autres dispositions encore. Étant donné le niveau d'engagement actuel de nos programmes opérationnels FEDER, il n'existait malheureusement que peu de marge d'allocation de budgets non utilisés dans l'enveloppe wallonne. Des réallocations au sein de l'enveloppe belge ne sont cependant malheureusement pas envisageables.

Le Gouvernement a toutefois décidé de transférer des moyens non utilisés, d'ampleur modeste, dans la mesure 4.2.1 « Soutien aux investissements des entreprises bas carbone » pour la création d'un outil financier à destination des PME et indépendants dans le cadre de la réponse à la crise. Il n'y a donc pas eu de possibilité de mettre en place des mesures spécifiques concernant le numérique prévu dans ce cadre, compte tenu de l'élément de consommation des budgets que je viens d'évoquer, puisque comme on sait que les éléments de temporalité à respecter dans les

investissements des fonds structurels sont une réalité incontournable, la Wallonie s'est mobilisée de manière à ne pas avoir de solde – évidemment on était dans l'époque pré-coronavirus – qui serait à la fin de la période de programmation non utilisé.

Par contre, je peux vous assurer que la transition numérique fera l'objet d'un point fort du Plan de relance de l'Union européenne, très certainement. Ce sont les termes utilisés par le commissaire Thierry Breton lors des conseils compétitivité du 15 mai et du 12 juin dernier durant lesquels j'ai représenté la Belgique et porté notre contribution.

Le numérique et le digital, à l'évidence, feront aussi l'objet d'un point important et doivent être un pilier de notre plan de relance au niveau wallon. Je soutiens également votre approche à cet égard.

Revenons à la Commission européenne pour dire que la nouvelle proposition budgétaire de la commission du 27 mai dernier intègre un plan de relance ambitieux qui prévoit des budgets additionnels, notamment au travers des fonds Recovery and Resilience Facility, Invest EU, Horizon Europe. Il n'y a pas de doute que la Commission considère le numérique comme une priorité importante – le commissaire Thierry Breton y revient très régulièrement – pour les prochaines années. Comme vous le savez, il s'agit à ce stade toujours de propositions, mais le conseil des chefs d'État de l'Union européenne s'annonce à court terme. Dès l'instant où les États membres auront validé, on pourra alors parler de décision européenne, dès le moment où le processus aura abouti en termes de décisions.

En d'autres mots, au moment où l'on se parle, la définition budgétaire, le niveau des budgets, les détails de règlements sont toujours provisoires et en discussion. Je peux néanmoins vous transmettre les données factuelles telles qu'elles nous sont connues au moment où l'on se parle. Pour le Recovery and Resilience Facility, les prêts pourront représenter maximum 4,7 % du PIB de l'État membre, avec un maximum total de 250 milliards d'euros disponibles pour l'Union européenne, mais pas de limite indiquée à ce stade en ce qui concerne les subventions dont le volume global serait de 310 milliards d'euros.

Les États membres pourront déposer leur plan, présentant les projets d'investissement et de réforme, notamment à long terme, en particulier dans le numérique et dans les technologies vertes pour faire usage de ces deux leviers que je viens de mentionner.

Ces propositions de mesures seront probablement à déposer par les États membres, soit avant, soit en même temps que le programme national de réforme dont l'échéance ultime du dépôt serait pour le mois d'avril 2021. Il s'agit donc d'un dossier majeur ; vous avez raison de le suivre avec beaucoup d'attention.

J'ambitionne moi-même de veiller à son inclusion dans le cadre de nos priorités politiques wallonnes.

Concernant les partenariats avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, je propose de conclure un nouvel accord de coopération, de manière à actualiser notre cadre de travail, et ce, avec les deux communautés concernées. Les premiers travaux étaient prévus en mars dernier, mais la crise sanitaire est, hélas, passée par là, nous imposant de reporter ces réunions, en mode présentiel en tout cas. Ces travaux vont reprendre incessamment et devraient nous permettre d'établir de concert un calendrier d'action qui prenne en compte non seulement les aspects matériels que vous évoquez, mais aussi l'accompagnement méthodologique des enseignants et tous les éléments qui tournent autour de ce dossier particulièrement important.

J'ai eu l'occasion d'évoquer, comme je l'indiquais il y a quelques instants à votre éminent collègue lors d'une conversation bilatérale, ce dossier avec mon excellent collègue Pierre-Yves Jeholet, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, nous suivrons effectivement attentivement les détails qui devraient arriver par rapport au fonds Recovery et à tout ce que cela permettra de faire par rapport aux entreprises et à la digitalisation chez nous en Région wallonne. Je ne doute pas que vous l'inscrirez en priorité aussi dans le plan de relance wallon.

Enfin, par rapport à tout l'enjeu plus spécifique de l'enseignement et de l'apprentissage à distance, je suis contente de voir que l'accord de coopération pourra être revu et que ces travaux auraient dû être enclenchés, mais ne l'ont pas été à cause de la crise. Je reste persuadée que, quand on discute d'un accord de coopération sur le numérique, cela devrait pouvoir se faire quand même en partie à distance et avec des moyens virtuels. Je ne vais pas vous blâmer, vous aviez aussi d'autres fers au feu. Maintenant, c'est le moment pour revoir cet accord. C'est le moment aussi d'ouvrir la discussion et de la maintenir avec l'ensemble des acteurs. Il y a les acteurs du numérique en Région wallonne, il y a les acteurs du numérique qui sont, eux, les différents pédagogues en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté germanophone.

Je ne doute donc pas que vous serez attentif à la fois à l'accord de coopération et à la *task force*, ainsi qu'à la stratégie numérique pour l'éducation qui a été développée en Fédération Wallonie-Bruxelles et qui reprend déjà pas mal d'axes importants.

- La séance est suspendue à 12 heures 31 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RÉOUVERTURE DE L'HORECA ET L'ÉLARGISSEMENT DE L'EXONÉRATION DE PERMIS D'URBANISME POUR LE PLACEMENT D'UNE TERRASSE »

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SIMPLIFICATION DES RÈGLES URBANISTIQUES RELATIVES AUX TERRASSES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Cassart-Mailleux, sur « la réouverture de l'HORECA et l'élargissement de l'exonération de permis d'urbanisme pour le placement d'une terrasse » ;
- M. Dodrimont, sur « la simplification des règles urbanistiques relatives aux terrasses ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, l'HORECA a pu rouvrir ses portes depuis le lundi 8 juin, je pense que ce n'est plus un mystère pour personne. La nouvelle est évidemment positive, nous en avons d'ailleurs longuement discuté lors de notre dernière commission.

Néanmoins, si la réouverture était acquise, le retour des clients et le respect des règles l'étaient beaucoup moins. Il est donc clair que lorsque l'on a vu les différentes normes du CNS et lorsque l'on a pu entendre le secteur, que la distanciation sociale, les différents

soucis pour les cartes, la fermeture à une heure du matin, je sais que pas mal de restaurateurs étaient contents des différentes mesures qui ont été prises, car ils savaient qu'ils ne recommenceraient pas à la normale, comme rien ne recommence à la normale maintenant, mais ils étaient assez contents des différentes mesures qui ont été prises.

Un peu plus d'une semaine après cette date tant espérée, pouvez-vous déjà tirer un premier bilan ? De manière générale, la réouverture se passe-t-elle sereinement et les clients sont-ils au rendez-vous ? Je pense qu'il y a différents impacts et là, je suis une personne de terrain. Dans nos communes rurales ou dans nos villes où l'on se rend compte que le secteur a repris. Par contre, Monsieur le Ministre, mais c'est Bruxelles et donc pas dans vos compétences, où la semaine dernière, j'ai été étonnée par le télétravail. Les restaurateurs me disaient donc que c'était un peu dur, car ils se rendaient compte que le travail n'était pas là. Le midi, ils avaient donc moins de monde.

Ayant l'urbanisme dans vos attributions et afin d'aider davantage encore le secteur en lui permettant d'atteindre un meilleur seuil de rentabilité tout en respectant la distanciation sociale, le Gouvernement wallon a décidé d'élargir la dispense de permis d'urbanisme pour le placement d'une terrasse.

Initialement, prévue pour une superficie ne dépassant pas les 50 mètres carrés, l'exonération de permis sera élargie pour le placement d'une terrasse jusqu'à 100 mètres carrés, et ce, jusque fin 2020.

Petite question, moi qui adore la simplification administrative, n'avancerait-on pas plus loin que 2020 ? C'est un sujet qui peut faire un peu débat, et j'espère que vous pourrez me dire ce que vous en pensez également.

Je suppose que cette mesure est accueillie favorablement par le secteur. Pouvez-vous me le confirmer ? Cette mesure ne remettant pas en cause la nécessité d'obtenir une autorisation d'occupation du domaine public et relevant dès lors des communes, avez-vous eu une concertation avec votre collègue en charge des Pouvoirs locaux et/ou avez-vous communiqué cette modification directement aux communes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, je m'inscris évidemment pleinement dans les propos de Mme Cassart que j'ai écoutée de bout en bout avec attention.

C'est avec satisfaction que l'on accueille cette règle de simplification préconisée pour faire face à une situation que l'on peut qualifier, on le sait tous, d'urgente, et pour laquelle situation il ne faut pas nécessairement délier constamment le cordon de la

bourse. Je sais que cela s'est fait de façon massive en Wallonie et ailleurs. Mais il y a parfois des mesures qui peuvent simplifier la vie des gens. Parfois, ce sont des outils qu'on leur donne pour qu'ils puissent simplement travailler.

Croyez-le bien, dans l'HORECA, la première chose que ces acteurs du secteur souhaitaient était de reprendre leur activité, de voir des clients, de faire du chiffre d'affaires et accessoirement pour les pouvoirs publics et pour l'ensemble des populations payer des impôts, parce que cela reste l'essentiel pour qu'une société bien équilibrée puisse fonctionner.

Vous avez préconisé ici une mesure de simplification. Elle est claire. Elle permet d'augmenter la superficie d'une terrasse de façon conséquente. Cette augmentation de superficie, cet aménagement ne nécessite pas, pour autant que l'on soit en dessous de 100 mètres carrés, de permis d'urbanisme. Cela simplifie la vie de tous, en ce compris celle des autorités, que ce soit au niveau des communes ou au niveau des services des fonctionnaires délégués. On se passe de dossiers qui viennent encombrer le travail des uns et des autres.

On conseille d'être entreprenant, d'améliorer les conditions de travail, les conditions de sécurité en même temps.

Je voudrais simplement, sans être trop redondant par rapport aux propos tenus par ma collègue, que l'on soit bien clairs aussi dans la communication faite autour de cette mesure. On conseille d'augmenter et de faire des investissements pour avoir plus de places disponibles, mais on le fait dans le cadre d'une situation extraordinaire qui ne perdurera pas, nous l'espérons.

Dès lors, si l'installation d'une terrasse devait se répéter dans les années à venir, il se peut que la mesure d'exonération de permis d'urbanisme ne soit pas reconduite. Une bonne information me semble nécessaire. Je vous demanderai de voir ce qui est prévu pour éviter des situations contre-productives, à savoir que l'on puisse regretter à un moment donné un investissement parce qu'il n'est plus possible de le réaliser parce que la situation ne mériterait pas ou ne justifierait pas l'obtention d'un permis pour les années à venir. C'est sur ce plan de la clarification de l'information que je voulais principalement vous interroger.

Je vous remercie pour cette mesure et pour la réponse que vous apporterez à ma question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de

compétences. - Madame et Monsieur les députés, tout d'abord concernant la première partie de la question de Mme Cassart-Mailleux, on a une situation qui est contrastée selon la nature des établissements - cafés ou restaurants, tavernes, et cetera – suivant la localisation, suivant aussi la configuration physique des établissements.

Vous avez observé la situation après un bilan très provisoire puisqu'une semaine seulement s'est écoulée depuis la reprise.

On a eu de multiples contacts depuis une semaine à cet égard, avec les structures représentatives, avec les interlocuteurs individuels et d'autres encore.

Certains établissements tournent manifestement à plein régime, mais le plein régime s'exerce dans une configuration où le nombre de places, le nombre de tables disponibles, de couverts susceptibles d'être accueillis est en réduction et avec des investissements qui ont dû être réalisés, mais une activité qui a repris de façon très dense.

Ensuite, on a des endroits à l'inverse qui n'ont pas encore repris. Un café dans le Carré à Liège parce que la configuration ne s'y prête pas du tout. C'est très difficile d'occuper l'espace public de façon significative, et cetera, il est toujours fermé aujourd'hui.

Entre les deux, de multiples situations, qu'il s'agisse de cafés, de tavernes ou de restaurants et de restaurants de diverses natures et de différents niveaux. On a donc un panel très varié avec dans la plupart des cas une reprise certes, mais une reprise partielle quant à son impact économique et quant à la capacité à pouvoir refonctionner de façon significative.

D'où toute l'importance et le caractère très opportun de mesures prises par le fédéral, le week-end dernier et les jours avant, pour permettre une combinaison avec le droit en passerelle, du chômage économie temporaire, la réduction de la TVA, le repos du paiement de la TVA de décembre et d'autres dispositions encore sur les investissements ou sur la globalisation des années fiscales 2019, donc revenus de 2019 et revenus de 2020, pour éviter alors de devoir payer des impôts pour 2019, alors que les revenus de 2020 ne le permettent pas.

Ces mesures sont bien indispensables pour permettre de combler, en tout cas partiellement, le différentiel de revenus avec l'activité telle qu'elle est aujourd'hui exercée.

Alors, en ce qui concerne votre philosophie générale exposée par aussi bien Philippe Dodrimont que Caroline Cassart. À l'évidence, ce qui peut faciliter la vie, fluidifier le travail, permettre à l'activité de se déployer sans entraîner de complications tierces significatives doit être étudié et mis en œuvre rapidement. C'est le cas dans l'HORECA en ce qui concerne les terrasses.

Vous avez raison de mentionner le fait qu'il y a bien deux types d'autorisations. Il ne faut pas se tromper. Il faut avoir une autorisation d'occupation du domaine public délivrée par les autorités locales et que les autorités locales elles-mêmes valident avec la concertation avec notamment les services de secours ou d'autres intervenants. Cela relève par ailleurs en termes de tutelle de la compétence de mon collègue, le ministre Dermagne.

Il y a une disposition d'urbanisme que nous avons effectivement modifiée avec une parution au *Moniteur belge* du 10 juin dernier, qui permet alors d'exonérer de permis d'urbanisme, et ce jusqu'au 3 janvier 2021. Pourquoi le 3 janvier 2021 ? C'est-à-dire qu'on a voulu... Il y a un certain nombre d'endroits où il y a des terrasses chauffées, et cetera. On a voulu aussi passer la période de fin d'année pour permettre aux dispositifs de rester en place. On parle de quoi ? On parle du fait d'aller mettre d'une table et quatre chaises. Il ne faut pas de permis pour cela.

Le fait d'aller mettre des éléments à vocation plus fixe : un plancher, des pare-vent, des pare-sols, des auvents ou des choses de cette nature-là, sont soumis à un permis d'urbanisme. Exonération désormais jusqu'à 100 mètres carrés.

Le but est effectivement que cette disposition se fasse en parfaite concertation avec les autorités locales et territoriales pour ne pas aller faire des choses qui seraient inappropriées. J'observe attentivement les comptes rendus d'un certain nombre de décisions dans les villes. À Liège notamment, à Marche-en-Famenne, pour ne citer que deux grandes villes de Wallonie parmi beaucoup d'autres, bien sûr.

Des décisions ont été prises au niveau local et j'engage celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, en dialogue avec l'HORECA, avec les agences ou avec les structures de représentants, les commerçants locaux, à pouvoir aussi s'inscrire dans la même dynamique. Cela fait partie aussi du fait de donner de la vie, de l'espace, de convivialité.

Les autorités communales ont été sensibilisées à la fois via une information publiée par l'Union des villes et communes sur son site Internet. Je crois que c'est assez suivi. On avait eu une concertation préalable avec l'Union des villes et communes de Wallonie. Enfin, le communiqué a été diffusé à toute la presse et repris dans différents médias - RTBF, *L'Avenir*, *Le Soir*. On a également adressé à la Fédération HORECA Wallonie et partagé via les réseaux sociaux cette information.

Alors je ne vous cache pas qu'à l'instar de la suggestion que M. Florent m'a faite, il y a huit jours, à propos des permis concernant les mares. On est dans un tout autre registre, bien évidemment, je me suis dit : écoutez, on fera bien aussi évaluer cette disposition par la *task force* qui va évaluer le CoDT. On parle de petites

modifications à la marge susceptible de fluidifier, de faciliter la vie des gens et des autres. Je ne suis pas spécialement attaché à ce qu'il faille un permis de bâtir, un permis d'urbanisme pour les terrasses de cette nature-là. Si l'expérience est favorable et si la *task force* CoDT évalue favorablement cette simplification administrative, vous comprenez bien que j'y serai totalement ouvert, mais c'est encore trop tôt pour le dire. Jusqu'à présent, c'est 3 janvier 2021.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, merci beaucoup pour le caractère tout à fait complet de votre réponse, réponse qui donne, comme vous l'avez dit, la possibilité d'élargir les terrasses à moins de 100 mètres carrés sans permis jusque 2021.

Cela permet d'avoir une certaine stabilité pour le secteur parce que vous avez dit qu'il y a aussi les fêtes de fin d'année et d'autres choses. C'est assez intéressant pour le secteur qui a eu pas mal de soucis au vu de cette fermeture des trois mois.

Concertation avec les Communes, c'est indispensable et pour moi, comme je vous l'ai dit dans ma question qui adore la simplification administrative, le fait que cette *task force* puisse à un moment donné évaluer sur base d'une expérience réelle, nous verrons aussi si pour le futur on pourrait prolonger cette mesure, mais il est encore trop tôt pour le dire. Je vous remercie pour les réponses que vous avez apportées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, pour être complet, vous auriez pu parler aussi d'Ouffèt, de La Louvière, de Couvin, d'Eupen ou peut-être même d'Aywaille, très accessoirement.

Merci pour la réponse apportée et encore une fois merci pour l'initiative.

Ces mesures doivent être saluées comme étant positives et facilitant la vie des gens. Le secteur a besoin de cela aussi. Je tiens à la répéter.

On se doit de soutenir financièrement et autre, mais on doit aussi permettre à ce que les outils puissent être le mieux possible utilisés dans le respect des bonnes règles, vous les avez appelées.

Cela doit aussi nous engager pour le futur à continuer puisque c'est très cher, Mme Cassart-Mailleux a commencé son intervention par cela.

C'est important que la simplification puisse être de mise chaque fois que c'est possible. Je sais que vous y travaillerez et nous serons à vos côtés par rapport à cela. Merci pour les éléments de réponses.

QUESTION ORALE DE MME MATHIEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES ABUS RELATIFS AUX DEMANDES DE DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mathieux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les abus relatifs aux demandes de documents complémentaires dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme ».

La parole est à Mme Mathieux pour poser sa question.

Mme Mathieux (MR). - Monsieur le Ministre, le CoDT a instauré des délais de rigueur afin que les communes statuent dans des délais raisonnables sur les demandes de permis d'urbanisme.

Le CoDT permet également aux communes de demander tous les documents qui peuvent être utiles à la bonne compréhension du projet dans le cadre des demandes.

Le délai de rigueur pour statuer sur la demande ne commençant à courir qu'à partir du moment où le dossier est jugé complet par la Commune.

Il me revient, notamment de plusieurs collègues architectes, que certaines communes demanderaient des documents complémentaires dans le but de gagner du temps avant l'analyse de fond des dossiers. Ces demandes concerneraient parfois des documents très onéreux, je pense par exemple à des études d'ensoleillement ou des plans axonométriques, qui n'apporteraient que peu de plus-value au dossier.

Êtes-vous au fait de cette problématique ? Ne serait-il pas pertinent de limiter ces documents utiles à une liste fermée ? Ou d'inciter les Communes à plus de circonspection en la matière ? Des mesures existent-elles pour limiter ce type d'abus ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, vous posez une question importante dans un domaine et un secteur que vous connaissez bien.

Je partage les constats que vous évoquez. Il y a ça et là des abus et il convient d'y mettre un terme.

Rétroactes d'abord si vous le voulez bien, le 8 août 2019, mon prédécesseur a envoyé aux membres des Collèges communaux et aux directeurs et directrices du Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du SPW territoire, logement, patrimoine, énergie, une instruction administrative sur la complétude des dossiers de demande de permis d'urbanisme et des certificats d'urbanisme n° 2.

Cette instruction est consultable sur le site Internet de mon administration, rubrique CoDT, onglet « Aide à l'application du CoDT ».

Le point 1 de cette circulaire traite du contenu du dossier. Il y est expliqué que, je cite : « Pour que l'autorité compétente puisse analyser correctement la demande de permis, il est indispensable qu'elle dispose d'informations et que ces informations doivent être présentes dans le dossier. L'autorité se base sur les pièces qui précisent l'objet de la demande de permis elle-même, les plans principalement, sur les pièces qui décrivent la situation concrète du contexte dans lequel la demande s'inscrit et sur la démarche motivée de l'auteur de projets ».

Le contenu de la demande de permis peut varier suivant les projets, vous ne l'ignorez pas, mais également selon l'environnement, le contexte, et cetera.

À cet effet, l'article R.IV.26-3 du CoDT dispose notamment que, je cite : « À titre exceptionnel, l'autorité peut solliciter la production de documents complémentaires si ceux-ci sont indispensables à la compréhension du projet ». Cette appréhension de la nécessité de documents complémentaires doit être faite au cas par cas selon la nature du projet. À titre d'exemple, en fonction de la spécificité et de l'ampleur du dossier de demande, on peut relever la nécessité d'un reportage photographique complémentaire, de documents démontrant la destination d'un bien ou bien d'une étude d'ensoleillement ou d'ombre portée sur le bâtiment voisin, par exemple.

Je rappelle, à titre exceptionnel, lorsque c'est indispensable. On est dans ce cas de figure. La jurisprudence du Conseil d'État est établie à cet égard depuis des années et permet d'appréhender la portée exacte d'une complétude de dossiers de demandes de permis.

Ainsi, dans un arrêt qui n'était pas encore célèbre avant qu'il soit cité en ce parlement, l'arrêt 242/857 du 7 novembre 2018 cite – décision du Conseil d'État – ceci : « Il revient à celui qui dénonce les lacunes du dossier de la demande de permis de montrer que ces défauts ont empêché l'administration d'apprécier convenablement la demande ». Lorsque le dossier lacunaire quant aux éléments requis par la réglementation pour la complétude d'une demande de

permis d'urbanisme, mais n'en contient pas moins divers documents permettant de localiser, de visualiser la parcelle concernée et le projet dans son voisinage immédiat, il est permis de considérer que ces pièces ont pallié les lacunes du dossier de demande de permis et ont pu permettre à l'autorité compétente de se prononcer en connaissance de cause ».

Vous avez donc vu que le regard du Conseil d'État est un regard assez ouvert par rapport à la complétude du dossier. Il ne s'agit pas de considérer qu'il manque une pièce ou l'autre et que donc, le dossier est incomplet.

Il est donc nécessaire, mais suffisant de mettre dans le dossier les pièces qui permettent à l'autorité de statuer en connaissance de cause. Le point B de la circulaire traite des motifs d'incomplétude.

Il y est rappelé que si la complétude des plans et de la demande est indispensable pour permettre à l'autorité de statuer en connaissance de cause, il est parfois constaté des dérives de la part de cette dernière. L'autorité délivrante, par exemple, lorsqu'elle demande des documents inutiles ou pour invoquer l'incomplétude du dossier, pour diminuer, reporter ou retarder l'examen d'un dossier ou la charge de travail ou faire réaliser une tâche par le demandeur, alors que celle-ci relève de l'administration.

À titre d'exemple, relevons que la signature des voisins pour prise de connaissance d'un projet n'est pas un élément qui fait partie de la complétude d'un dossier. Le fait de devoir se présenter au bourgmestre ou à l'échevin de l'Urbanisme qui est parfois demandé ne fait pas partie des procédures. Le plan qui figure le contexte urbanistique et paysager n'est pas conçu pour permettre une étude hydraulique relative au terrain et à ses environs. La présence sur le bien concerné dans un rayon de 100 mètres autour de celui-ci d'éléments tels que les éléments marquants du relief, les courbes de niveau, la végétation, les murets, les caniveaux. Tout cela ne fait pas partie des renseignements demandés.

Il n'y a pas lieu non plus de réclamer un formulaire statistique propre à la commune. Aucun extrait de plan de secteur n'est requis. Pour un immeuble à appartements, il ne faut pas de croquis reprenant les numéros des boîtes postales correspondants aux différents appartements, et cetera.

Tous ces exemples n'ont pas été cités par le fait du hasard dans cette circulaire ni dans cette réponse.

J'engage donc vraiment les autorités et il me revient, comme vous l'avez très justement indiqué que ça et là, cela ne tourne pas encore comme cela devrait.

En termes de complétude du dossier, certains refus d'acter la complétude d'un dossier sont artificiels.

J'ai l'intention, dès que j'aurai un peu de temps, c'est-à-dire dans les prochaines semaines, d'objectiver cela, de rappeler les principes aux villes et communes, de bien veiller à ce que les dossiers soient traités de façon rigoureuse administrativement – les textes et rien que les textes –, mais aussi de façon fluide. Votre question nous en rappelle la nécessité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Mathieux.

Mme Mathieux (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je constate que c'est dans vos prochains points. Cela peut parfois mettre un frein à un projet et, plus largement, un grain de sable dans le rouage du processus d'accès à la propriété. Merci pour les architectes, le maître d'ouvrage et les futurs acquéreurs.

Mme la Présidente. - La question est très importante parce que l'on s'est tellement battu pour des délais de rigueur, et M. le Ministre en sait quelque chose, que si c'est pour que le délai soit prolongé avant la complétude du dossier...

Mme Mathieux (MR). - C'est à titre exceptionnel.

Mme la Présidente. - Tout à fait. Je ne voulais pas m'immiscer dans le débat. On a tellement parlé des délais de rigueur, si c'est pour prendre des semaines et des mois à compléter un dossier. Vous avez raison.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
RELOCALISATION DE TERRAINS
INDUSTRIELS EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
PERSPECTIVES DE RELOCALISATION ET LA
QUESTION DES TERRAINS DISPONIBLES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Cremasco, sur « la relocalisation de terrains industriels en Wallonie » ;
- M. Di Mattia, sur « les perspectives de relocalisation et la question des terrains disponibles ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que l'on parle de réhabilitation de friches industrielles en cette commission.

L'article qui a attiré mon attention est celui de *L'Écho* du 28 mai dernier, où des propos assez interpellants, selon moi, sont tenus sur la relocalisation industrielle en Wallonie.

Tout d'abord, le directeur des investissements étrangers à l'AWEx affirme : « La Wallonie a besoin de réserves stratégiques foncières pour soutenir son redéveloppement industriel et économique ». Lorsqu'il croise la demande et l'offre régionale, il pointe le Grand Liège et le Brabant wallon comme épices de la pénurie actuelle.

Cela ne peut que nous interpellier dans le cadre d'une réindustrialisation, comme vous en parlez souvent et comme nous la soutenons par ailleurs, de la Wallonie.

Quelle est votre analyse politique de la situation ?

Le récent mandat donné à la SOGEPa pour investiguer la réhabilitation de près de 300 hectares de friches industrielles d'ArcelorMittal autour de Liège ne constitue-t-il pas un pas dans la bonne direction ?

Je prends l'exemple de Liège ; non pas parce que je suis particulièrement proche de cette région, mais parce que, dans la grande décision de réhabilitation des friches et de reprise en mains par le pouvoir public de ces friches, il y avait celles de Charleroi et de Liège et que le directeur des investissements étrangers de l'AWEx cite précisément le Grand Liège comme une zone de pénurie. Ce n'est pas de l'affection particulière pour la région, c'est plus rationnel que cela.

Ce premier pas ne serait-il pas un pas dans la bonne direction par rapport à la réhabilitation de ces 300 hectares ?

Vous affirmez, dans ce même article, que l'offre brute de terrains disponibles en Wallonie avoisine 700 hectares, mais si l'on regarde la disponibilité foncière immédiate, on tombe à 214. Pouvez-vous expliciter cette différence ? À quoi est-elle due selon vous ?

Ce n'était pas dans ma note de question orale, mais je voulais également vous poser la question de l'évaluation de la quantification de l'offre réelle en droite ligne avec les deux éléments que je viens de donner, en particulier la base de données Bspace, qui existe et qui recense notamment les terrains industriels et d'activité économique. A-t-elle été mise à jour ? On me dit qu'elle ne serait pas à jour depuis un certain temps, notamment des chercheurs dans le domaine. J'aurais aimé avoir les informations que vous pouvez me donner sur la question.

M. le Directeur des investissements étrangers à l'AWEx poursuit, dans l'article de *L'Écho* en trouvant « effarant, vu la crise économique et sociale actuelle, de galvauder des opportunités alors que nous ne manquons pourtant pas d'espace en Wallonie ».

Sur ce point également, j'aimerais connaître votre position politique et plus particulièrement en ce qui concerne les objectifs de la DPR en matière de diminution de l'artificialisation des sols. Encore il y a 15 jours, vous nous rappeliez cette trajectoire et les groupes de réflexion que vous avez mis en place. Ces discours ne sont-ils pas un peu différents entre la DPR ? Les deux discours peuvent-ils converger ou pas ?

Enfin, la pollution est mise en évidence comme un frein à la disponibilité des terrains et la Banque de données de l'état des sols wallonne est plus particulièrement incriminée. Vous semblez estimer qu'elle est effectivement amenée à évoluer. Votre analyse politique de la situation vous pousse-t-elle à considérer l'évolution de cette Banque de données de l'état des sols comme une priorité ?

J'étais intéressée à vous lire dans *L'Écho* et je voulais obtenir ces différentes précisions sur ces éléments-là.

M. le Président. - La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). - Monsieur le Ministre, dans le préambule que j'avais prévu, beaucoup a été dit par ma collègue Mme Cremasco.

Toujours est-il que la crise que nous traversons a eu un effet positif, puisque tout le monde s'accorde désormais – ce n'était pas le cas il y a six mois – à dire qu'il est urgent de relocaliser certaines industries. Dans vos propres propos, j'ai même entendu qu'il faut réindustrialiser. Les lignes ont quand même bougé sur ce plan.

Néanmoins, le constat, s'il est partagé par tous, sa concrétisation pose problème malgré certaines urgences. Là, j'en reviens à l'article mentionné également par Mme Cremasco, sur lequel je ne vais pas revenir. Vous intervenez, vous parlez des 214 hectares de terrains disponibles immédiatement, de la Banque de données de l'état des sols.

J'en viens alors à mes questions qui sont au nombre de trois.

Des exemples comme celui qui est mentionné dans l'article d'une entreprise qui sans doute ne pourra pas s'installer en Wallonie faute de place disponible sont-ils fréquents ? Quel bilan pouvez-vous tirer de la situation actuelle ? Combien de fois ce genre de cas se présente-t-il ?

Comment lutter à court terme contre ce manque de terrains ? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre en compte ? Je rejoins là en bonne partie les propos de Mme Cremasco. Quelles dispositions prenez-vous pour résoudre le problème de la Banque de données de l'état des sols ?

Enfin, cela ne concerne pas uniquement la quantité, cela concerne aussi la qualité. Mme Cremasco parlait de Liège, je suis hennuyer, je viens de La Louvière. A priori, si l'on regarde le Hainaut, on se dit qu'il y a des terrains, qu'il n'y a pas de problème. Pourtant, si vous discutiez avec mon bourgmestre, qui est aussi le président d'une intercommunale IDEA, il vous dirait qu'il y a des terrains, mais que certains sont fractionnables de telle manière qu'ils ne peuvent pas être attribués forcément à une entreprise qui a des besoins d'une certaine taille.

Vous parlez de l'affectation du territoire pour façonner des bassins porteurs d'emplois. S'il est compréhensible, à des fins économiques et de durabilité, de vouloir réunir en un seul lieu les acteurs d'un même domaine d'activité, ne serait-il pas malgré tout nécessaire de pouvoir faire preuve de plus de souplesse dans certains cas ? Il arrive en effet que des industriels ne puissent pas s'installer chez nous parce qu'il n'y a pas d'espace suffisant dans les zonings dédiés à leur secteur,

alors que dans d'autres zones d'activités économiques la place existe.

De même, le fractionnement des terrains pose parfois un souci : un terrain suffisamment grand pour attirer une grande entreprise ne peut servir par exemple pour en accueillir des plus petites. Que prévoyez-vous, en collaboration avec les intercommunales en charge de la gestion de ces zones, pour lutter contre ces phénomènes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Monsieur les députés, votre question est importante, je vais tenter d'y apporter un maximum de réponses. L'AWEx faisait état dernièrement des difficultés de la Wallonie à proposer à court terme des terrains suffisants pour l'activité, pour l'installation d'investisseurs pourtant demandeurs de s'installer en Wallonie. J'ai eu l'occasion précédemment de mentionner en cette Commission que l'offre brute de terrains, je vais y revenir, a baissé de 23 % en deux années. De plus, il convient de noter que la répartition du solde de terrains disponibles est inégale sur l'ensemble du territoire wallon. Les disponibilités en terrains sont en effet critique, je pense pouvoir utiliser le terme, en province de Liège et dans le Brabant wallon.

Il est évident que de disposer de terrains équipés disponibles rapidement, répondant aux critères de localisation variables, mais souvent précis des entreprises concernées, constitue un argument de poids auprès de tout investisseur souhaitant développer ou étendre, il y a les deux situations, une activité porteuse d'emplois et de valeur ajoutée en Wallonie, ainsi que pour les organismes chargés de les accompagner à cet égard, qu'il s'agisse de l'AWEx, des opérateurs de développement économique ou des intercommunales. Il est important de maintenir, de préserver, de développer cet avantage indéniable que présente notre territoire tout en le préservant, comme souligné par plusieurs experts en la matière.

D'après les derniers chiffres qui m'ont été communiqués, notre actuel portefeuille de projets en cours impliquant des requêtes d'investisseurs étrangers à notre territoire comprend une demande globale estimée à 110 hectares. Elle se répartit comme suit :

- 8 projets souhaitant des terrains de plus de 10 hectares ;
- 6 projets souhaitant des terrains compris entre 5 hectares et 10 hectares environ.

En outre, plus d'une vingtaine d'investisseurs potentiels n'ont pas encore clarifié plus avant leur

souhait en termes de superficie exacte de terrain à utiliser.

D'après les informations fournies par mon administration, si l'on analyse la localisation des grands terrains, potentiellement disponibles pour une activité industrielle ou assimilée, les constats me semblent assez clairs.

La disponibilité foncière est très difficile aux environs de Liège : près de 90 % des zones industrielles y sont occupées, voire saturées. Le Brabant wallon, je l'ai indiqué, mais aussi le Hainaut occidental ne dispose plus de terrains de grande taille. Il y est en effet difficile, parfois particulièrement difficile, de trouver dans ces espaces une localisation de grande taille satisfaisante. Si la région de Charleroi semble encore disposer de terrains de belle superficie, il faut constater que plusieurs d'entre eux font l'objet de réservation pour des projets en cours, des marques d'intérêt avancées et qu'un seul site représente à lui seul 100 hectares. C'est le site de Caterpillar, comme vous le savez.

En ce qui concerne l'offre brute de terrains disponibles à ce jour, l'offre de terrain de grande taille recensée se chiffre à 703 hectares. En raison de diverses causes telles que des interruptions de procédures, des recours toujours en cours, des permis non accordés ou partiellement accordés ou encore de topographie des lieux compliqués, ce chiffre de 703 hectares descend à 434 hectares qui sont plus directement opérationnalisables et utilisables. Dans ces dossiers, dans ces 434 hectares, si je veux être tout à fait transparent, je dois mentionner que des délais, des équipements, des difficultés techniques font qu'au moment où l'on se parle, je peux affirmer que 214 hectares sont immédiatement activables.

Entre le 434 et les 214, il y a des terrains activables avec un peu de délais ou à moyen terme, on est bien d'accord. Même si je me réfère à cette jauge, si je puis dire, de 434 hectares convenez avec moi que ce chiffre est un chiffre restreint.

Par ailleurs, j'évoque bien, et je l'ai mentionné à plusieurs reprises depuis le début de cette réponse, les terrains de grande taille. Il y a encore des terrains de plus petite dimension dans des zones d'activités aujourd'hui existantes, donc des terrains disponibles où il y a encore des projets à mettre en œuvre de zones d'activités antérieurement décidées ou d'extension de zones d'activités antérieurement décidées ça et là sur le territoire wallon, je me suis centré, vous l'avez compris sur les terrains de grande taille ou à vocation industrielle précise.

Notons également que certains de ces terrains représentent des contraintes d'occupation, par exemple, quant au secteur éligible sur la zone.

Il y a des filières sectorielles qui ont été identifiées plus particulièrement : le bois, la chimie, la pétrochimie ou l'activité en lien avec l'aéroport par exemple.

Soit, autre élément, des investisseurs en raison de contraintes techniques. Eux-mêmes rejettent la localisation pour des raisons d'accès à tel ou tel équipement parce que le terrain est enclavé parce qu'il y a tel voisinage ou encore tel autre élément.

Notons également que certains parcs d'activité économique disposent de caractéristiques particulières dont il convient de préserver à la fois l'atout, mais aussi la spécificité. C'est le cas de ce que l'on appelle les « terrains mouillés », c'est-à-dire les terrains situés en bord de cours d'eau avec un quai équipé, c'est un vocable standard. Ils sont donc spécialisés dans un secteur d'activité précis destiné à l'accueil d'entreprises pour lesquels évidemment cet équipement est nécessaire.

Il y a aussi des terrains à vocation parc scientifique ou un zonage particulier pour expliquer les éléments de contraintes par rapport aux différents espaces disponibles.

Afin de compléter l'offre en terrain d'accueil des activités économiques, les anciens sites industriels délaissés constituent bien entendu, je l'ai indiqué à plusieurs reprises, des espaces stratégiques dont la réhabilitation, la requalification et la mise à disposition comme levier de redéploiement industriel de relocalisation d'activités et de créations d'emplois sont des priorités absolues pour le Gouvernement et pour moi-même.

La Wallonie, vous le savez, va d'ailleurs dans ce sens en soutenant – je ne cite pas encore tous les dossiers – mais l'acquisition d'importants terrains pollués sur le site de BASF, ex BASF à Feluy, 65 hectares, l'ancien bassin stratégique d'ArcelorMittal Belgium et des terrains associés. S'y ajoute évidemment le site de Carsid, donc rien que ces trois sites représentent respectivement 65 hectares pour BASF à Feluy, 108 hectares pour Carsid, ArcelorMittal Belgium : 298 hectares. Nous sommes déjà à 471 hectares.

Le Gouvernement m'a aussi mandaté pour travailler le dossier de La Louvière et il y a d'autres dossiers sur lesquels nous sommes en train de travailler également.

La DPR est claire : 100 hectares par an. Sans être un immense mathématicien, 100 hectares par an, cinq ans de législatures, ça fait 500 hectares à traiter, c'est un fameux challenge.

Par ailleurs, on le sait, pour réaffecter ces sites, il y a bien sûr les études d'orientation et de caractérisation. Il y a aussi les schémas de développement stratégique. Il y a les partenariats.

Les intercommunales sont pour moi des interlocuteurs absolument privilégiés qui, compte tenu de leurs connaissances à la fois du territoire, des acteurs économiques, de leur capacité de mobilisation, sont des partenaires de premier plan du Gouvernement et qui sont des acteurs majeurs de la réussite de ces projets comme les autres interlocuteurs, les communes, les villes, les structures de développement économique à vocation territoriale, le GRE à Liège, et d'autres interlocuteurs encore. Je ne les cite pas tous.

L'ensemble de cette mobilisation a, me semble-t-il, pour vocation, rapidement comme le schéma de développement du territoire nous y invite, à développer au moins 30 % rapidement des nouvelles zones d'activités économiques sur des terres déjà artificialisées avec pour vocation d'augmenter rapidement en puissance puisque le SDT nous fixe une échéance complète de 100 % à l'horizon de 2050 au plus tard, 100 % de consommation de terrain déjà artificialisé pour y construire, pour y établir des zones d'activités économiques de toute nature.

Par ailleurs, on le sait, d'autres dossiers sont aussi des dossiers qui retiennent notre attention, comme le site des anciennes forges de Clabecq à Tubize sur lequel nous travaillons également ou l'ancien site LD Linz Donau à Seraing avec bien sûr des ajustements avec une série d'éléments de travaux à mener. Les partenaires comme la SOGÉPA sont bien sûr des partenaires majeurs pour nous aider à réussir cette opération, comme la SPAQuE et les autres intervenants que vous connaissez.

Je termine avec votre question sur la Banque de données de l'État des Sols. En effet, on m'indique que les données recensées par cette banque doivent être plus précises, plus granularisées, si je puis dire, pour nous permettre d'optimiser la gestion des terrains industriels. Si j'en crois la banque de données, deux tiers des terrains industriels sont pollués, donc deux tiers des superficies. Dans certains cas, c'est vrai, dans d'autres cas, cela doit être nuancé, surtout le niveau de la pollution et le niveau de la pollution historique est un élément particulièrement important pour le déploiement d'une politique de reconversion.

Mais cette banque de données relève de la compétence de ma consœur, Mme la Ministre Tellier, pour avoir plus de précisions à cet égard.

J'ajoute et je termine par là, j'ai encore été trop bavard probablement. On a besoin d'avoir une vue complète des disponibilités. La vue complète, c'est d'une part ce que l'on pourrait réhabiliter dans un terme raisonnable, court ou moyen terme. Je viens de citer un nombre d'exemples.

Deux, ce qui est encore disponible dans les zones d'activités aujourd'hui existantes avec ce qui est sous section réservé par une entreprise pour son extension

future. Ces réservations sont-elles toutes encore pertinentes, opportunes, et cetera ?

S'y ajoutent, troisième catégorie, les projets d'extension çà et là de zones d'aménagements qui ont été antérieurement décidés. Il y en a pas mal quand même sur le territoire : le zoning de Biron à Ciney-Hamois par exemple et d'autres comme cela sur le territoire. Des choses qui ont été antérieurement décidées et qui doivent être mises en œuvre. Question des Hauts-Sarts, gros dossier, point d'interrogation – pour citer un exemple bien connu – et d'autres sur le territoire.

Puis, il y a une quatrième catégorie encore, ce sont des espaces qui étaient dédiés à l'activité : des grands halls, des grands espaces de stockage, des grands parkings, et cetera, qui étaient des lieux d'activité économique, mais pas officiellement recensés comme une zone d'activités.

Lorsque l'on aura ces quatre catégories, on aura alors un paysage affiné de l'ensemble de l'espace disponible, immédiatement, à court et à moyen terme en Wallonie.

On inscrit tout cela dans le *pipe* de notre objectif qui est de dire : développer économiquement la Wallonie avec de la nouvelle création de valeur industrielle, des emplois. Ce n'est pas seulement des grands halls de logistique, c'est un ensemble de créations de valeur en termes d'emploi.

Par ailleurs bien sûr, priorité sur aussi la reconversion des sites et quels sont les moyens nécessaires.

Quand on a fait cela, on a une vision d'ensemble et je la partagerai en toute transparence avec notre commission et avec le Parlement.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. C'est toujours le même sujet autant intéressant, quand c'est moi qui parle que quand c'est M. le Ministre.

M. le Président. - Plus intéressant.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je pense vous avoir bien suivi, mais je vais relire très très attentivement les éléments de votre réponse. Moyennant le fait que comme mon collègue Di Mattia le dit bien, il n'y a pas que la quantité, il y a aussi une question de qualité des terrains.

La demande pourrait être comblée par l'offre, si j'entends bien le début de votre réponse.

Déjà, il ne faudrait pas céder à une pression d'artificialisation démesurée à partir du moment où la

demande pourrait rencontrer l'offre, moyennant peut-être une analyse un peu plus détaillée du terrain et quelques négociations pour y arriver.

Pour moi, c'est déjà une première bonne nouvelle. Sur les hectares, vous avez mentionné – j'étais très contente de vous entendre parler de La Louvière parce que je me rappelle avoir entendu mon collègue, M. Di Mattia, venir plaider aussi La Louvière et c'est vraiment important.

Sur les grands terrains, on a un potentiel, j'avais envie de dire, de malade.

Vous avez pris le problème à bras-le-corps. Je vous soutiens depuis le début et vous êtes, j'allais dire, dans la bonne voie, mais c'est plus que cela. Arriver à faire cela et à reprendre la main publique sur ces terrains-là, de grande ampleur et de grande dimension. Donc s'il devait en manquer, nous avons une réserve foncière qui est là potentiellement.

Après même pas un an de législature, vous avez déjà posé un geste.

Enfin, troisième élément que je voudrais ajouter, cela pose la question : quelle industrie veut-on et où ? Par rapport à l'ensemble des grandes catégories que vous avez dressées, il reste très certainement toute une série de terrains industriels plus ou moins encastrés dans l'urbanisation actuelle et donc plus ou moins en phase avec notre territoire wallon et son développement. Il est également important de se poser la question dès maintenant de l'industrie que nous voulons accueillir sur notre territoire pour le réindustrialiser en profondeur et aller vers un développement économique durable.

M. le Président. - Il va falloir changer le règlement et ajouter une minute pour les répliques.

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). - Monsieur le Ministre, je suis pleinement satisfait de votre réponse puisque c'est un point de départ. Comme le dit ma collègue, après un an, cette feuille de route nous semble parfaitement en cohérence par rapport à la prise en mains du destin wallon.

Vous avez parlé sur la fin – mais c'est peut-être, dans la manière de répondre, plus sur la forme que sur le fond – de la banque de données de pollution. Je commencerais plutôt par cela parce que c'est sans doute le préalable, la condition sine qua non. Toute activité n'a pas besoin du même degré de dépollution, mais il faut absolument avoir les données les plus fiables possible sur ces catégories.

Pour le reste, il faut de la cohérence. Je suis très heureux de vous entendre dire que ce doit être en partenariat avec les intercommunales et avec les acteurs locaux. Si le Gouvernement wallon veut garder une

cohérence d'ensemble, définir et forger un destin, il faut qu'il s'en donne les moyens avec les acteurs locaux. C'est absolument fondamental.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME KELLETER À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
LABEL « QUALITÉ DIFFÉRENCIÉE » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le label « Qualité différenciée » ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Monsieur le Ministre, une façon d'assurer aux producteurs de la Wallonie un revenu juste est de les soutenir dans leur volonté de créer une agriculture de qualité ainsi que d'améliorer leur image envers le public.

La DPR prévoit, entre autres, que la Wallonie mettra en œuvre un label global wallon de qualité différenciée pour les produits agricoles et artisanaux intégrant diverses dimensions : environnementales, climatiques et d'équité des rémunérations.

Ce label aura pour vocation de soutenir l'évolution des filières wallonnes et de faciliter la reconnaissance des produits locaux tant pour les particuliers et les agriculteurs que pour les pouvoirs publics et le secteur HORECA.

Quel est l'état d'avancement de ces travaux ?

Avez-vous déjà consulté le secteur ? Si oui, pourriez-vous m'indiquer qui a été impliqué ?

Comment avez-vous assuré que les « petits producteurs » soient intégrés dans la démarche ?

Quel est l'agenda envisagé pour la suite des travaux ?

Si un tel label est créé, comment peut-on assurer un contrôle de qualité ?

Nombre de labels vont déjà dans le même sens et il est primordial d'éviter une confusion chez les

consommateurs. On a déjà tous vu des produits sur lesquels il y a plus de labels que de nom sur le produit.

Qu'a-t-on appris de la création de ces labels antérieurs ?

Comment peut-on assurer un label de qualité sans créer une bureaucratie engloutissant l'énergie des parties prenantes ?

Comment assurer que ces labels servent à quelque chose et restent cohérents et lisibles pour le consommateur ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, je dois dire que je partage votre approche globale. Trop de labels tuent le label. Trop d'information tue l'information et il faut une identification claire que le public comprend qui soutient les comportements que l'on souhaite mettre en exergue et, par ailleurs, qui soit compréhensible par le plus grand nombre.

Faisons un peu l'état des lieux puisque l'objectif du Gouvernement est bien d'utiliser un label officiel qui permet de donner la garantie publique sur les qualités des produits qui emporteront le signe à la différence des labels ou marques privés ou d'autres natures qui ne sont pas sous surveillance quant à leur contenu ou à leur contrôle.

Un label officiel est par essence ouvert à tous les producteurs, mais il doit aussi être fondé sur un cahier des charges concerté – vous l'avez souligné – et approuvé dans le respect des objectifs que l'on poursuit et qui est vérifié par les autorités publiques ou par un organisme désigné par les autorités publiques avec une transparence et une traçabilité complète.

Des signes ou logos officiels bien connus existent au niveau européen. Le mode de production des produits biologiques et les appellations d'origine protégée – AOP –, les indications géographiques protégées – IGP –, les spécialités traditionnelles garanties – STG.

Nous soutenons bien sûr le développement de ces produits, mais nous voulons aller plus loin en ce qui concerne l'identification des produits de proximité de notre terroir ou qui n'entrent pas dans ce canevas européen très circonscrit, très limité.

La Wallonie – je parle sous le contrôle du ministre honoraire de l'Agriculture – dispose dans son Code de l'agriculture, d'un système régional de qualité différencié. Un AGW pris le 15 mai 2014 a décrit les cinq exigences de base que doit respecter tout cahier des

charges reconnu dans le système régional de qualité différenciée. Quelles sont-elles ? Premièrement, le caractère familial des exploitations agricoles impliquées, la répartition équitable des marges garantissant une plus-value significative à l'agriculteur, une relation équilibrée entre le développement de l'agriculture et les attentes de la société, le recours exclusif à des produits sans OGM et une différenciation significative par rapport à la production standard.

Ceci peut porter, par exemple, sur l'approvisionnement local de la filière sur l'impact réduit sur l'environnement, sur l'impact favorable sur la santé humaine, un niveau élevé de bien-être animal, une prise en compte particulière de la responsabilité sociétale ou encore une qualité organoleptique, nutritionnelle ou diététique particulière ; ce qui est toujours un atout.

Actuellement, sept cahiers des charges sont agréés dans des productions de volaille et de viande porcine, appliqués par 43 producteurs contrôlés par un organisme certificateur indépendant. D'autres cahiers des charges sont en préparation avec l'aide de la structure d'appui Agrilabel spécialement dédié à cette activité. Je veux booster ce système, mais le rendre aussi plus simple, plus attractif et reconnu afin d'élargir le spectre des produits agricoles en vue de disposer d'un panier de produits wallons de qualité différenciée.

Pour cela, une révision de l'AGW du 15 mai 2014 est en préparation pour fixer notamment un logo wallon qui permet une promotion efficace par l'APAQ-W. Quant à l'agenda, je souhaite que pour fin de cette année, l'AGW soit présenté en premier examen au Gouvernement.

Par rapport aux initiatives précédentes, Equalis au début des années 2000 ou Agriculture de Wallonie au tournant des années 2010, nous devons éviter que notre système régional ne puisse être considéré par la Commission européenne comme contraire aux règles, mais il faut veiller en même temps que celui-ci soit un levier particulièrement intéressant pour notre territoire.

Je termine en indiquant que, par rapport à l'expertise qu'a pu acquérir le Collège des producteurs au travers de son label privé, Prix juste producteur, les services de l'administration qui évalue les cahiers des charges du système régional de qualité différenciée consulte systématiquement les experts. Cette complémentarité entre les structures permet de dégager un avis pertinent sur le critère répartition équitable des marges.

C'est un travail en préparation par rapport à la DPR, avec beaucoup d'initiatives ; il faut veiller à ce que le trop ne soit pas l'ennemi du bien et que l'on soit conforme à la législation européenne, tout en étant très offensifs et transparents pour le consommateur que l'on souhaite encourager à consommer proximité, authentique, équitable et de qualité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse qui me rassure, surtout parce que vous envisagez de préparer la révision de l'AGW déjà pour la fin de cette année. Je crois que le confinement nous a montré que l'intérêt pour les produits locaux et pour soutenir nos agriculteurs est là.

Il faut insister pour continuer dans cette dynamique et ne pas la laisser tomber à l'eau. On est donc sûr de revenir en commission sur cette thématique. Je vous remercie de vos réponses.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ACCÈS À LA TERRE POUR LES AGRICULTEURS »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ACCÈS AUX TERRES PUBLIQUES ET L'OBSERVATOIRE DU FONCIER AGRICOLE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Fontaine, sur « l'accès à la terre pour les agriculteurs » ;
- Mme Ryckmans, sur « l'accès aux terres publiques et l'Observatoire du foncier agricole ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, c'est une question importante et vous ne me contredirez pas. L'accès à la terre est au cœur des préoccupations des agriculteurs, comme beaucoup d'autres problèmes d'ailleurs. En effet, seulement 30 % des terres agricoles en Wallonie sont un faire-valoir direct. L'accès au foncier est un enjeu majeur pour notre secteur agricole, à un moment où nous éprouvons de grandes difficultés à renouveler les agriculteurs, à trouver et installer des jeunes, qui ne représentent plus que 6 % des exploitants.

En 2019, le prix moyen d'un hectare en Wallonie se situait autour de 32 000 euros. Dès lors, la question se pose quant à la capacité d'accès des jeunes agriculteurs à ces terres agricoles. En effet, ceux-ci, au-delà d'un besoin d'investir massivement dans du matériel agricole,

le bétail, ou encore des machines en tout genre, doivent également disposer du capital suffisant pour avoir accès à ces terres.

La réforme du bail à ferme entrée en vigueur au 1er janvier de cette année devait permettre de redynamiser l'entente entre preneurs et bailleurs, tout en facilitant l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs et en encourageant les bailleurs à ne pas s'en détourner. Rappelons quand même que ce bail représente 70 % de la surface agricole wallonne, où quelque 13 000 exploitants se partagent des surfaces en moyenne entre 50 et 100 hectares par ferme, auprès de 200 000 propriétaires.

Disposez-vous d'un premier bilan intermédiaire des effets directs et indirects de la réforme des baux à ferme ? Les jeunes agriculteurs ont-ils vraiment un accès facilité à la terre ?

Enfin, j'étais revenu vers vous en février dernier sur le renouvellement agricole et le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs. Vous avez indiqué lors d'une précédente commission que l'analyse SWOT de la future PAC était terminée.

Pouvez-vous nous faire état de cette analyse du point de vue des agriculteurs ?

Quelles mesures sont recommandées pour faciliter leur accès à la terre ?

Quelle place occupe la question de cet accès au foncier dans le plan stratégique de la PAC ?

Pouvez-vous nous dévoiler quelques mesures prévues concernant l'accès à la terre ?

Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la crise du covid-19 a clairement boosté la demande pour les produits agricoles de circuits courts, en particulier les légumes et les fruits. Mais un des goulots d'étranglement reste encore et toujours l'accès aux terres : le manque de terres disponibles et leur coût freinent l'installation de nouveaux agriculteurs, et tout spécialement de maraîchers, qu'ils soient non issus du milieu agricole ou jeunes de familles d'agriculteurs.

Ceci est l'occasion de vous interroger sur la mise en place d'une politique foncière publique facilitant l'accès à la terre.

Le décret sur le bail à ferme a complété les missions de l'Observatoire du foncier agricole créé en 2014 par le Code wallon de l'agriculture. Où en est le Gouvernement à cet égard ? L'Observatoire est-il pleinement effectif et assure-t-il le suivi des baux ? Un

des objectifs du nouveau décret est le passage des trop nombreux baux oraux à des baux écrits, l'observatoire vous permet-il de mesurer l'évolution en la matière ?

Dans certaines régions, les pouvoirs publics et assimilés, les CPAS, les fabriques d'église essentiellement, possèdent des terres agricoles qui pourraient être mises à profit pour répondre à ces jeunes souhaitant démarrer des exploitations, parfois sur des superficies réduites et dans une logique de circuits courts.

Le Code wallon de l'agriculture prévoit en ses articles 354 à 356 une gestion centralisée des biens immobiliers agricoles dont la Région wallonne a la propriété ou la gestion. Cette gestion centralisée, qui avait été qualifiée de banque foncière dans nos débats au Parlement sur le bail à ferme, est-elle effective ?

Pour répondre rapidement à ce besoin de terres et augmenter la transparence, ne pourriez-vous pas centraliser sur le site de l'observatoire foncier les annonces émanant des pouvoirs publics ? Un jeune souhaitant s'installer n'aurait ainsi plus à consulter les sites web, les journaux ou les valves officielles de chaque commune de Wallonie ce qui serait un plus pour lui. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur et Madame les députés, c'est un fait : le foncier agricole est une ressource limitée. Avoir accès à la terre est un enjeu majeur pour l'agriculture dans ces différentes déclinaisons, en ce compris maraîchères en Wallonie.

La réforme de la législation relative au bail à ferme que l'on doit à l'initiative de mon prédécesseur est entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Même si la campagne de communication menée par l'administration durant l'automne et l'hiver derniers a permis de toucher plus de 2 500 bailleurs et preneurs à l'occasion de conférences thématiques auxquelles s'ajoutent d'autres supports, il ne m'est pas possible à ce stade de quantifier actuellement l'impact de cette nouvelle législation sur les relations contractuelles entre bailleurs et preneurs. Pourquoi ? Parce que la période de temporalité est trop courte pour que l'on puisse avoir une base statistique suffisante.

L'Observatoire du foncier agricole, soit l'outil wallon de suivi des nouveaux baux, n'a à ce jour pu collecter que les notifications des cinq premiers mois de l'année 2020, soit une septantaine de baux. Il faudra donc attendre la mi-2021 et la publication du rapport de l'Observatoire présentant l'ensemble des chiffres de l'année 2020 pour avoir une première photographie de l'état de la situation en matière de bail à ferme. Seules

quelques années de recul permettront d'avoir une idée plus robuste de la dynamique d'évolution des baux à ferme : type de bail conclu, âge moyen des preneurs, superficies concernées, et cetera. Cela ne veut pas dire qu'il faille attendre plusieurs années pour agir. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par rapport à cela, je parle de la base analytique et statistique.

Par ailleurs, comme le relève Mme Ryckmans, en adoptant le Code wallon de l'Agriculture en 2014, le Gouvernement wallon s'est doté d'un outil important : cet Observatoire du foncier agricole. C'est ainsi que, depuis le 1er janvier 2017, l'Observatoire récolte les données relatives à la vente de biens immobiliers agricoles et a publié deux rapports en 2018 et 2019. L'édition 2020, comme je l'ai mentionné, est en cours de rédaction en ce qui concerne les données collectées en 2019.

En 2018, les missions de cet Observatoire ont été élargies à la collecte des baux à ferme écrits conclus après le 1er janvier 2020. Ces baux à ferme sont donc notifiés à l'Observatoire depuis le 1er janvier de cette année. La notification électronique a été mise en place par l'administration et permet dorénavant de fluidifier la communication.

Il est à noter que le passage des baux oraux aux baux écrits prendra plusieurs années. Il faudra que nous ayons aussi un recul suffisant. On s'inscrit dans le moyen terme pour que l'analyse réalisée par l'Observatoire puisse être suffisamment affinée.

Les pouvoirs publics et assimilés, vous l'évoquiez, sont en effet détenteurs de biens immobiliers agricoles qui peuvent être proposés à la location dans le cadre d'un bail à ferme. La réforme de la législation âprement discutée – n'est-ce pas Monsieur Collin – relative au bail à ferme encadre ces pratiques. Ainsi, l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019 fixe les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics dans le sens large. L'arrêté ministériel du 20 juin 2019 – il y a pratiquement un an jour pour jour – établit un modèle type de cahier des charges devant servir lors des appels d'offres pour la mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics.

Par ailleurs, la gestion centralisée des biens immobiliers agricoles de la Région wallonne, encore appelée gestion foncière, relève, elle, des articles D 354 à D 356 du Code wallon de l'agriculture. Ces articles ne sont pas entrés en vigueur et la Déclaration de politique régionale ne fait pas mention à ce stade d'une action en la matière. Il a, en effet, été prévu de donner la priorité à la mise en œuvre de la législation sur le bail à ferme, outil qui permettra, on l'espère, de faciliter, stabiliser et encadrer l'accès à la terre.

Enfin, en vertu des articles D 357 et D 357/1 du Code wallon de l'agriculture, la centralisation des

annonces publiées par les pouvoirs publics en matière de mise en location de biens immobiliers agricoles n'est pas incluse à ce stade toujours dans les missions de l'Observatoire du foncier agricole.

La procédure de mise en location des terres agricoles appartenant à des bailleurs publics a été clarifiée et simplifiée. C'est M. Collignon qui nous l'a dit qui m'interrogeait à cet égard, puisque la mise en location se fait au terme d'une procédure d'adjudication dont les délais et les modalités ont été définis lors de la réforme du bail à ferme.

Les textes fixent deux types de critères devant être respectés par les candidats au bail et dans la procédure :

- des critères d'exclusion au nombre de trois et relatifs au niveau de formation des candidats, au respect des superficies maximales de rentabilité et au respect des législations environnementales ainsi qu'à l'absence de dette publique ;
- des critères d'attribution au nombre de quatre et relatifs à l'âge du soumissionnaire pour favoriser l'installation des jeunes, à la taille des exploitations pour favoriser l'agriculture familiale, ainsi qu'à la distance entre le bien loué et le siège de l'exploitation pour favoriser les emplois locaux et enfin à la superficie des terres louées à des bailleurs publics.

La méthode de pondération de ces critères est arrêtée et la possibilité est offerte aux pouvoirs locaux de fixer des critères d'attribution complémentaires, dans le but de promouvoir des projets spécifiques. Je pense notamment aux projets maraîchers. J'ai vu que la commune de Vaux-sur-Sûre notamment avait lancé un appel, si je ne m'abuse, avec mise à disposition des terrains pour y déployer une activité de type maraîchère.

Enfin, les pouvoirs publics ont la possibilité d'insérer des clauses environnementales spécifiques dans leurs baux. Ces clauses concernent notamment le maintien des prairies permanentes, la limitation des fertilisants et des produits phytos ainsi que la protection des eaux.

Pour répondre à votre question, Monsieur Fontaine, l'analyse SWOT du Plan stratégique wallon en lien avec la future PAC – échéance très importante – a été transmise officieusement pour premier examen par mon administration à la Commission européenne, afin de savoir si cette analyse répond aux attentes de la Commission. Une réunion avec la Commission est d'ailleurs prévue à cet égard le 18 juin.

Concrètement, l'analyse SWOT a souligné la problématique du foncier agricole à travers deux objectifs spécifiques du plan stratégique : soutenir des revenus agricoles viables et attirer les jeunes agriculteurs ». Une des menaces soulevées dans la matrice SWOT est effectivement la pression sur le foncier agricole subie par les agriculteurs, particulièrement les jeunes, et plus spécialement encore

dans certaines régions. L'importance des capitaux en agriculture, notamment pour maîtriser le foncier, devrait malheureusement continuer à croître, rendant l'installation des jeunes de plus en plus difficile alors que la rentabilité de l'activité agricole ne devrait pas s'améliorer de façon significative. C'est un problème majeur relevé par cette analyse SWOT, mais aussi par nos observations de terrain.

Il sera donc essentiel de mettre en œuvre des mesures afin de faciliter l'accès à la terre tant au niveau de la disponibilité qu'au niveau du prix. Différentes hypothèses existent sur le sujet, notamment à l'international, ou des dispositifs spécifiques que nous pourrions mettre en œuvre de la Région. Il est encore un peu tôt pour pouvoir détailler tout cela.

Par ailleurs, plusieurs réunions de concertation sont prévues avec les parties prenantes afin de poursuivre les travaux sur l'élaboration du plan stratégique, cet élément en faisant bien sûr partie. Mon administration travaille plus spécifiquement en ce moment sur l'étape 2 du plan stratégique, à savoir l'identification des interventions à mettre en œuvre.

Vous comprendrez que, pour le moment, étant donné qu'une série de concertations doivent encore être menées, je ne peux dévoiler les futures mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la mise en œuvre de la prochaine PAC.

J'ajoute que, étant très soucieux de ce problème d'accessibilité à la terre, nous sommes en train d'étudier tous les modèles qui peuvent exister, notamment le modèle français bien connu ou bien encore les dispositifs, même s'ils ne concernent qu'un nombre d'hectares plus limité, mis en œuvre par des associations de type « Terre en vue », que j'ai rencontré, où d'autres interlocuteurs encore. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Je peux comprendre que certaines choses ne soient pas dévoilées actuellement puisque différentes réunions vont avoir lieu pour établir le plan stratégique.

À vous entendre, je ne suis certainement pas rassuré, et les jeunes agriculteurs ne peuvent pas l'être non plus. Les temps sont déjà difficiles et, avec ce qu'il vient de se passer, cela va être encore plus difficile. Au niveau de l'Europe, ce n'est pas dans des budgets allant vers la hausse que l'on se projette, mais plutôt vers des réductions.

Je compte sur vous, Monsieur le Ministre, pour défendre âprement, comme vous défendez tous vos dossiers, plus particulièrement encore celui-ci, c'est-à-dire l'accès des terres aux jeunes agriculteurs et surtout un soutien aux jeunes agriculteurs.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses et pour l'explication sur la « fraîcheur » de la mise en œuvre du bail à ferme pour avoir un regard avec un peu de recul sur la nature des baux et surtout le type de terres concernées. On sera très attentifs à la publication du rapport de l'observatoire dans plusieurs mois.

Nous pourrions revenir sur réflexion que vous évoquez sur les articles non rentrés en vigueur sur la gestion centralisée des biens maintenant que le bail est mis en œuvre. Il serait certainement utile et intéressant pour les jeunes de les mettre en œuvre, de la même manière que la centralisation de l'information serait un plus pour eux parce qu'ils sont assez mobiles ; beaucoup d'entre eux n'étant pas issus du monde agricole et ayant la possibilité, n'ayant pas d'attaches particulières sur un terroir particulier, pourraient être particulièrement intéressés à disposer de cette information. Ce serait un critère et un plus pour faciliter leur installation.

Je note, comme mon collègue, M. Fontaine, que l'analyse SWOT a été envoyée à l'Europe pour avis. Ce qu'il en ressortira sera utile à faire parvenir au Parlement par le biais de questions.

Je reviendrai plus longuement sur la mise en œuvre des clauses du bail à ferme puisque j'ai une question, qui n'a pas été jointe, qui se trouve un peu plus loin dans l'ordre du jour.

Vous avez rappelé utilement les possibilités, les critères dans les procédures d'adjudication. Je pense que, là aussi, il y a un recul qu'il sera intéressant d'avoir sur la mise en œuvre de cette réforme.

**QUESTION ORALE DE MME KELLETER À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PRODUCTION ET LA DISPONIBILITÉ DES
SEMENCES LABELLISÉES BIOS EN
WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la production et la disponibilité des semences labellisées bios en Wallonie ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le règlement Bio de l'Union européenne impose que pour 2035 les agriculteurs bios utilisent exclusivement des semences bios dans leurs cultures. Cela demande des avancées importantes dans le secteur bio en termes de recherche, de développement, de mise en réseau, d'accompagnement des agriculteurs, et cetera.

Sachant que la DPR prévoit que 30 % des surfaces agricoles wallonnes soient cultivées selon les règles du bio en 2030, quelle est la stratégie du Gouvernement pour que le secteur bio wallon puisse opérer cette transition pour 2035 ?

Pourriez-vous partager avec nous quelques données qui permettent d'évaluer la situation notamment quant au taux de fourniture actuel en semences bios chez les agriculteurs wallons ?

Quelles initiatives de recherche et de développement soutient le Gouvernement pour faire avancer l'approvisionnement en semences bio et faudra-t-il aussi tenir compte des effets du changement climatique ? Il ne s'agira pas seulement d'avoir des semences bios, mais aussi des variétés qui peuvent résister à la sécheresse, par exemple.

Comment les agriculteurs seront-ils accompagnés pour préparer cette transition ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, en lançant le processus de révision de la réglementation bio en 2016, la Commission européenne s'appuyait notamment sur le constat que la production bio n'est plus un marché de niche, mais une composante à part entière du secteur agricole et je partage cette conviction.

La superficie consacrée à l'agriculture biologique avait plus que doublé au cours de la décennie écoulée : 50 000 hectares de terres étant converties chaque année à l'agriculture biologique en Europe

La réglementation prévoyait de multiples possibilités de dérogations aux règles qui se justifiaient à l'époque par le déficit de développement du marché, entraînant l'indisponibilité de semences, mais aussi d'aliments pour animaux, d'ingrédients pour la préparation de denrées alimentaires.

Le nouveau règlement vise à limiter et souvent à supprimer, à terme, ces dérogations qui sont aussi une source potentielle de distorsions entre opérateurs de différents pays.

Dans chaque cas, la Commission a veillé à prévoir un délai de mise en œuvre qui vise au meilleur équilibre entre les intérêts des divers acteurs du secteur.

Dans le cas des semences, conscients de la complexité du problème, la Commission a prévu une durée maximale de 15 ans. Pour rappel, chaque dérogation accordée par les organismes certificateurs est enregistrée dans une base de données, toutes espèces confondues. On atteint 1545 dérogations octroyées à nos producteurs wallons en 2019 pour l'usage d'un lot de semences ou de plans conventionnels non traités.

La marge de progression nécessaire pour 2035 est donc, vous en conviendrez, considérable.

Pour évoluer vers une offre complète en semences bios, l'aide bio à la superficie a été sensiblement revalorisée depuis 2015 pour la production de semences et de plants.

Quelles sont ces aides ? Elles sont de 900 euros à l'hectare pour les trois premiers hectares ; de 750 euros à l'hectare au-delà du troisième jusqu'au quatorzième hectare et de 400 euros à l'hectare au-delà du quatorzième.

Un montant de 150 euros s'ajoute à ces montants pendant la période de conversion.

Selon les chiffres des organismes certificateurs, la Wallonie compte au 31 décembre 2019, 174,6 hectares de semences et 41,2 hectares de plants de pommes de terre.

C'est évidemment insuffisant, mais la tendance est depuis quelques années à la hausse.

L'approvisionnement en semences bio est un point d'attention majeur à prendre en compte dans l'établissement du plan stratégique que j'évoquais il y a quelques instants, mais du plan stratégique spécifiquement de développement de l'agriculture bio à l'horizon de 2030.

Je ne doute pas que la plateforme de concertation, qui planche actuellement et de façon intense sur la création, sur le développement, sur la proposition de ce plan, abordera ce sujet avec toute l'attention nécessaire.

J'attends avec impatience de voir les actions concrètes qui me seront par conséquent proposées par le secteur bio dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan. J'y réserverai une attention toute particulière puisque le but est de déployer rapidement l'offre complète en semences bios sur notre territoire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - C'est vraiment frappant de voir la marge de progression que l'on a à réaliser. Si l'on compte 1 800 exploitants bios en Wallonie et que l'on a

encore 1 500 dérogations, ceci montre à quel point on est encore dépendant des semences conventionnelles.

Je n'ai pas entendu M. le Ministre sur le soutien à la recherche en semences bio, mais peut-être pourra-t-on y revenir ultérieurement.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SITUATION DE L'ASBL BIOWALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation de l'ASBL Biowallonie ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, j'ai bien fait de venir un peu plus tôt, je vous ai entendu évoquer les beaux dossiers de la qualité différenciée du bail à ferme. Je dois dire que j'étais assez heureux de vos réponses. J'espère que je vais aussi être heureux de la réponse que vous allez me formuler, parce que j'évoque une situation préoccupante.

Autant nous pouvons nous réjouir des chiffres qui concernent la situation de l'agriculture biologique en Wallonie, autant je suis préoccupé par la situation de l'ASBL Biowallonie qui assume une part importante de l'animation, de l'encadrement, de l'accompagnement des agriculteurs.

Voici quelques chiffres que vous connaissez, mais je crois qu'il est très important de les rappeler pour tout le monde. La progression de l'agriculture bio en Wallonie, à la fin de l'année 2019, on avait 14,3 % des fermes wallonnes engagées dans l'agriculture biologique, c'est-à-dire une ferme sur sept en Wallonie ; 4 % de progression encore entre 2018 et 2019. Si je prends l'espace de 10 ans, 1 000 nouvelles fermes se sont engagées dans l'agriculture biologique.

En termes d'hectares, ce sont aussi des chiffres spectaculaires puisqu'un hectare sur neuf en Wallonie de la superficie agricole utile est bio. On sait que c'est la Wallonie qui assure plus de 90 % du bio produit en Belgique.

Ce sont des chiffres dont collectivement on peut être fier, surtout les agriculteurs wallons. Ce sont des chiffres très positifs et on le doit aussi à l'action de

l'ASBL Biowallonie. Vous le savez comme moi, décider de s'installer dans l'agriculture biologique, assumer ce que l'on appelle la conversion vers l'agriculture bio, c'est un travail considérable et cela nécessite un effort d'information, de sensibilisation, un accompagnement doté d'expertise pluridisciplinaire.

Cette ASBL a effectué un très bon travail depuis la première convention qui a été passée avec elle. Je l'ai relue, elle datait du 18 juillet 2013. Elle portait à l'époque la signature du ministre-président Demotte et du ministre de l'Agriculture Di Antonio. Puis j'ai eu l'occasion moi-même de renouveler cette convention.

La situation de l'ASBL est celle-ci, elle a donc pour l'instant une convention-cadre qui touche à sa fin le 31 décembre prochain. On est donc à quelques mois de la fin de cette convention-cadre. Je ne suis pas le seul à me préoccuper de la situation, puisque M. Fontaine, qui était là tout à l'heure, vous a interrogé il y a quelques mois. Mme Kelleter a également posé une question. J'ai aussi vu une question écrite il y a quelque temps de M. Courard. C'est dire si, sur de nombreux bancs, on est attentif à la situation de l'association.

En fait, ce qui me préoccupe, c'est l'avenir des gens qui y travaillent et certains préavis à titre conservatoire ont été donnés. Cela concerne plus de la moitié du personnel. Cela veut dire que les gens sont insécurisés et de manière globale, d'ailleurs, l'association est insécurisée.

Je sais, et ce n'est pas une confiance aveugle de ma part, que cela vous préoccupe. Vous avez d'ailleurs dit dans une précédente réponse que des discussions étaient en cours pour prolonger les activités de l'ASBL. Vous avez dit que vous étudiez une série de pistes. Je souhaiterais que vous me disiez où vous en êtes et j'espère que vous allez donner des perspectives claires sur l'avenir de cette ASBL. Il faudrait que l'on n'ait pas de départs qui seraient très dommageables pour l'encadrement et le développement futur d'une agriculture bio dont on est tous convaincus de l'importance pour l'économie wallonne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, vous soulignez très justement le fait que le bio performe en Wallonie et se développe très largement. Les chiffres que vous avez mentionnés correspondent rigoureusement à la réalité, par exemple, avec plus de 90 % du bio produit en Belgique qui vient de Wallonie, 91 % exactement.

La tendance est également favorable. La part de marché des produits bios en Wallonie a triplé en 10 ans, même s'il y a encore un espace de progression

significatif. Les ménages wallons ont consommé en moyenne 235 euros de produits alimentaires bios, ce qui représente une augmentation de 77 % pour rapport à 2015, même si la marge de progression est toujours bien présente.

Par ailleurs, vous avez cité les chiffres : 15 % des terres wallonnes sont soit sous contrôle bio, un peu plus de 11,04 % maintenant, soit en conversion. Concrètement, 11,05 % de surfaces utiles sont sous contrôle bio, soit un hectare sur neuf. Vous l'avez mentionné. C'est un chiffre que vous repreniez fréquemment et à juste titre. Point de comparaison, si je prends l'ensemble de l'Union européenne, c'est 8 % sur l'ensemble de l'Union européenne qui sont concernés. Au moment où nous nous parlons, 1 816 fermes sont sous contrôle bio. Cela représente une ferme sur sept, vous l'avez mentionné.

La DPR est très ambitieuse, même plus ambitieuse encore que ce que l'Europe s'est fixé comme objectif à même échéance puisque vous le savez, c'est 30 % de surface agricole utile que nous ambitionnons pour 2030 en bio alors que l'Europe a fixé cet objectif à 25 %, ce qui à son échelle est aussi un objectif ambitieux.

La campagne lancée officiellement ce mardi 9 juin, comme chaque année depuis 16 ans déjà, voit l'ensemble des acteurs du secteur de l'agriculture biologique se mobiliser pour promouvoir leur activité professionnelle, leurs produits, leurs pratiques dans le cadre de la semaine bio. Vous me donnez l'occasion d'en faire écho, ce que je fais avec plaisir. Cette année, en raison du coronavirus, et de ses conséquences, l'événement phare du secteur est reporté à 2021 et la campagne est effectuée certes de façon intense, mais digitale avec ce slogan « Confiez au bio ce que vous avez de plus précieux ».

Au regard des enjeux du développement du secteur bio en Wallonie, je tiens à souligner la complémentarité des actions entre les UAP que sont le SRAW, l'APAQ-W, ainsi que l'ASBL Biowallonie.

Cette ASBL – vous l'avez très justement relevé ainsi que d'autres collègues parlementaires – est un acteur connu et reconnu en tant que structure d'encadrement professionnel du secteur bio. Ses missions sont multiples et se partagent entre autres entre aide à la conversion, développement des filières, conseils techniques, accompagnement divers, et cetera. Cette ASBL a collaboré avec la Région wallonne par le biais d'une convention-cadre remontant à 2013 et depuis, cette ASBL constitue l'organisme d'encadrement de la filière biologique. Cette convention a été fixée pour une durée de 7 ans avec, en ce qui concerne celle-ci, un terme de convention-cadre fixé au 31 décembre 2020. Quelles sont les contraintes à cet égard ?

En ce qui concerne, tout d'abord, la contractualisation, l'avis de l'Inspection des finances est

un avis qui rappelle que ce type de contractualisation et de prestations nécessite un marché public. L'avis de l'Inspection des finances, exprimé le 10 octobre 2018, indiquait qu'il s'agissait d'un ultime avis favorable que, après, il fallait que la contractualisation de ces prestations puisse se faire par un marché public.

Après cet ultime rappel de 2018, nous n'avons d'autres possibilités, si l'on veut obtenir la validation de l'Inspection des finances, que de recourir à un marché public.

Ensuite, comme je l'ai indiqué, se pose la question du moment, du *momentum* particulier, puisque l'on est en train de rédiger – et l'ASBL en est actrice majeure – le plan stratégique Bio. On est donc au cœur d'un processus, un processus absolument capital. C'est la raison pour laquelle je propose que l'on puisse, pendant une année encore, avoir une prolongation et puis avoir, comme nous y contraignent la législation et la lecture de l'Inspection des finances, un marché public.

Lorsque l'on prolonge d'un an ce type de convention, c'est une décision du Gouvernement qui doit traduire aussi leur engagement budgétaire. Dans les travaux de notre ajustement budgétaire, qui approchent à grands pas, c'est-à-dire qui sont pour le mois de juillet, j'ai l'intention de pouvoir plaider cette prolongation d'un an, et donc l'engagement budgétaire qu'il nécessite et, par ailleurs, de veiller à ce qu'on puisse assurer cette période de poursuite du travail.

Je le dis sans ambiguïté, même si j'ai des éléments de contrainte – analyse, marché public, que je viens de rappeler –, le travail mené par cette ASBL et par les membres qui y travaillent et qui y sont actifs est un travail vraiment de qualité, qui a produit des résultats. Ils sont qualitativement et quantitativement évidents.

J'espère alors que l'on peut avoir une issue en deux temps et que l'expertise ainsi rassemblée et vraiment mobilisée pour Wallonie et pour les objectifs que nous soutenons tous et toutes puisse être préservée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - D'abord, je veux remercier M. le Ministre pour sa réponse, mais aussi surtout pour sa volonté de continuer à doter le secteur du bio des outils qui lui sont nécessaires ; de ne pas galvauder, de ne pas se priver de l'expertise de l'ASBL Biowallonie.

Mais, Monsieur le Ministre, je voudrais vous demander même d'aller encore plus loin. Si le bio a autant progressé, c'est parce qu'on n'a pu mettre les outils nécessaires à la fois – et vous les avez rappelés – sur la recherche avec le CRA-W, sur la promotion avec l'APAQ-W et sur l'encadrement.

Et vous l'avez dit, la DPR est ambitieuse. Dans le programme stratégique Bio que j'avais fait revisiter par notre Gouvernement à l'époque, on avait fixé 20 % à la

fin de cette année 2020. On y sera sans doute. On aura sans doute atteint le but. Vous visez, pour 2030, 30 %. Cela veut dire que l'on a vraiment besoin d'avoir cette cellule, d'avoir un encadrement, pour permettre de convaincre davantage d'agriculteurs encore de se tourner vers le bio.

Je le mentionne pour mémoire, mais l'ASBL Biowallonie a aussi un très très beau projet qui va se concrétiser. C'est celle d'amener sur la place de Mabru, au Marché matinal de Bruxelles, un espace de produits bios wallons.

Là où je voudrais que vous alliez plus loin, c'est vraiment pour faire en sorte que soit l'on passe outre de cet avis de l'Inspection des finances, soit une discussion avec l'Inspection des finances et avec le Gouvernement ait lieu. Lorsque vous avez une association, un partenaire, certes du secteur privé, qui a atteint un tel degré l'expertise, il faut tout faire pour ne pas s'en priver.

Remettre, par le biais d'un marché public, un tel enjeu à la discrétion de critères qui verront peut-être débarquer dans l'espace wallon des interlocuteurs que l'on ne connaît pas. Certes, qui devront répondre à un cahier des charges, mais dont on ne peut pas mesurer à l'avance le degré de confiance que l'on peut leur faire. Je pense que cela comporte un risque.

Je ne suis pas, surtout comme juriste, ici pour vous demander de violer le droit, mais de voir comment il est possible d'aller au-delà de ce qui n'est qu'un avis. C'est le Gouvernement qui a le dernier mot.

Je vous remercie de pouvoir très vite rassurer officiellement l'association sur les dispositions que vous avez déjà envisagées et que vous venez d'indiquer et sur ce que vous allez encore faire pour leur permettre de continuer leur travail aussi utile pour toute l'agriculture wallonne à travers l'agriculture biologique.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
NOUVELLES CULTURES AFIN DE RÉPONDRE
AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres

de compétences, sur « les nouvelles cultures afin de répondre au réchauffement climatique ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, notre agriculture souffre des conséquences du réchauffement climatique. Nous avons déjà pu échanger sur les réponses à court terme que nous pouvons apporter pour aider nos agriculteurs.

De nombreuses initiatives voient le jour afin de permettre à notre agriculture de s'adapter aux périodes de sécheresse. Certaines initiatives sont le fruit d'agriculteurs qui agissent à titre individuel. On a ainsi pu récemment voir un reportage sur une exploitation de Ciney cultivant du sorgho pour alimenter son troupeau. D'autres recherches viennent des centres d'études qui travaillent sur des plantes plus résistantes au changement climatique, comme le kernza à l'Agro-Bio Tech de Gembloux. À l'initiative de votre prédécesseur, la Wallonie s'est dotée d'un plan triennal de recherche agronomique qui soutient ce type de recherche.

Pouvez-vous faire le point sur les recherches menées sur ce nouveau type de cultures ? À quelle échéance peut-on espérer voir les premiers résultats des études menées par les centres de recherche ?

L'étape suivante sera-t-elle d'assurer la vulgarisation des informations et des méthodes de cultures de ces nouvelles plantes à l'attention des agriculteurs afin que ces derniers puissent procéder aux choix culturaux les plus judicieux ?

Une réflexion est-elle déjà menée pour préparer cette information et les formations qui y seront liées ?

Le plan triennal 2017-2020 arrivera à son terme cette année. Avez-vous déjà entamé les démarches pour le plan suivant ou comptez-vous le faire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, le Plan stratégique de la recherche agronomique en Wallonie comporte cinq axes stratégiques, chacun décliné en quatre objectifs opérationnels.

Un des objectifs stratégiques est une agriculture de la foresterie dans les réponses aux effets du changement climatique et comporte un objectif opérationnel intitulé « Mise à la disposition de solutions qui améliorent la résilience de l'élevage, de l'agriculture et des forêts aux effets du réchauffement climatique ». La priorité que vous évoquez est donc bien couverte dans le Plan stratégique wallon de la recherche agronomique actuel.

Un des effets indéniables du changement climatique réside dans la succession d'événements climatiques extrêmes comme les sécheresses, les pluies ou les vents violents. Pour améliorer la résilience de l'agriculture et répondre à l'évolution climatique, anticiper et préserver de ces phénomènes, il y a lieu d'adapter autant que faire se peut la chaîne de production, de transformation, de valorisation et de commercialisation.

Agir au seul niveau des plantes ou des variétés de plantes s'avère certes important, mais partiellement insuffisant. Comme vous l'indiquez, il y a déjà des initiatives individuelles ou régionales, voire européennes, qui existent. Actuellement, la majorité des recherches portent sur la sélection de plantes existantes afin de disposer de variétés correspondant mieux aux conditions climatiques tout en demeurant rentables et conformes aux exigences de la valorisation, alimentaire ou non, en aval.

Les recherches sur de nouvelles plantes, comme le kernza, restent relativement limitées, car, aux difficultés de sélections variétales, s'ajoutent celles des parcours phytotechniques et de l'adaptation de l'ensemble de la filière en aval pour utiliser et valoriser les grains issus de ces nouvelles plantes.

Des perspectives existent donc bien, mais se situent dans un horizon plus à moyen à terme que celui de l'évolution variétale des plantes actuellement cultivées.

D'autres recherches en cours visent à caractériser et à optimiser les multiples performances du kernza sous nos latitudes, à caractériser son potentiel et à développer son itinéraire technique – fertilisation azotée, implantation et gestion fourragère, par exemple.

Des premiers résultats encourageants ont été mis en évidence, notamment au niveau fourrager. L'Earth & Life Institute de l'UCLouvain a mené, de 2013 à 2018, un projet de recherche financé par le SPW visant à tester la résistance à la sécheresse de 20 espèces fourragères – graminées et légumineuses – dans les conditions de la Moyenne et Haute Belgique.

Il en ressort que l'utilisation d'espèces moins sensibles comme le dactyle, la fétuque élevée, le trèfle violet et la luzerne dans la composition des mélanges devrait être privilégiée.

Des espèces peu ou pas utilisées actuellement comme les ray-grass hybrides, les bromes, le fromental et les festulolium – ray-grass italien et fétuque élevé – ont montré un potentiel intéressant.

Certaines espèces fourragères annuelles comme les sorghos multicoups, le millet perlé, le trèfle d'Alexandrie et le trèfle de Perse permettent également une production fourragère intéressante lors d'années sèches.

Les centres pilotes sont les organismes en première ligne pour étudier et apporter des solutions concrètes aux professionnels pour les nouvelles cultures.

Des essais variétaux sont conduits et des recommandations sont faites sur le choix des variétés adaptées aux conditions climatiques.

Les essais variétaux menés lors d'années sèches sont particulièrement intéressants pour orienter le choix vers des variétés mieux adaptées.

Le blé dur et le kernza sont étudiés par le centre pilote Grandes cultures – CePICOP.

Le CIPF qui expérimente la culture de sorgho en Wallonie a déjà abordé ce thème dans quelques conférences pour les agriculteurs et leur intérêt pour la culture est significatif.

Au niveau des prairies et fourrages, des expérimentations sont également conduites par le Centre pilote « Fourrage Mieux » et aussi au sein de l'ASBL Protect'eau pour évaluer notamment la possibilité de produire du fourrage à l'aide de cultures « dérobées ».

Au niveau wallon, le plan triennal de recherche, au-delà de la fixation d'objectifs communs pour la recherche, vise également à coordonner les différentes actions de recherches menées par les acteurs scientifiques wallons.

Retardée par la pandémie, une grande enquête sur les projets scientifiques de recherche en cours dans le secteur de l'agriculture – culture, élevage, horticulture et foresterie – va courir entre le 15 juillet et le 15 septembre. Le résultat de cette enquête donnera un cadastre complet des projets de recherche en cours et de leur classification selon leur contribution aux objectifs stratégiques et opérationnels du plan stratégique de la recherche agronomique en Wallonie.

Ce cadastre vise trois objectifs : obtenir une vision transversale des recherches en cours, encourager les complémentarités et la cohérence des activités des centres de recherche et enfin, aider le Gouvernement à cibler les priorités de recherche qu'il va financer sur les trois ans à venir.

Pour ce qui concerne le volet diffusion des résultats et formations, la tendance actuelle consiste à intégrer ces étapes dans le processus de réalisation du projet de recherche.

De plus en plus, que ce soit au niveau wallon, belge ou européen, la co-construction de la recherche avec les agriculteurs – définition des objectifs – ainsi que la contribution des agriculteurs à la recherche ainsi que le partage des bonnes pratiques. Tout cela fait partie intégrante des projets de recherche. Dans ces deux cas, on travaille dans un espace large en lien étroit avec les producteurs agriculteurs et selon une approche de

solutions intégrées, basées sur les bonnes pratiques et expériences des agriculteurs, pour répondre à un objectif climatique.

Dans le cadre de la démarche de renouvellement du PTR 2017-2020 en cours, on va inclure un certain nombre d'éléments de cette nature.

J'ai encore quelques précisions, mais j'ai épuisé mon temps ; pas votre attention, mais mon temps. Je me permets de vous les transmettre par écrit.

M. le Président. - Je n'avais rien dit, même pas.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre pour cette réponse digne d'un cours à la Faculté de Gembloux, par exemple.

Je lirai attentivement les différents développements que vous n'avez pas pu communiquer, mais je relève simplement que l'enquête va courir entre le 15 juillet et le 15 septembre et va donner lieu à un cadastre. Je pense que ce seront des éléments très intéressants, qui permettront, comme vous l'avez dit, de coconstruire avec les agriculteurs les différentes recherches et puis de cibler les priorités et les soutiens à certaines recherches en particulier, pour essayer que les agriculteurs à la fois fassent partie de la démarche de construction et soient aussi les acteurs de leurs propres solutions.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE DE TRANSFORMATION EN VUE D'UNE MEILLEURE PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement d'une filière de transformation en vue d'une meilleure promotion des produits locaux ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, la crise sanitaire a provoqué une prise de conscience des citoyens quant à leurs habitudes de consommation et d'alimentation. Cela a donné lieu à un

boom incroyable des circuits courts et des magasins de village. Bref, des produits sains et bien de chez nous. Reste désormais à encourager ce bel élan et à soutenir les producteurs locaux pour consolider cette nouvelle donne et inscrire dans la durée ce mode de consommation.

Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, la filière de transformation en Wallonie nous a parfois fait un peu défaut. Or, c'est justement un élément important dans la réussite de ce changement. Dans la région namuroise, la fabrique circuit court est en train de sortir de terre. Concrètement, il s'agit d'un pôle logistique et de transformation qui rassemblera un petit abattoir de volailles, un atelier de découpe de viande, un autre de légumes, une conserverie et une bocalerie. L'objectif de ce beau projet est de mutualiser les outils de transformation pour une série de petits producteurs, qui en ont bien besoin dans le futur et qui ne pourraient pas se le permettre seuls.

Monsieur le Ministre, connaissant votre passion et votre engagement dans ce domaine, je suppose que vous avez déjà découvert ce projet namurois. J'ignore si la Région wallonne est partenaire de celui-ci, mais si ce n'est pas le cas, il me semble intéressant de s'en inspirer.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de ce projet novateur ? Serait-il envisageable d'en développer d'autres sur le territoire de la Wallonie afin d'avoir un réseau efficace et de permettre ainsi à nos producteurs locaux de se développer davantage encore ?

Je vous remercie pour les réponses que vous m'apporterez.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, actuellement, des aides existent pour soutenir des projets de transformation et de commercialisation des produits locaux dans une filière courte.

Premièrement, il y a les aides régionales pour le démarrage des groupements de producteurs. Celles-ci consistent à rassembler les producteurs afin qu'ils puissent adapter leur production aux besoins du marché, mais aussi assurer la commercialisation de leur produit. Ces aides permettent de payer en partie les frais administratifs et de marketing nécessaires au lancement des associations.

Deuxièmement, il y a les aides à l'investissement cofinancées – vous connaissez bien ADISA – pour les exploitations agricoles, qui consistent en une subvention capitale de 10 % plus des majorations avec un maximum de 40 % du montant de l'investissement. Les

ateliers de transformation et les locaux de commercialisation sont admissibles.

Troisièmement, il y a les aides à l'investissement cofinancées ADISA pour les sociétés coopératives de transformation et de commercialisation, les SCTC, sociétés agricoles, qui consistent en une subvention en capital de 20 % plus des majorations avec un maximum de 35 % du montant de l'investissement. Les bâtiments de transformation et de commercialisation des productions des coopérateurs sont admissibles.

Quatrièmement, il y a les aides à l'investissement cofinancées, toujours ADISA, pour les entreprises de transformation et de commercialisation qui consistent en une subvention en capital dont la partie régionale est payée par le SPW Économie, Emploi, Recherche et le complément FEADER de deux tiers est payé par le SPW ARNE. Les chaînes de transformation pour la commercialisation sont admissibles à ce quatrième type d'aide à l'investissement.

Toutes ces aides sont octroyées selon un système de sélection trimestrielle.

En outre, une aide régionale est accessible aux agriculteurs pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles. Cette aide d'État prend la forme d'une subvention en capital d'un montant maximum de 2 000 euros par bénéficiaire accessible tous les trois ans.

La filière de transformation représente un enjeu essentiel de la relocalisation de nos systèmes alimentaires, de la réappropriation de la valeur ajoutée au bénéfice des producteurs. Dans ce sens, le travail d'analyse et les actions opérationnelles du Collège des producteurs en matière de structuration des filières constituent une contribution importante, essentielle à l'émergence de partenariats multiacteurs et de projets concrets. À titre d'exemple, les équipes du collège ont contribué de manière significative à la « Fabrique circuit court » sur le volet abattage de volaille du projet : modèle économique, hygiène et AFSCA, logistique et outils. Divers autres projets sont également en cours d'accompagnement au travers de partenariats multiacteurs, notamment en matière de transformation des céréales, d'abattage et découpe de proximité, d'aquaculture et de casseries d'œufs, pour citer quelques exemples.

Le projet de la « Fabrique circuit court » qui se met en œuvre à Suarlée, près de Namur, reçoit un soutien de la Wallonie. Le projet regroupe des ateliers de transformation alimentaire, des sites de stockage et une plateforme logistique. Ainsi, l'abattoir de volailles, la légumerie et la conserverie/bocalerie qui s'installeront dans les infrastructures de cette « Fabrique circuit court » sont trois projets de halls relais agricoles sélectionnés à la suite des appels de 2015 et 2018. Le programme des halls relais agricoles octroie des

subventions à l'investissement permettant le développement d'ateliers partagés de stockage, de transformation ou de commercialisation de la production agricole en favorisant la collaboration entre les producteurs et transformateurs, avec des valorisations qui sont justes en termes de revenus des uns comme des autres.

Ces trois projets portés par trois promoteurs distincts répondent non seulement à des besoins locaux, mais renforcent également la mise en coopération de plusieurs acteurs wallons des circuits courts regroupés sous le Collectif 5C : Collectif des coopératives citoyennes pour le circuit court. Cet exemple pourrait donc essaimer ailleurs en Wallonie afin de répondre à des besoins locaux clairement identifiés et au service des agriculteurs, de leurs revenus et des citoyens, ainsi que de la qualité de l'alimentation et de la création d'activités, d'emploi chez nous.

M. le Président. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour le caractère tout à fait complet de votre réponse. Faire le récapitulatif de l'ensemble des subventions possibles était important.

La filière de transformation, j'y ai toujours été très fortement attachée, parce que l'on s'est rendu compte, il y a quelques années de cela, lorsque l'on avait vécu la crise du lait, que si l'on avait pu, à un moment donné, avoir de la transformation de produits dans notre région, le prix aurait été meilleur. Cela a été confirmé par différentes études.

Pouvoir investir dans des filières de transformation en Région wallonne me paraît indispensable par rapport au secteur agricole. Tout d'abord, vous l'avez dit, cela donne une valeur ajoutée et c'est pour moi très important que le secteur agricole puisse donner des valeurs ajoutées à ces produits. Nous nous rejoignons par rapport à cela.

Les 5C, j'aime cette caractéristique, c'est vrai que cela nous interpelle, c'est pour moi très important. Ce sont des dossiers qui sont *win-win*, parce que nous avons besoin de la valeur ajoutée, mais aussi de la création d'activité, de la création d'emploi et de manger local. Ces critères sont réunis pour voir ce genre de projet fleurir ailleurs. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE BAIL
À FERME ET LES CLAUSES
ENVIRONNEMENTALES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le bail à ferme et les clauses environnementales ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la demande pour les produits agricoles de circuit court a explosé avec le covid-19, on revient à ce constat. Un des goulots d'étranglement reste encore l'accès aux terres, le manque de terres disponibles, leur coût qui freine l'installation de nouveaux agriculteurs et tout simplement des maraîchers. C'est l'occasion de vous interroger sur l'état d'avancement de certaines dispositions dans la mise en œuvre du nouveau décret sur le bail à ferme entré en vigueur au 1er janvier 2020. On a déjà un peu abordé cette question précédemment dans notre commission.

Le nouveau décret permet aux pouvoirs publics et à certaines associations environnementales, certaines coopératives agricoles et sociétés de droit public d'insérer des clauses environnementales spécifiques dans leurs baux. C'est l'article 24, § 1, al. 2, 3^o du décret Bail à ferme.

Vous l'avez rappelé, l'AGW du 20 juin 2019 pris dans la foulée de cette réforme du bail à ferme prévoit, en son article 15, une habilitation ministérielle pour la publication de la liste des sociétés de droit public, des associations et des sociétés coopératives visées aux articles 12, 13 et 14 pouvant introduire des clauses environnementales dans les baux à ferme. Vous avez évoqué Terres en vue ; c'est évidemment une des associations qui avait été explicitement nommée dans le débat sur la réforme du bail à ferme, ici, dans cette assemblée.

Je le rappelle de manière précise, pour l'application de l'article 24 que j'ai cité, de la loi sur le bail à ferme, les sociétés coopératives qui, en raison de leur objet social, ne peuvent pas mettre en location des parcelles agricoles sans prévoir de clauses environnementales sont les sociétés coopératives qui, cumulativement, ont pour objet social de faciliter et de pérenniser l'accès à la terre en vue d'aider les agriculteurs à s'installer, à se

maintenir et à développer des projets agroécologiques à leurs bénéficiaires et ceux de la société civile en général, qui ont pour objet social de préserver l'environnement en soutenant des projets agricoles durables ou de favoriser la solidarité entre les agriculteurs, les citoyens et la terre en facilitant l'acquisition de parts dans la société coopérative par des personnes physiques et agréés comme entreprises sociales.

À ma connaissance, cette liste n'a pas été établie. Ne serait-il pas important et urgent d'avancer en la matière ? Dans quel délai comptez-vous la publier ? Cette possibilité de mettre en œuvre des clauses environnementales est certes très restreinte – on se rappellera des heures de débat dans cette assemblée –, mais c'est un des maigres acquis de la réforme du bail à ferme. Établir des causes environnementales de commun accord et sans restreindre en rien la liberté de culture, c'est répondre aux défis environnementaux, répondre à une demande de plus en plus forte de propriétaires fonciers qui souhaitent atteindre des objectifs sociaux et environnementaux et assurer une gestion durable de leurs terres.

Il est important que des baux avec de telles clauses puissent être conclus rapidement. Cela permettra, je l'espère, de rassurer les syndicats agricoles et d'envisager une évaluation pour, le cas échéant, étendre ce mécanisme à l'ensemble des propriétaires.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, effectivement, dans le cadre de l'article 15 de l'AGW du 20 juin 2019 déterminant le contenu minimal de l'état des lieux en matière de bail à ferme et précisant les clauses prévues à l'article 24 de la loi sur le bail à ferme, l'habilitation a été donnée au ministre pour publier une liste de sociétés de droit public visées à l'article 12 des associations visées à l'article 13 et des sociétés coopératives visées à l'article 14 pouvant introduire des clauses environnementales dans les baux à ferme.

Dans ces conditions, je souhaite, dans un premier temps, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, bénéficier des premiers retours d'expériences quant à la mise en œuvre de la réforme de la législation du bail à ferme.

Ce retour est prévu pour la mi-2021, à l'occasion de la publication du rapport de l'Observatoire du foncier agricole relatif aux données notifiées en 2020.

Dans un second temps, j'envisagerai alors, à la lumière des éléments communiqués, de réunir les parties prenantes pour analyser et travailler de concert à une réflexion quant à l'élaboration d'une liste de sociétés de droit public, d'associations et de sociétés coopératives

pouvant introduire des clauses environnementales dans les baux à ferme.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je prends bonne note, Monsieur le Ministre, du calendrier que vous nous fixez là. Je peux comprendre que non pas la publication, mais les données du rapport de l'Observatoire soient utilisées et qu'elles vous soient utiles pour prendre position en matière d'élaboration de la liste. Attendre la publication n'est pas nécessairement nécessaire.

Par contre, je suis plus étonnée sur le fait que vous attendiez et que vous envisagiez seulement dans un second temps de réunir les parties prenantes pour établir cette liste puisqu'elle a fait l'objet de longues discussions et que c'est l'équilibre qui avait été trouvé dans le cadre de la réforme du bail à ferme à la suite de tout le processus participatif dans lequel les parties prenantes ont été associées. C'est cet équilibre qui avait présidé notamment à la réforme et à l'arrêt d'une discussion à la fin décembre 2018 aboutissant à cet équilibre que d'aucuns nous disaient délicat et avoir été difficile à établir.

Les dispositions prévues à l'article 24 étaient déjà bien prévues, donc je pense que la liste de ces coopératives, associations et sociétés est déjà pratiquement élaborée. Je regrette ce retard ou cette volonté de reporter la discussion dans un deuxième temps.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
PROGRAMME EUROPÉEN « LAIT, FRUITS ET
LÉGUMES À L'ÉCOLE » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le programme européen « Lait, fruits et légumes à l'école » ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Monsieur le Ministre, c'est l'heure du goûter, donc je vais évoquer fruits, légumes, produits laitiers. On va peut-être avoir faim.

Depuis le 1er juillet 2017, le programme européen « Lait, fruits et légumes » a été mis en place à destination des écoles. Ce programme est une réelle

opportunité de promouvoir une alimentation saine pour les enfants dès le plus jeune âge, mais aussi de soutenir notre agriculture wallonne et les produits de proximité.

Malheureusement, comme cela a déjà été évoqué, force est de constater que l'implémentation de ce nouveau programme connaît des difficultés et de nombreux établissements scolaires ont fait le choix de ne pas y participer. Ce sont notamment les charges administratives lourdes et l'incertitude quant au remboursement des fonds avancés qui font que plusieurs écoles n'adhèrent pas au programme ou choisissent de l'arrêter.

Les chiffres de l'année scolaire 2019-2020 démontrent une nouvelle diminution avec seulement 128 écoles inscrites.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le choix devrait être laissé aux écoles de procéder elles-mêmes au marché public en toute autonomie, ou d'adhérer à un marché centralisé et organisé par l'administration. Cette procédure ne pouvait pas être mise en place précédemment afin de respecter la législation sur les marchés publics.

Des démarches ont-elles déjà été initiées pour la mise en place de ce marché commun ?

D'autres orientations sont-elles envisagées pour faciliter l'adhésion des écoles à ce programme ?

Suite à la crise sanitaire liée au covid-19, les établissements scolaires ont dû fermer leurs portes durant plusieurs semaines, cela a-t-il eu des incidences, par exemple en fonction des marchés ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, vous êtes également la bienvenue en notre commission notamment pour discuter de ce programme européen « Lait, fruits et légumes à l'école ».

Tout d'abord, vous avez raison. Permettez-moi de mettre en avant les difficultés que ce programme rencontre depuis quelques années. Lors du lancement de ce dernier, 916 écoles participaient pour l'année scolaire 2012-2013 et pour l'année 2019-2020, seulement 186 écoles y participaient encore. Cela vous donne une idée du désenchantement et des difficultés rencontrées. Le nombre d'écoles participantes a chuté plus particulièrement à partir de l'année scolaire 2017 : difficultés de marchés, non-remboursement, délai, et cetera.

Dès lors, on a perdu beaucoup d'enthousiasme en chemin dans les écoles. Bon nombre d'entre elles ont abandonné, car elles n'avaient pas respecté le cahier des charges et n'avaient donc pas été remboursées pour les dépenses effectuées ou dans des délais très longs.

Pour l'année scolaire 2020-2021, une nouveauté a en effet été introduite dans la mise en œuvre du programme européen à destination des écoles.

Le choix est donné aux écoles soit de faire, comme les années précédentes, en toute autonomie leur propre marché dans le respect des règles, soit d'adhérer à un marché public « centralisé » organisé par l'Administration.

Il s'agit d'un marché public développé par l'Administration qui désigne les fournisseurs de produits qui livreront à toutes les écoles adhérentes à ce marché, des produits déterminés selon un calendrier précis. Les clauses environnementales des marchés publics ont été utilisées au mieux dans les cahiers spéciaux des charges des marchés, qui seront lancés d'ici fin juin prochain, pour avoir un maximum de proximité et la fourniture de produits locaux et de saison.

De plus, une attention particulière a été donnée, réservée, dans la pondération des critères qualitatifs. C'est le sens de l'inclusion des clauses environnementales dans ce marché public.

Toutes les écoles maternelles et/ou primaires situées sur le territoire de la Région wallonne ont été averties le 28 avril 2020 de l'existence des deux possibilités qui leur sont offertes pour participer au programme, et ce pour l'année scolaire à venir.

Ce courrier explique tout particulièrement les avantages d'une adhésion aux marchés publics centralisés proposés en termes de simplification administrative pour les écoles, mais bien évidemment aussi le choix qui est réservé aux écoles.

En participant à ce marché public centralisé, les écoles peuvent recevoir gratuitement les produits sans être tenues de passer leurs propres marchés.

Les écoles sont libérées de toute transaction financière. Il ne sera plus nécessaire de procéder à une avance de fonds ni de constituer un dossier de demande d'aide.

Leurs seules obligations se résument à réceptionner les produits et, comme pour l'ancienne formule, à distribuer gratuitement ces produits aux élèves, à mettre en œuvre des activités pédagogiques et à procéder à une publicité du programme au sein de l'école et vis-à-vis des papas et des mamans.

Les écoles ont pu s'inscrire à cette formule entre le 11 mai 2020 et le 5 juin 2020 environ. Évidemment la

période est toujours un peu particulière, mais il y a des échéances de timing concernant le marché public.

Environ 10 % des écoles wallonnes ont répondu favorablement à cet appel.

J'analyse, à l'heure actuelle, les raisons pour lesquelles nous n'avons pas, sur ce volet, atteint les objectifs souhaités. J'imagine qu'évidemment le caractère très particulier de la période concernée n'y est pas pour rien, ainsi que le désenchantement quant aux opérations antérieures.

Si l'école a décidé de ne pas adhérer à cette nouvelle formule, elle pourra toujours s'inscrire sur l'alternative donc, son marché, quelque chose qui ressemble à l'ancienne formule, et ce à partir de fin août prochain. Ici aussi, nous allons déployer des trésors d'efforts pour accompagner les écoles et éviter les difficultés.

Comme vous l'avez souligné, du fait de la crise sanitaire liée au covid-19, les cours ont été suspendus dans des écoles à partir du 16 mars 2020, la distribution gratuite des fruits, des légumes, de lait et de produits laitiers, plus globalement, aux élèves a été de facto suspendue.

Au vu de la complexité de l'organisation de la reprise dans les écoles et de la présence intermittente des élèves ou partielle de ceux-ci ainsi que de la complexité de la mise en œuvre des mesures imposées, la suspension des distributions a été prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette situation n'aura pas de conséquences sur la participation au programme des écoles pour l'année scolaire 2020-2021 ; c'est évident, mais signalons-le quand même.

J'en profite pour appeler les écoles qui nous écoutent ou nous écouteront à ne pas hésiter à introduire un dossier dans le cadre du deuxième volet, c'est-à-dire celui du mois d'août et par ailleurs à solliciter l'accompagnement pour ce faire, si besoin.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble de vos réponses, particulièrement précises. J'ai bien entendu les difficultés liées à la mise en place des marchés publics et le désenchantement dont souffre ce magnifique projet. J'entends aussi les trésors d'efforts que vous allez concéder pour faire avancer le dossier. J'ai vraiment beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi un programme comme celui-ci qui permet à des élèves, à des jeunes enfants, de recevoir gratuitement finalement des fruits, des légumes, du lait ou des produits laitiers. Je ne comprends pas pourquoi cela ne fait pas plus d'adeptes au sein de nos institutions scolaires.

Un programme qui permet de faire découvrir les bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune, sans compter toutes les activités qui peuvent être mises en

place autour du projet en lien avec notre agriculture locale, en lien avec nos produits wallons.

C'est un sujet que je trouve particulièrement intéressant et je n'hésiterai pas à revenir vers vous à la rentrée prochaine pour voir si des écoles auraient été intéressées par le deuxième volet.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT ET LA
PROFESSIONNALISATION DES CIRCUITS
COURTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement et la professionnalisation des circuits courts ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, cette période de confinement a vu un réel développement de nos filières locales. À l'heure où nous tentons de mettre fin à l'étalement urbain ou au moins de le limiter, la place des commerces de proximité, en particulier dans les zones rurales, a toute son importance et permet de garantir une relation entre consommateurs et producteurs locaux. Cet avenir passera donc par le développement de la « Fabrique Circuit court » dans notre Région.

Il est primordial, selon moi, de soutenir et de continuer dans cette lancée initiée par nos concitoyens, qui consiste à retourner vers les produits locaux, vers l'économie locale. Cela relève de la réalisation des objectifs de notre DPR, mais aussi du bon sens, car les produits locaux ont une empreinte carbone beaucoup plus réduite que les produits commercialisés en grandes surfaces.

De quels leviers disposez-vous pour soutenir les producteurs locaux à l'heure du déconfinement, dans une optique de maintien de l'engouement pour les productions locales ?

En tant que ministre de l'Économie, comment comptez-vous accompagner la relance des commerces

de proximité après un confinement dominé par les supermarchés ?

Des mesures régionales sont-elles prévues pour stimuler l'économie locale, en complément des mesures fédérales ?

Comment pouvons-nous mieux soutenir la coopération entre producteurs et commerçants locaux pour promouvoir l'alimentation wallonne et « professionnaliser » davantage les circuits courts et ainsi permettre la possibilité de faire des économies d'échelle ?

Pour illustrer cette nécessité de « professionnalisation » des circuits courts, je reviendrai sur les publications récentes sur les réseaux sociaux vis-à-vis des pommes de terre wallonnes. Il semble dénué de bon sens de procéder à l'importation par les grandes surfaces de pommes de terre venant du Proche-Orient alors que les stocks wallons sont délaissés. La question de l'empreinte carbone de ces produits importés par rapport aux productions locales se pose réellement. Il serait peut-être judicieux, Monsieur le Ministre, de réfléchir à la manière dont nous pourrions soutenir la filière de la pomme de terre en Wallonie, mais pas que, peut-être via un mécanisme ou le mécanisme d'assouplissement des aides d'État.

S'il est certain que cela fait partie de la liberté des entreprises, avouons que notre système économique produit des aberrations. Il est donc nécessaire de changer cela.

Je terminerai par ceci.

Comment envisagez-vous le développement du pôle logistique et de transformation visant à permettre cette chaîne de production wallonne ?

De quelle manière comptez-vous mutualiser ces outils de transformation pour soutenir les petits producteurs ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, la volonté des citoyens de s'alimenter en produits locaux et de se rapprocher, de se reconnecter avec les producteurs et les agriculteurs tire vers le haut et offre des perspectives complémentaires, des perspectives nouvelles au développement des circuits courts. C'est une tendance que l'on observait, mais qui s'est accentuée significativement ces dernières semaines. Il faut évidemment appeler à la pérennité de ces comportements, de ces choix et de cette tendance telle

qu'affichée par les consommateurs, par les citoyens consommateurs, par les citoyens consommateurs.

La crise actuelle a accéléré – vous l'avez justement souligné – cet engouement et a démontré la capacité d'adaptation et de résilience de nos modèles d'approvisionnement, puisqu'un grand nombre d'acteurs au niveau local se sont adaptés avec des dispositifs de livraison, des dispositifs à emporter, des regroupements derrière des plateformes, et cetera.

Pour maintenir cet élan, l'APAQ-W, en lien avec mon département, poursuit ses actions de promotion, d'identification et de géolocalisation des producteurs et points de distribution en circuit court via notamment son site web <http://lecllocal.be/>.

La campagne de promotion « Ma quinzaine locale » prévue en mai aura également lieu cette année et elle est décalée du 3 au 18 octobre prochains. Ce sera l'occasion de mettre en évidence informations, promotion, acteurs, producteurs locaux.

Cet événement fera découvrir les différentes formes de production locale, les différents acteurs, les magasins à la ferme, les points de vente collectifs, les réseaux coopératifs, ainsi que les producteurs fermiers et encore d'autres, bien évidemment. Ils s'inscrivent dans une campagne globale de sensibilisation de l'APAQ-W que vous connaissez et qui autour du vocable « Je cuisine local, durable et de saison » a également une volonté et un impact mobilisateur considérable.

Je m'en réfère aux objectifs de la DPR pour rappeler que la Région wallonne soutient, via les subventions à l'investissement, des projets tels que les halls relais agricoles, la création d'infrastructures de transformation, de stockage bien nécessaire, de commercialisation et de plateforme logistique portée par des groupements de producteurs pour développer les circuits courts. Le projet de la Fabrique Circuits Courts que j'évoquais il y a quelques instants se construit actuellement à Suarlée et constitue un bon exemple avec trois projets de halls-relais agricoles sélectionnés en 2015, pour l'abattoir de volailles en 2018, pour la légumerie et la conserverie-bocalerie.

Un maillage d'outils de cette nature, de transformation et de valorisation des produits agricoles se met ainsi progressivement en place sur le territoire wallon pour répondre à des besoins locaux et supralocaux rencontrés

à la suite de la demande des consommateurs et sur l'initiative des producteurs.

En ce qui concerne le soutien au commerce de proximité, le plan Horizon-Proximité sur lequel nous travaillions déjà avant la crise nécessite à cet effet des ajustements. Il y a un ajustement de temporalité de toute façon, mais aussi des ajustements pour axer encore davantage sur la relance économique d'après crise et

inclure ces évolutions de choix de comportement et de soutien à la consommation locale.

Il apparaît en effet primordial que le plan Horizon-Proximité vienne articuler à la fois ses volontés de commerce de proximité, le lien avec le tourisme parfois et la valorisation, transformation de nos produits en circuits courts tels que vous l'évoquez.

Par ailleurs, ces dernières semaines nous avons pu constater que cette période de crise s'est aussi accompagnée d'une modification des canaux de distribution de certains commerçants qui se sont davantage orientés vers une combinaison avec le digital, voire le recours plus large à l'e-shop, l'e-commerce, l'e-livraison, et cetera.

Il s'agira dès lors d'accompagner et de mettre en avant, notamment ses commerçants, ses expériences lorsqu'elles sont positives, avec l'appui de l'Agence du Numérique.

La problématique d'enraillement du phénomène des cellules vides est un autre aspect qui aura aussi pleinement sa place au cœur du plan Horizon-Proximité avec un prolongement, une intensification du programme Créashop-Plus dont nous avons déjà eu l'occasion de nous entretenir en cette commission.

Enfin, un élargissement et une amélioration du dispositif du prêt Coup de pouce permettra aussi de mobiliser davantage de financements à travers l'épargne privée, en permettant aux particuliers d'investir une partie de leurs avoirs, de leur épargne, dans les entreprises, in fine dans l'économie réelle de proximité.

En effet, les commerçants et artisans représentent le premier secteur d'activité des emprunteurs actuels ayant recours au dispositif du prêt Coup de pouce : 35,1 % correspondent à cette catégorie.

Dans le cadre de la stratégie de relance économique et plus particulièrement dans le cadre d'une stratégie de redéploiement, le thème de l'alimentation et de l'agroalimentaire déclinés en mode proximité devra certainement faire l'objet d'une priorité en lien avec les possibilités offertes par l'agriculture wallonne, avec nos filières de valorisation.

La crise et le confinement, je l'ai mentionné, ont amené ce regain d'intérêt des consommateurs pour les producteurs, pour la production, la transformation locale.

Je souhaite que ce soit une tendance de fond qui soit une tendance pérenne, amplifiée et surtout irréversible. Cette augmentation de la demande a mis en lumière aussi certaines de nos faiblesses et surtout le manque de certains maillons, parfois de transformation, parfois d'abattage. Il faut concrètement répondre de façon précise à chacun de ses manques dans les filières.

Actuellement, une grande majorité des outils de transformation et de commercialisation de produits alimentaires sont localisés en dehors de Wallonie. C'est une autre réalité. La Wallonie ne concentre que 24 % des outils de transformation alimentaire belge, bien que sa part dans la production des produits bruts soit supérieure. Voilà un autre angle d'analyse qui nous incline à l'action.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Je ne serai pas très long, mais merci, Monsieur le Ministre, des éclaircissements et des éléments de réponse que vous avez pu apporter.

On restera, bien entendu, attentifs, parce que c'est vraiment un secteur qui a pu « bénéficier » de cette malheureuse pandémie, de cette malheureuse crise. Mais le tout est, comme on dit en rugby, de marquer l'essai.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
CRAINTES DU MONDE AGRICOLE ENVERS LA
NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE (PAC) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les craintes du monde agricole envers la nouvelle Politique agricole commune (PAC) ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, alors que la présentation par la Commission européenne des deux stratégies « De la ferme à la fourchette » et « Biodiversité » avait été favorablement accueillie par les acteurs du monde agricole, ceux-ci, et vous le savez, ont rapidement déchanté, quelques jours plus tard, à l'annonce de la présentation des propositions de budget européen remanié pour la période 2021-2027. On en a déjà parlé, en euros constants, c'est une baisse de 10 % des moyens budgétaires affectés à la Politique agricole commune, soit une réduction pour l'Europe de 31 milliards des aides, par rapport à la période 2014-2020, pour le premier pilier qui ne sera pas compensée par l'augmentation annoncée du second pilier.

Alors que nous avons unanimement salué les efforts de nos producteurs tout au long de cette crise pour assurer l'approvisionnement des consommateurs, alors

que tout le monde plaide pour garantir l'autonomie alimentaire de l'Union européenne en relocalisant une série de productions, la Commission européenne va demander aux agricultrices et aux agriculteurs de faire plus avec moins.

La proposition est totalement inacceptable. Lors de notre précédent échange sur le sujet – c'était à la séance plénière d'ailleurs –, vous aviez largement rejoint nos préoccupations.

Je voulais vous demander de faire le point sur les consultations que vous avez eu depuis l'annonce du projet de budget, de voir si vous avez demandé à l'administration régionale de mesurer l'impact de la réduction budgétaire pour l'enveloppe wallonne. Voir aussi si une position commune se dégage au niveau belge, puisque l'on sait que s'il n'y a pas un accord sur l'expression d'un point de vue commun, la Belgique devrait s'abstenir.

Quelle a été la position de la Belgique lors du Conseil agricole du 8 juin ?

D'autres pays ont-ils déjà fait part d'une opposition à ce projet de budget ?

Je sais aussi que le 19 juin, il y a un Conseil européen qui sera très important. On y parlera du Fonds de relance, du nouveau budget à long terme de l'Union européenne. Ce sera certainement l'occasion aussi de plaider la cause de l'agriculture.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député ; dès la publication de la communication du Plan de relance pour l'Europe le 28 mai dernier, mon cabinet, l'administration et moi-même avons travaillé et pris contact à tous les niveaux : Conseil agricole, CSA, DGE, groupe de travail ad hoc du cadre financier pluriannuel, et cetera, afin d'obtenir le plus d'informations précises en vue d'évaluer rapidement l'impact pour le secteur agricole de ces nouvelles propositions budgétaires.

Lors de la vidéoconférence informelle des ministres de l'Agriculture du 8 juin dernier, même si le budget n'était pas le thème central de cette réunion, mais bien les stratégies « De la ferme à la fourchette » et « Biodiversité », les délégations ont unanimement salué la récente proposition de la Commission européenne concernant le cadre financier pluriannuel 2021-2027 révisé, qui prévoit une hausse de 24 milliards d'euros, en valeur réelle, du budget agricole par rapport au projet de la Commission annoncée en mai 2018.

Cependant, une large majorité d'États membres, dont la Belgique, a estimé que cette hausse de l'enveloppe agricole restait néanmoins insuffisante par rapport au cadre actuel, et ce d'autant plus au regard des efforts supplémentaires qui vont être demandés aux agriculteurs dans le cadre du Green Deal. Malgré l'ajout de 15 milliards d'euros en prix constant 2018 pour le pilier II, les propositions de budget dédié à la PAC pour la période 2021 à 2027 correspondent à une baisse de 10,4 %, soit 40,362 milliards d'euros par rapport à la période actuelle.

À ce stade des informations obtenues, qui pourraient encore évoluer dans les prochains jours, et compte tenu de la clé de répartition entre les Régions – Flandre et Wallonie – identique à celle actuelle, l'administration wallonne estime que le budget alloué à la PAC en Wallonie s'élèverait, en prix constant 2018, à 1,905 milliard d'euros, soit une diminution par rapport à la période actuelle de 16,1 %.

En termes de répartition entre les deux piliers en prix constant 2018, les paiements directs s'élèveraient à 1,65 milliard d'euros, soit une diminution de 17,7 % par rapport à la période actuelle, et le deuxième pilier de la PAC s'élèverait à 257 millions d'euros, soit une diminution de 4,6 % par rapport à la période actuelle.

En prix courant, le budget alloué à la PAC en Wallonie s'élèverait à 2,143 milliards d'euros, soit une diminution de 3,7 % par rapport à la période actuelle.

En termes de répartition entre les deux piliers en prix courant, les paiements directs s'élèveraient à 1,86 milliard d'euros, soit une diminution de 5,3 %, et le deuxième pilier de la PAC s'élèverait à 287,6 millions d'euros, dont 47,1 millions d'euros provenant du Plan de relance, soit une augmentation de 8,9 % par rapport à la période actuelle.

J'insiste sur la nécessité de rester extrêmement vigilant, offensif, mais aussi prudent à l'égard de ces chiffres qui restent une estimation de notre administration et qui pourraient encore évoluer ultérieurement.

Les États baltes ont, par ailleurs, lors de cette vidéoconférence, regretté l'absence de nouvelles propositions concernant la convergence externe. Si l'on entend leurs revendications, de leur point de vue, c'est un élément totalement inacceptable et un élément de difficulté supplémentaire.

Je tiens à rappeler que le budget de la PAC sera débattu au niveau du Conseil européen dans le cadre des négociations. Par conséquent, notre représentation nationale, assumée par la Première ministre Sophie Wilmès, défendra la position à laquelle a abouti la concertation entre les cabinets des ministres-présidents, les représentations des entités fédérées, les cabinets des vice-présidents et le cabinet de la Première ministre.

Comme vous pouvez l'imaginer, je plaide bien évidemment avec force pour que le budget, dans le contexte du cadre financier pluriannuel, soit aussi ambitieux que possible. Je souhaite continuer à me battre de manière à préserver au maximum le budget dédié à la Politique agricole commune. Comme vous l'avez assez justement mentionné, demander plus et donner moins, il y a une équation insoluble pour un certain nombre de nos agriculteurs.

Ce ne sont pas les propos, fussent-ils rassurants, ou des propos qui indiquent que c'est mieux que la proposition précédente qui sont de nature à me rassurer en l'espèce. Le travail, la plaidoirie et les efforts de conviction intense se poursuivent.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, vous avez été prudent en disant que les chiffres proposés par l'Administration sont des estimations et qu'il fallait les prendre comme tels. Ils indiquent l'impact très important sur l'agriculture wallonne et sur la vie des familles des agriculteurs wallons.

J'insiste de nouveau sur le paradoxe de l'Union européenne, vous l'avez dit aussi. On demande aux agriculteurs de continuer à assurer la souveraineté alimentaire. On les félicite et on les remercie de ce qu'ils ont fait pendant trois mois en oubliant qu'ils font cela du premier au dernier jour de l'année. On leur demande en plus de répondre à de nouveaux défis climatiques, mais aussi à des défis numériques qui vont exiger des moyens. En même temps, on négocie au niveau de l'Europe des accords commerciaux qui sont extrêmement dangereux pour des piliers de l'économie wallonne comme le lait et la viande pour ne citer que ceux-là.

Je vous remercie vraiment d'être resté déterminé et de continuer à forger la conviction de la Première ministre et de tous les interlocuteurs belges pour que la Belgique continue à plaider pour un renforcement des moyens pour l'agriculture européenne et l'agriculture wallonne en particulier.

Merci aussi de rester vigilant concernant cette problématique de la convergence externe. On sait que l'on n'y est pas opposé par principe, mais on y est opposé parce que les conditions de production ne sont pas les mêmes chez nous et, par exemple, dans les Pays baltes que vous avez cités puisqu'il y a des normes au niveau des charges sociales, fiscales, des normes au niveau du coût de la terre dont on a parlé tout à l'heure qui ne sont pas du tout comparables. Peut-être oui à une convergence externe plus tard lorsque nos agriculteurs travailleront dans les mêmes conditions que les agriculteurs des autres pays concernés et revendicatifs.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
CONSTATS CRITIQUES DE LA COUR DES
COMPTES À PROPOS DES DISPOSITIFS DE
LUTTE CONTRE LES MÉTIERS EN PÉNURIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les constats critiques de la Cour des comptes à propos des dispositifs de lutte contre les métiers en pénurie ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, nous avons pris connaissance du récent audit de la Cour des comptes relatif à la mise au travail des demandeurs d'emploi par le FOREm. Le document livre un certain nombre de constats, critiques qui méritent notre attention et qui ne manqueront pas d'alimenter nos débats.

Aujourd'hui, je voudrais attirer votre attention sur un point particulier et vous demander vos analyses et commentaires en tant que Ministre en charge des centres de compétences et de l'IFAPME.

La Cour émet des doutes quant à la pertinence des politiques mises en place pour lutter contre les métiers dits « critiques » ou « en pénurie ». Pour citer le rapport : « ces métiers ne constituent pas des gisements d'emplois suffisamment importants pour absorber un afflux massif de demandeurs d'emploi » ; « les formations qui y sont liées ne présentent pas des taux d'insertion significativement supérieurs ».

Sous la précédente majorité, la lutte contre les métiers en pénurie était le combat emblématique de votre prédécesseur. Cette politique s'est notamment traduite par les opérations « coups de poing aux pénuries » et aux primes octroyées aux demandeurs d'emploi s'étant engagés avec succès dans une formation menant à un de ces métiers.

Monsieur le Ministre, partagez-vous les constats de la Cour des comptes ? Quel bilan tirez-vous des dispositifs impulsés sous la précédente majorité pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre qualifiée ?

Sachant que les constats de la Cour remontent à début 2019, estimez-vous que la donne a changé depuis lors ?

Le passage de la crise sanitaire, les étapes du déconfinement, la préparation de l'après-crise doivent-ils nous amener à reconsidérer les priorités et les politiques de lutte contre les métiers en pénurie ?

Je serai très heureuse d'avoir votre avis sur cet enjeu.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, concernant la méthode de mesure de la criticité des métiers, les indicateurs de criticité des métiers, selon l'avis de la Cour des comptes, ne seraient pas assez robustes.

La méthode utilisée par le FOREm, à l'instar des autres services publics de l'emploi, a été améliorée chaque année depuis 2016. En effet, l'analyse statistique fondée essentiellement sur les offres d'emploi déposées au FOREm, est complétée par une enquête auprès des conseillers aux entreprises puis d'une consultation structurée auprès des fonds sectoriels. Cette méthode, transparente, n'est sans doute pas parfaite, mais nous semble représenter une approche valide pour rendre compte des tensions et des difficultés de retraitement sur le marché.

Afin de traduire les effets de la crise sanitaire de ce printemps et de ce début d'été sur le marché de l'emploi, le questionnaire adressé au fonds sectoriel courant du mois d'avril dernier a été adapté afin de pouvoir rendre compte d'éventuelles modifications, voire d'éventuels bouleversements.

Les experts des fonds ont jugé presque unanimement qu'il était encore trop tôt pour identifier de nouvelles difficultés de recrutement ou un changement de ce qu'ils avaient identifié comme critique. Toutefois, plusieurs changements ont été identifiés, mais une analyse avec un peu plus de recul est nécessaire.

Ainsi, pour la grande majorité des métiers susceptibles de faire l'objet d'une pénurie ou de figurer parmi les fonctions critiques en 2020, le nombre d'opportunités d'emploi diminue de plus d'un tiers et, le nombre de demandeurs d'emploi augmentant, on peut supposer, à cette heure, que la tension sur ce segment de fonction critique va temporairement s'atténuer.

Toutefois, une forte hausse des opportunités d'emploi est observée en mars, avril et mai 2020 par rapport à 2019 pour quelques métiers en pénurie comme des métiers liés aux soins de santé, infirmiers, certains métiers d'ouvrier spécialisé, des responsables de techniques en industrialisation, des opérateurs dans l'industrie chimique et/ou pharmaceutique, des techniciens automaticiens, des experts de l'audit et du

contrôle comptable et financier, pour citer quelques exemples.

Notons également une forte demande de main-d'œuvre pour des fonctions dans le secteur alimentaire, conducteurs de ligne pour l'industrie alimentaire, les métiers de l'alimentation comme les bouchers, par exemple, ou bien dans un tout autre registre les aides-soignants.

En termes d'améliorations de la mesure de la criticité des métiers, comme le rapport de la Cour des comptes l'indique, la méthodologie actuelle va devoir être adaptée et complétée spécifiquement par une enquête directement auprès des employeurs. Il s'agit là d'un chantier important qui nécessite un certain ombre de moyens. Le FOREm a déjà contacté l'IWEPS en ce début d'année 2020 pour réitérer cette nécessité d'enquête.

Il semble par ailleurs nécessaire d'impliquer les autres services de l'emploi des entités fédérées vu la mobilité de la main-d'œuvre. Ceux-ci procèdent actuellement avec une méthode de détection semblable à celle utilisée par le FOREm.

Concernant les actions, les politiques de lutte contre les métiers en pénurie, l'appariement entre offre et demande de main-d'œuvre, sont un défi fondamental pour notre développement socioéconomique et notre marché de l'emploi. La réduction des difficultés à embaucher constitue également un objectif fort de la Déclaration de politique régionale. Tel que le souligne cette dernière, le Gouvernement entend, au-delà des métiers en pénurie, investir dans la formation au bénéfice de l'ensemble des métiers en demande. L'action du Gouvernement vise donc à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises via la formation, l'adaptation de la formation, la mobilisation de la réserve de main-d'œuvre vers les métiers pour lesquels des tensions sont observées.

Le problème des pénuries de main-d'œuvre perdure depuis plusieurs années. Dans certains cas il s'aggrave. Il s'agit d'un phénomène structurel qu'il convient d'appréhender globalement, de continuer à traiter, qui pourrait même à nouveau s'amplifier à l'avenir pour certains métiers parmi les métiers que je viens de citer ou d'autres encore.

Notons également les fortes tensions en ce qui concerne tout ce qui tourne autour du digital, du numérique, de l'informatique, de la programmation, la maintenance industrielle et encore d'autres métiers spécialisés.

N'oublions pas que nous avons des secteurs qui sont phares en Wallonie et en développement, comme le secteur du pharma, mais aussi des biotechnologies, tout ce qui tourne autour, où les employeurs ont de vraies difficultés de recrutement au moment où l'on se parle.

C'est une réalité pour plusieurs des entreprises du secteur.

Vous l'évoquiez, le dispositif « Coup de poing Pénurie », impulsé sous la précédente législature, a été déployé au sein des centres de compétences et du réseau des centres IFAPME. Ce dispositif vise, par le développement de programmes de formation sur mesure, à permettre aux demandeurs d'emploi de développer les compétences réellement attendues par les entreprises.

La mise en œuvre de ce dispositif a dû faire face à plusieurs défis, notamment par la nécessité d'obtenir une garantie préalable quant à l'engagement d'au moins 80 % des personnes formées au terme de leur formation.

Néanmoins, au FOREm, 22 opérations ont été concrétisées depuis le lancement de la mesure concernée. Cela représente 344 demandeurs d'emploi pour un total de 157 604 heures de formation.

À l'IFAPME, plusieurs formations ont été entreprises et une nouvelle expérience, que j'ai eu l'occasion de visiter, a été lancée avec l'entreprise Wanty. L'IFAPME souhaite approfondir ses relations avec les entreprises, adapter ses modes de fonctionnement si nécessaire, offrir des stages et ainsi dynamiser la formation en alternance.

Enfin, quant aux résultats des mesures, si l'on s'en tient à l'insertion, le calcul des taux réalisé par le FOREm en avril dernier confirme le constat établi par la Cour, avec même des résultats très légèrement inférieurs pour les formations aux métiers en pénurie. Le taux d'insertion à 12 mois pour les formations « métiers en pénurie » est de 66,25 % alors qu'il est de 68,10 % pour les formations en général. Voici qui est paradoxal et qui appelle à un certain nombre d'adaptations.

Objectiver les raisons qui sous-tendent ces résultats est complexe. L'objectif de validation des compétences externe est repris dans notre Déclaration de politique régionale.

La pénurie à l'échelle de l'entreprise, plus particulièrement lorsque son activité est fluctuante, reste un élément volatile : la pénurie d'un jour peut évoluer, le turnover élevé dans certains secteurs, des problèmes d'attractivité de certains métiers ou secteurs subsistent. Tout cela mérite une analyse complémentaire.

En ce qui concerne l'impact de la crise du covid-19, le FOREm et les centres de compétence ainsi que le réseau des centres IFAPME ont repris progressivement leurs activités de formation depuis le 15 mai dernier, avec une attention plus prioritaire encore vers les secteurs cruciaux : construction, industrie au sens large, transport, logistique, et cetera. À l'évidence, la reprise ne peut être effective que dans le respect des mesures sanitaires avec des mixtes entre présentiel et à distance,

et bien sûr distanciation physique lorsque l'on agit en présentiel.

En conséquence, la capacité de formation a été diminuée alors que la demande de formation, vu les problèmes économiques, va s'intensifier. Nous sommes en train d'organiser cette réponse.

Voilà, dans le temps qui m'était imparti, la réponse que je peux vous apporter. L'ensemble de ce dossier fait l'objet d'une concertation avec ma collègue et consœur, la ministre de l'Emploi et de la Formation, Mme Morreale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, même si vous avez légèrement abrégé votre réponse, celle-ci était très complète par rapport à l'enjeu.

Je soulèverai deux points.

Vous avez signalé que la mesure de la criticité des métiers devait être revue en termes de méthodologie avec une enquête auprès des employeurs, que les contacts étaient pris avec l'IWEPS, mais qu'il fallait aussi essayer d'harmoniser cette méthode avec les autres entités.

Je ne peux que vous encourager à avancer rapidement parce que, tant que l'on ne sait pas mesurer cela, tout ce que l'on fera par la suite, ce que l'on mettra en œuvre comme politiques par rapport à la pénurie et aux formations liées à ces métiers, posera question. On se retrouve alors peut-être devant des situations paradoxales avec un taux d'insertion inférieur dans le cadre des fameux métiers en pénurie. Il faut peut-être également repenser ces fameuses opérations « Coup de poing » qui avaient été imaginées par votre prédécesseur.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M. Hazée, sur « l'appel lancé aux compagnies d'assurances dans le cadre de la crise du covid-19 » ;

- Mme de Coster-Bauchau, sur « la mise en place d'assurances multirisques climatiques pour les agriculteurs » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M. Hardy, sur « la subvention accordée au Smart City Institute » ;
- M. Antoine, sur « l'avenir des assurances paramétriques pour les agriculteurs en Wallonie » ;
- M. Collignon, sur « l'accès des producteurs locaux et biologiques aux terrains agricoles des communes et CPAS » ;
- Mme Galant, sur « les mesures en faveur de l'agriculture durant la crise sanitaire du covid-19 » ;
- Mme Pécriaux, sur « le développement de la filière ovine » ;
- M. Hardy, sur « la promotion des semences locales de légumes » ;
- M. Sahli, sur « la formation dans les prisons » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 54 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. René Collin, cdH
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. François Desquesnes, cdH
M. Michel Di Mattia, PS
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Benoît Dispa, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Alda Greoli, cdH
Mme Anne Kelleter, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Françoise Mathieux, MR
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Martine Schyns, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADISA	aides à l'investissement dans le secteur agricole
AdN	Agence du numérique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AMB	Abattoir et marché de Bastogne
AMURE	amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie du secteur privé (programme d'octroi de subventions)
AOP	appellation d'origine protégée
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (B to B)
BASF	Badische Anilin und Soda-Fabrik (groupe chimique allemand)
BEI	Banque européenne d'investissement
BWII	Brabant wallon Invest Innovation (Nivelinvest)
CATU	conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
CCW	Confédération Construction wallonne
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CIPF	Centre indépendant de promotion fourragère
CNS	Conseil national de sécurité
CoDT	Code du développement territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRII	Coronavirus Response Investment Initiative (Initiative d'investissement en réponse aux coronavirus)
CSA	Commissariat à la simplification administrative
DGE	Direction générale de l'économie
DPR	Déclaration de politique régionale
EU	European Union (Union européenne)
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GRAPA	garantie de revenus aux personnes âgées
GRE	Groupement de redéploiement économique du Pays de Liège
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IBA	Ion Beam Applications (applications de faisceaux d'ions)
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IGP	indication géographique protégée
IMBC	Invest Mons-Borinage-Centre
InBW	Intercommunale du Brabant wallon (anciennement IBW)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Meusinvest	Société de Développement et de Participation du Bassin de Liège S.A.
Nivelinvest	Société de Développement et de Participation du Brabant Wallon S.A.

OGM	organismes génétiquement modifiés
PAC	Politique agricole commune
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PTR	Plan triennal de recherche agronomique
RIS	revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
Sambrinvest	Société de développement et de participation du bassin de Charleroi (SA)
SCTC	société coopérative de transformation et de commercialisation
SDT	Schéma de développement territorial
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SOWECSOM	Société wallonne d'économie sociale marchande (devenue W.Alter en 2020)
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
STG	spécialité traditionnelle garantie
SWOT	strengths, seaknesses, opportunities, threats (forces, faiblesses, opportunités et menaces)
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
Veviba	Verbist Viande Bastogne